هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12931 – 4,50 F – Fondateur : Hubert Beuve-Méry – Directeur : André Fontaine – MARDI 26 AOUT 1986

Traversée du désert pour le SPD

La rentrée sera précoce, et préélectorale, en République fédérale. A cinq mois du renouvellement du Bundestag, le Parti social-démocrate (SPD) ouvre ce lundi 25 août à Nuremberg un difficile congrès : tenu de démontrer qu'il représente seul, c'est-à-dire sans les Verts, une solution de rechange au pouvoir actuellement en place à Bonn, le SPD réussirait un exploit s'il parvenait seulement à faire croire à l'opinion ouest-allemande qu'il en est lui-même convaincu. L'arithmétique électorale est implacable : 40 % des intentions de vote dans les sondages, et pas d'alliés possibles.

Un vent d'euphorie avait pourtant soufflé dans les rangs sociaux-démocrates après que l'éclatante victoire de M. Johannes Rau aux élections régionales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie eut fait de lui le candidat désigné du parti à la chancellerie. Il a fallu déchanter, et particulièrement ces derniers mois : pour la première fois cet été, la cote de M. Rau a été inférieure à celle d'un chancelier qui n'a pourtant jamais fait de merveilles en matière d'indices de popularité.

Les sociaux-démocrates ont découvert, d'autre part, que la très vive sensibilité des Allemands de l'Ouest aux questions touchant à la défense de l'environnement ne leur profitait pas électoralement. En juin, quelques semaines seulement après la catastrophe de Tchernobyl, les chrétiens-démocrates maintenaient leur avance aux élections régionales de Basse-Saxe. Le SPD n'avait pas encore très clairement tranché la question de ses rapports avec le Parti vert, et il paya cette expectative trop longtemps observée.

Mis en cause à son tour en juillet dans le scandale du financement des partis politiques, éclaboussé par l'affaire du Neue Heimat, l'empire immobilier des syndicats menacé de faillite, le SPD ne pouvait même plus se présenter comme un recours moral. Les revers, de surcroît, s'accumulaient dans les Länder qu'il dirige : en Sarre, le bouillant Oskar Lafontaine et son ministre Jo Leinen, militant écologiste bien connu, se sont trouvés pris de court au mois d'août par une spectaculaire affaire de pollution dans la Sarre et la Moselle. A Hambourg, le gouvernement social-démocrate, accusé de laxisme en matière de sécurité, a dû se défaire de deux de ses membres, responsables de la police et de la justice. Sans parler des éternels problèmes du ministre-président de Hesse avec les Verts, partenaires de la coalition qu'il dirige.

L'aile droite du parti, fort discrète depuis le retrait de M. Helmut Schmidt de la chancellerie fin 1982, reste solidement implantée, notamment dans le mouvement syndical. Les sondages le confirment : le SPD a plus à gagner de l'électorat modéré qu'en direction des Verts, et M. Rau le sait qui se donne pour objectif la conquête du « centre ». Mais la synthèse n'a pas encore été réalisée entre cette aile droite pragmatique et les nouvelles aspirations apparues ces dernières années entre autres en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Cette difficulté à intégrer de façon crédible des courants souvent contradictoires reste le principal handicap du SPD à un moment où la politique du gouvernement commence à porter ses fruits, y compris dans le domaine de l'emploi.

Le projet de nouvelle carte électorale

Le Front national et le PC victimes du redécoupage

La majorité gagnerait trente sièges

Le Conseil d'Etat s'est vu transmettre, lundi après-midi 25 août, par le ministre de l'intérieur le projet d'ordonnance sur le découpage électoral. Le rapport de la Commission des « sages » publié par le « Journal officiel » mardi devait être rendu public lundi après-midi. Il accompagnait les corrections effectuées par M. Charles Pasqua, ainsi que le projet lui-même.

A la différence du PC qui presse M. François Mitterrand de ne pas signer l'ordonnance électorale, le PS ne veut pas donner l'impression de dicter sa conduite au chef de l'Etat. Reste que les socialistes recensent les motifs de mécontentement et que l'avant-projet, du moins ce qu'ils en connaissent, suscite dans leurs rangs des inquiétudes pour le long terme : le principe privilégié par le ministre de l'intérieur, à savoir une nette distinction entre circonscriptions *« de droite et de gauche »*, est conçu pour *« geler »* le paysage politique pour *« vingt ans »*, prédit un ancien ministre socialiste.

Les simulations réalisées par la Place Beauvau aboutissent sur la base des résultats de mars 1986 à la quasi-disparition du Front national qui n'aurait plus qu'un ou deux représentants à l'Assemblée nationale et à une nette réduction des effectifs communistes avec une vingtaine de sièges. En revanche, l'actuelle majorité, avec plus de trois cent vingt députés, verrait combler l'un de ses vœux : disposer de trente sièges de plus qu'elle n'en avait obtenus le 16 mars.

(Lire nos informations page 24.)

Une réponse à M. Séguin et à M. Maire

« Le chômage ne se règle pas en faisant de la poésie »

nous déclare M. Bergeron (FO)

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. André Bergeron prend ses distances avec les propositions de M. Philippe Séguin pour de nouvelles formes d'emploi que M. Edmond Maire, dans ces mêmes colonnes, semblait admettre. Le secrétaire général de Force ouvrière craint qu'elles ne soient de la « poésie » et que, « par petits bouts », elles ne portent atteinte au code du travail.

« Comment voyez-vous le climat social à la rentrée, alors que les salariés ne semblent pas plus désireux, depuis les élections de mars, qu'ils ne l'étaient auparavant, à se lancer dans des grèves ?

– Le climat social pourrait se dégrader en profondeur si le gouvernement mettait en cause le statut des cheminots ou d'autres, comme celui des électriciens et des gaziers. Cela provoquerait des difficultés majeures. Il y a un mécontentement réel, mais je n'ai pas le sentiment que les salariés soient prêts à s'engager dans des mouvements de grande dimension. L'expérience nous apprend cependant que les tensions sociales se manifestent lorsque personne ne les prévoit.

– Quel bilan dressez-vous de la concertation avec le gouvernement de M. Chirac ?

– Il serait malhonnête de ne pas donner acte à M. Philippe Séguin que les discussions qui ont porté sur l'autorisation de licenciement, le travail différencié et la protection sociale collective ont été réelles et approfondies. Sur la Sécurité sociale, le gouvernement hésitait.

Propos recueillis par MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 21.)



CHRONIQUE DES ANNÉES 60

Jean Vilar s'en va

Trois morts, des milliers d'hectares ravagés sur la Côte d'Azur

« Le feu, comme une bombe »

Plus de 7 000 hectares ont été détruits au cours des incendies qui ont fait rage dans le Var et les Alpes-Maritimes samedi 23 et dimanche 24 août. Deux personnes ont trouvé la mort – et une troisième, un jeune pompier, dans les Bouches-du-Rhône – et cent soixante ont été blessées ou intoxiquées.

Le plan Orsec a été déclenché et des sauveteurs venant d'une quarantaine de départements ont participé à la lutte contre le feu.

CANNES
de notre correspondant régional

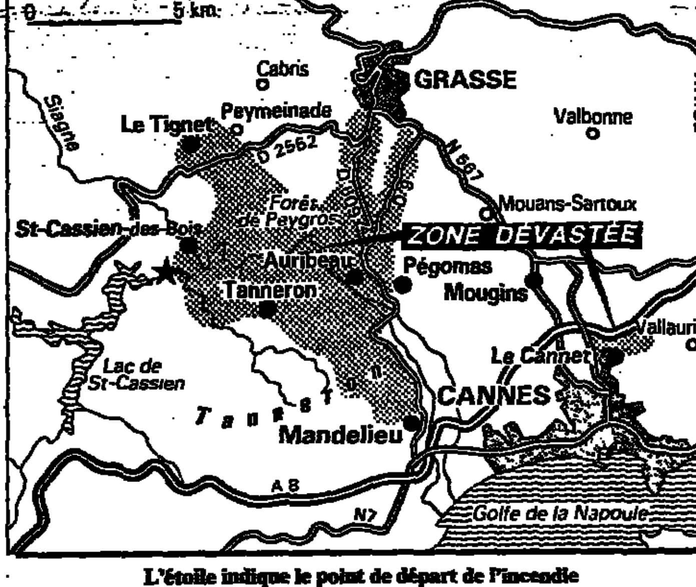
Tout a commencé près du lac de Saint-Cassien, au pied du massif du Tanneron dans le Var, où 1 200 hectares avaient déjà brûlé le 24 juillet dernier. Trois foyers se sont déclarés presque simultanément, samedi 23 août, en début d'après-midi.

La forêt était sèche. Le vent chaud et violent. Un mistral « pourri » tourbillonnant, soufflant en rafales de 60 à 80 kilomètres-heure. *« Le feu est parti comme une bombe »*, explique le commandant Roland Germain, directeur des secours des services d'incendie du Var.

Il ne sera plus arrêté pendant des heures et des heures de cavale, embrasant les mimosas sauvages ou cultivés et les bois de pins et de châtaigniers de la commune de Tanneron, puis, dans les Alpes-Maritimes, d'Auribeau-sur-Siagne et de Pegomas, avant de s'élargir vers Grasse.

GUY PORTE.

(Lire la suite page 7.)



L'étoile indique le point de départ de l'incendie à proximité de l'usine hydro-électrique du lac de Saint-Cassien.

« Le Turc en Italie », de Rossini, à Pesaro

Un carnaval éblouissant

La ville de Pesaro, en Italie, célèbre Rossini, l'enfant du pays, par un festival qui commence bien et promet beaucoup.

Bénéficiant du travail et des éditions critiques de la Fondation Rossini, le Festival de Pesaro, qui a pris son essor en 1980, est devenu, mieux qu'un conservatoire ou un musée, le véritable Bayreuth de Rossini, l'enfant du pays, le compositeur du *Barbier de Séville* et de *Guillaume Tell*.

Un Bayreuth cependant qui mériterait bien un Festspielhaus comme celui que Wagner, prévoyant, s'était fait construire. Car, dans les deux petits théâtres de cinq cents et de mille places, on s'arrache les billets. Il règne une chaleur étouffante et les éventails des dames, les programmes agités par les messieurs, font autant de bruit qu'une climatisation primitive. Il y a quelques jours, Katia Ricciarelli s'est arrêtée tout net, disant qu'elle ne pouvait chanter sa cabalette avec une ventilation pareille...

Malgré ce climat enfiévré, on se délecte d'entendre les œuvres du « Cygne de Pesaro » dans leur version authentique et des réalisations qui n'ont rien à voir avec celles des antiques théâtres de province.

Le Turc en Italie, dit-on, n'est plus tout à fait au niveau de ses premières représentations de 1983, mais, pour un nouvel arrivant, la chose est à peine croyable : la distribution, emmenée par le Sélim aussi tendre que cruel et naïf que farceur de Ruggero Raimondi, se marie parfaitement avec les jeunes troupes du London Sinfonietta Opera Orchestra et du Chœur philharmonique de Prague, sous la direction de Rico Saccani (un Américain, grand prix Karajan 1984), souple, pimpante, malicieuse, dépourvue de cet éclat sec que les chefs sans cœur croient devoir imprimer à Rossini.

Mais c'est tout le spectacle qui fait corps avec la musique, dans une mise en scène exceptionnelle d'un disciple de Strehler, Egisto Marcucci, pour qui Emmanuele Luzzati a imaginé les décors d'un carnaval, peuplant la scène et les *cartoons* qui l'entourent de Pierrots à tête noire, Turcs et Pimprenelles de tout genre ; et, de son côté, Santuzza Cali a laissé libre cours à sa fantaisie dans ses mélanges savoureux de costumes, gandins romantiques, « merveilleuses » extravagantes, filles de Monsieur Fenouillard, tsiganes farouches comme des pirates, gymnastes, jongleurs et autres Turcs sortis de l'imagerie d'Epinal.

Cette fête dévergondée de l'œil est à l'image de cette folle histoire sortie de l'esprit quelque peu titubant d'un poète censé mener l'action sur la scène ; il multiplie les coups de théâtre invraisemblables, à seule fin que Rossini puisse prodiguer des dizaines d'airs et d'ensembles, du duo aux sextuors avec chœurs, disposés selon leurs « compartiments » habituels, du plus lent au plus volubile, avec, pour finir, les crescendos les plus glorieux.

La verve comique s'y révèle sans égal, même si le compositeur ne se prive pas d'y glisser un air des plus tragiques, lorsque Fiorilla, désespérée d'être abandonnée à la fois par le mari qu'elle a dédaigné et par le pacha qu'elle a aguiché, se repent de sa coupable légèreté.

Si la musique est la base même de notre enchantement, encore qu'au bout d'un acte et demi Rossini se fatigue, la mise en scène en décuple l'effet.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 8.)

Débats

LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE

Les chiffres rendent moroses. La France paraît toujours en retard d'une guerre économique. Mais elle a d'autres richesses : elle est suffisamment armée pour diffuser la culture, bien essentiel de demain, estime Thierry de Beaucé. Alain Touraine n'en disconvient pas et demande que l'Etat se désengage activement de ce domaine.

Comment stimuler la création

Etendre les déductions fiscales au monde de l'art et du savoir

par ALAIN TOURAINE (*)

A mesure que l'Etat doit faire face de manière plus active aux défis du développement, de la concurrence internationale et des grandes transformations technologiques, il doit se retirer des tâches d'administration et de gestion d'activités qui exigent plus d'initiative, de diversité, de conviction. La place de l'Etat n'est plus au centre de la société, mais à ses frontières, pour faire face économiquement comme militairement aux menaces qui peuvent peser sur l'avenir du pays. Opposer le Tout-Etat au dépérissement de l'Etat ne relève que d'une rhétorique confuse : nous avons besoin à la fois de plus d'Etat là où les intérêts du pays face à l'extérieur sont engagés, et de moins d'Etat là où les acteurs sociaux doivent innover et entrer en concurrence, en conflit et en négociation entre eux.

Si on suit cette idée, le domaine de la culture devrait être un de ceux dont l'Etat aurait le devoir de se désengager le plus activement, car le domaine de la culture n'est pas celui de la nécessité mais celui des choix, non pas celui de l'unité mais celui de la diversité.

Cette tendance est en fait déjà visible en France. D'abord parce que l'Etat mécène n'a pas imposé de culture d'Etat et s'est même parfois mis délibérément au service des créateurs. Ensuite parce que Jack Lang, qui a clairement formulé, après Jacques Duhamel en particulier, cette conception élevée de la politique culturelle, a été plus loin en permettant à des contribuables d'affecter partie de leurs impôts à des sociétés de financement de la production cinématographique. Action limitée, puisqu'il s'agissait de défendre une industrie jugée essentielle pour la sauvegarde de la culture nationale, mais qui peut avoir valeur exemplaire.

C'est du Brésil que nous vient aujourd'hui l'exemple le plus encourageant. La loi que Celso Furtado, ministre brésilien de la culture et intellectuel de renommée internationale, vient de faire adopter par le Congrès permet à des particuliers, par un jeu de déductions fiscales, de contribuer directement au développement d'activités culturelles et artistiques. La loi brésilienne fait même un pas décisif vers la transformation qui s'impose aujourd'hui : permettre un financement privé, mais contrôlé par l'Etat, d'activités de formation, puisque le premier des objectifs que son article II donne à ces déductions fiscales est de *« développer la formation artistique et culturelle en attribuant des bourses d'étude, de recherche et de travail, au Brésil ou à l'extérieur, à des auteurs, artistes et techniciens, Brésiliens ou étrangers résidant au Brésil »*. Texte qui méritait d'être cité pour son admirable ouverture d'esprit.

Pourquoi la liberté pour les particuliers d'affecter une partie de leurs impôts à la défense du patrimoine ou au développement des arts ne serait-elle pas étendue à l'ensemble du domaine de la création intellectuelle et scientifique ? Ce qui fait le plus obstacle à un tel changement est l'idée que la science et la technologie sont au-delà des choix culturels et sociaux. Idée qui n'est que partiellement acceptable. Le débat des idées ne connaît pas en réalité de séparation absolue entre la science qui serait au-delà des opinions, et le monde des opinions qui serait étranger à la science.

Jusqu'à l'éducation...

Un mot doit être ici prononcé dont nous avons presque perdu l'usage : l'éducation. N'est-elle pas la construction d'une culture, à la fois cohérente et diverse, reposant sur des convictions et permettant des innovations, des initiatives, et aussi des débats ? Ne combine-t-elle pas l'objectivité de la science et le choix d'une civilisation ? Le monde de la création intellectuelle et scientifique, pas plus que celui de la création culturelle, ne peut être identifié à un Etat dont l'unité serait le correspondant social de l'unité intellectuelle de la science.

Laissons au despotisme éclairé de l'ère des lumières des idées si éloignées de notre expérience. Suivons donc l'ensemble du Brésil et allons le plus vite possible plus loin encore en permettant aux contribuables d'affecter une partie de leurs impôts au développement de tous les ordres de création culturelle, de la science, à l'éducation et à l'art.

La liberté des citoyens ne peut se réduire à contrôler indirectement, par l'intermédiaire de leurs élus, l'emploi des ressources publiques. Il faut avancer vers une démocratie plus directe, permettant à des courants d'opinion et à des préférences personnelles de se manifester par le financement de certaines activités culturelles. Il est souhaitable qu'une administration et le pouvoir politique interviennent pour s'assurer que les déductions fiscales orientent des flux financiers vers des activités de création véritable, dans le respect des créateurs et des exigences internes de la connaissance.

Mais au lieu d'opposer de manière artificielle privé et public, Etat et marché, demandons au Parlement et au gouvernement une loi qui permette à ceux qui le souhaitent de choisir l'affectation d'une part de leur contribution aux dépenses publiques à des activités et à des institutions d'ordre scientifique, éducatif et culturel. Une telle mesure contribuerait de manière décisive à nous rendre plus conscients que la culture est un ensemble de choix, de représentations, de valeurs, en même temps que de connaissances, et qu'il faut tout faire pour unir, et non plus pour séparer, ce qui apparaît comme de l'ordre de la vérité et ce qui apparaît comme de l'ordre de la préférence, de la croyance ou du goût.

On prête à des personnalités politiques des projets de réforme fiscale qui iraient dans une direction analogue. Il serait bon que se forme dans l'opinion publique un mouvement en faveur de mesures permettant au plus grand nombre possible de participer, par leurs choix financiers personnels, à la création culturelle et non pas seulement à la consommation ou à l'utilisation des œuvres et des produits de la science et de la culture.

(*) Sociologue.

Le moment culturel

Avec son patrimoine de références, la France a les moyens d'encourager une stratégie de la multiplicité

par THIERRY DE BEAUCÉ (*)

LA France est pressée de partout. Le temps a passé qui l'accable d'histoire, de références et parfois de parti pris. Elle mesure la rivalité des cultures fortes ou neuves, la machinerie économique, la loi des grands nombres qui la poussent à l'écart. Elle envisage les modes qui la délaissent parce que les instruments de promotion ne lui appartiennent plus. Elle n'est plus si fière de ses grands hommes et les compte sur les doigts de la main parce que, dans l'art, la notion même de grand homme devient une approximation. Japon, tiers-monde, Amérique, intégrismes partout, c'est-à-dire replis. La France peut confondre *ce qui relève de son incertitude personnelle*, d'un déclin de l'Europe formulé rituellement, d'une comparaison peu à son avantage de nation trop petite ou trop vieille, de la lassitude générale qui s'attache à la banalité industrielle de l'Occident. On combinera comme on voudra ces données négatives pour exprimer au moins la gravité d'une interrogation.

Et pourtant ce pessimisme infatué ne devrait pas nous tenir lieu d'excuse. Car la France ne saurait être ce qu'elle est dans le monde sans la présence de sa culture. La constance de liens historiques, de séductions ou d'attirances ne s'explique ni par le rapport des forces ni même par le poids de son économie. Ces relations particulières qui sous-tendent une diplomatie la rendent moins redevable des circonstances et plus attachée, malgré les aléas, à ce qui demeure en dépit des agacements. La France reste pour tant d'autres une Grèce de l'esprit. Est-ce un avantage à la mesure des attractions ou l'image un peu fanée d'une référence intemporelle ?

Notre politique étrangère ne peut négliger cette donnée. A l'indépendance que garantit sur le plan militaire le principe de dissuasion répond l'ouverture permanente d'une invitation culturelle. *La France n'est pas une puissance comme les autres.* Elle a les moyens d'une défense autant que d'un rayonnement. Au long de son histoire, les deux ont justifié ses soins.

Le français est langue universelle. Tant de peuples, de communautés, de minorités l'utilisent. Les cinq continents échangent sur de mêmes mots leurs origines multiples et leurs contrastes d'existence. Il ne s'agit plus d'une langue d'empire, conformiste et placée en référence unique à la puissance qui l'impose, mais du foisonnement de civilisations, de politiques, qui trouve sur une voix le mode hésitant d'une parenté.

L'évidence post-coloniale et l'affirmation – chacune selon son chemin – des nations qui ont eu affaire à la France, le succès des pays industriels qui en utilisent le langage, Canada, Suisse, Belgique, enlèvent tout soupçon d'impérialisme culturel. Ici et là, ces ancêtres qui ne sont pas gaulois, ces découvertes et ces identités qu'une même langue sert à partager. Pour 120 millions d'hommes, le français est l'expression privilégiée de leur universalisme.

Maintenant que la constatation est faite et, semble-t-il, les faux sentiments dépouillés, la dispersion francophone (*ne mettons pas de termes plus contraignants*) cherche à mieux se connaître, à démultiplier les effets du langage, à rationaliser les convergences scientifiques, en valorisant un patrimoine évidemment commun pour l'avantage très égoïste de chacun. Un premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français s'est tenu à Paris en 1986. Le prochain aura lieu au Québec en 1987. Ses comités du suivi s'attachent minutieusement aux applications concrètes des décisions prises, à la matière précise d'une continuité.

La défense européenne

Il y a l'Europe aussi, trop réussie (qu'elles que soient les déceptions conjoncturelles) pour ne pas réaffirmer ses parentés. Jamais tant de peuples, tant de langages, d'idées diverses, d'oppositions politiques ou religieuses n'ont été concentrés dans un espace si étroit et n'ont avec autant de force – et chacun pour sa part – prétendu à l'universel. Grèce des origines, empire de Rome, humanisme et chrétienté, vagabondages des conquistadors, réussites anonymes du commerce et de l'industrie, propagations d'idées requises, installations coloniales ; pour le meilleur ou pour le pire, à un moment ou à un autre de son histoire, chaque coin du monde a été inquiété par l'Europe.

Aujourd'hui, la mise en œuvre attendue d'une volonté politique exige le rapprochement des intelligentsias. Ce schéma « gramscien » vaut pour la construction communautaire. Sans la curiosité retrouvée des uns pour les autres, l'idée même de l'Europe ne sera plus précédée – et rendue possible – par l'avant-garde de l'esprit.

D'ailleurs, la technologie l'impose. Dans quelques années, les images de satellites venues d'ailleurs – et d'en haut – déferleront sur la planète. Inévitables. Les Etats n'auront plus les moyens d'en rejeter l'invasion. La « guerre des images », selon l'expression de José Frèche, a commencé. La culture est devenue l'enjeu principal de la souveraineté. Cela explique en partie le retour aux particularismes nationaux, aux divers regrets religieux, aux enracinements de civilisation. Il faut vite, très vite, conforter les acquis, dresser des murailles qui ne tomberont pas sous les enchantements de ces trompettes de Jéricho. Mais le repli tactique ne suffit plus. Les armes du passé ne feront pas reculer ces avalanches : ce sont les chevaliers d'Azincourt. *Il faut forger des accoutumances* ; la mithridatisation des esprits implique une stratégie plus ouverte qui *définisse des alliances ou des équilibres, qui échange les respects et reconnaisse* à l'universel la possibilité d'approches multiples.

A cet égard, la France dispose d'un patrimoine de références, de culture, d'un parler aux connotations parsemées. Le moment est venu pour elle d'utiliser à son avantage le réseau du gigantisme audiovisuel, d'y prendre sa place en termes économiques ou techniques, d'inspirer des programmes, d'inviter aux coproductions, à l'échange des regards et des moyens. L'enjeu est considérable. Il intéresse chacun des peuples qui refusent l'uniformité. Pourquoi l'image de la modernité, la séduction des modes de vie, la beauté même, devraient-elles préférer l'apparence américaine par l'effet d'une antériorité industrielle et selon les lois routinières du marché ? L'évolution des besoins, l'enracinement des formes culturelles, appellent – en sens contraire – à la diversité. La France a les moyens d'encourager une stratégie de la multiplicité et de lui donner les dimensions plus vastes de l'Europe complémentaire et de la francophonie.

La transformation de l'économie postindustrielle appelle une plus grande consommation de biens culturels, autour des besoins de loisirs, des besoins de formation, de l'élévation du niveau de vie, des plus hauts standards d'éducation, de la nécessité, dans tous les domaines, d'une plus grande ouverture internationale. Dans une époque qui paraît lourdement économiste, douloureuse, encadrée par la faim, par la course des guerres, par le terrorisme, matérialiste en somme, car les idéologies de l'espérance ont déserté plus vite que prévu, la culture a une vocation plus forte que celle de dresser les décors de l'oubli ou d'inventer, sur le mode surranné, un art de se survivre. Point par point, elle correspond aux exigences les plus modernes, celles de l'industrie, de la science, de l'avancée médiatique, des politiques contrastées qui s'accrochent jalousement à leur identité et doivent pourtant aller et venir sur les chemins variés du cosmopolitisme.

(*) Ecrivain, ancien chargé de mission au cabinet de M. Chaban-Delmas ; actuellement directeur général des relations culturelles au Quai d'Orsay.

COURRIER DES LECTEURS

La mort du général de Larminat

Sous la plume d'André Fontaine (*le Monde* du 1er août) on a pu lire que les conditions dans lesquelles le général de Gaulle a institué le tribunal militaire que devait présider le général de Larminat auraient conduit celui-ci au suicide.

Comme le savent tous ceux qui ont conservé en mémoire le texte de la lettre au général de Gaulle laissée sur sa table de nuit par le général de Larminat, il s'agit là d'un contresens. Cette lettre a été rendue publique. J'en ai lu le manuscrit, le jour même. Elle ne contenait pas un mot de critique, ni de regret, d'avoir accepté la présidence du tribunal.

Le Monde du 12 juillet 1962 a publié un texte de M. André Boulloche qui peut encore aujourd'hui servir à rappeler les véritables raisons du geste du général de Larminat, dont la mémoire demande qu'elles ne soient pas dénaturées.

OTHAR AMILAKVARI
Souissi (Maroc).

[La « libre opinion » de M. André Boulloche à laquelle se réfère le prince Othar Amilakvari – fils du héros de Bir-Hakeim – explique ainsi le suicide du général de Larminat : ... *« Il a été affecté par le fait que sa maladie le diminuait au point de l'empêcher de remplir pleinement son rôle de président de la Cour militaire de justice, à la tête de laquelle la confiance et l'estime du chef des Français libres l'avaient appelé*].

LU

« LES TROIS FRANCE », d'Hervé Le Bras

Famille, région, nation

AU-DELA des moyennes nationales, nécessairement réductrices, trouver le sens caché des comportements régionaux, expliquer la lente et inégale industrialisation de la France par le contrôle différencié de la reproduction, telle est l'ambition d'Hervé Le Bras.

L'histoire de ce contrôle, depuis plus de deux siècles, différente selon les régions autant par le moment de son déclenchement que par ses modalités, est elle-même liée à trois grands types de « tempéraments », d'aspirations et de conceptions d'organisation familiale et politique, issus de trois forces autrefois dominantes selon les régions : la force familiale, qui s'exprimait par les familles complexes (famille-souche, famille patriarcale) aujourd'hui presque complètement disparues mais dont subsistent de nombreux éléments de la régulation sociale qu'elles avaient mis en place dans le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Centre du pays ; la force régionale ou locale, structurée socialement et politiquement par la religion catholique, dominante en Bretagne, dans l'Est, au Sud du Massif Central et au Pays basque ; enfin, s'opposant aux deux premières, cherchant à les soumettre, la troisième force est la force nationale, celle du centralisme parisien qui l'emporte dans la troisième France, celle du Bassin parisien.

A travers le désordre apparent des comportements économiques, démographiques, familiaux, sociaux et électoraux, Hervé Le Bras, à l'aide de nombreuses cartes (nous en avons recensé deux cent vingt-deux), fait progressivement apparaître ces trois France.

Cet ouvrage ambitieux foisonne d'hypothèses et de recherches systématiques d'explications, parfois irritant et souvent séduisant, solidement arc-bouté sur une documentation remarquable et en particulier sur les recherches antérieures de l'auteur sur la famille.

« L'histoire, écrit-il, *n'est pas faite de mystérieuses coïncidences à des siècles de distance. Il existe toujours des mécanismes précis, par lesquels les phénomènes se perpétuent et resurgissent. »* On aura compris que les mécanismes décrits, qui partent du politique (au sens exact du terme) pour aboutir à l'économie en passant par la démographie, sont en totale contradiction avec la vision des marxistes.

Economistes, sociologues, statisticiens et autres spécialistes de l'aménagement du territoire ne trouvent pas davantage grâce aux yeux de l'auteur.

Tous pourtant ne sauraient que tirer profit de cette radiographie approfondie qui permet de mettre au jour des explications inédites et originales : ainsi de l'importance du vote en faveur du Front national, mis en équation, et dont la carte est rapprochée de celle du suicide au début du siècle, de celle de la richesse et des migrations internes et, plus profondément, de celle des familles nucléaires de tradition ancienne...

PIERRE SURAULT.

★ Editions Odile Jacob, Seuil, 1986, 267 p., 99 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 455 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

هكذا من الأصل

La tension au Sud du Liban

La FINUL au cœur des rivalités chiites

La situation de la FINUL au Liban du Sud *« reste préoccupante »*, estime le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond. Quelques heures après le déroulement pacifique d'une manifestation chiite dimanche 24 août à Maarakeh, non loin du *quartier* général du contingent français, le ministre interrogé par Antenne 2, a relevé que *« le problème de fond »* des conditions dans lesquelles cette force exerce sa mission *« reste posé »*. Il a réaffirmé que la France ne retirerait *« pas unilatéralement »* ses soldats, mais souligné qu'à terme *« aucune hypothèse n'était exclue »*. Pour M. Raimond, *« il faut sortir »* de la situation actuelle où les soldats français *« sont des cibles »*, comme ce fut le cas la semaine dernière lorsque *quinze* « casques bleus » ont été blessés.

La manifestation de Maarakeh était dédiée à la mémoire de Haidar Khalil, un responsable chiite local, tué le 11 août par un « casque bleu » français — incident *qui* devait déclencher les affrontements des jours suivants. Ces accrochages ont mis en relief l'opposition ouverte entre les deux composantes du mouvement *chiite* : Amal (dont le chef, M. Nabih Berri, était ce week-end dans le sud de la France), qui souhaite le maintien de la FINUL dans la région, d'une part, et le Hezbollah (parti de Dieu, intégristes pro-iraniens) *définitivement opposé* à la présence des « casques bleus », d'autre part.

Préoccupé par un éventuel retrait français, le président libanais, M. Amine Gemayel, *doit réunir* cette semaine les ambassadeurs des pays fournissant un contingent à la FINUL (France, Irlande, Finlande, Fidji, Ghana, Suède, Népal, Norvège et Italie), a annoncé la radio *la Voix du Liban* (phalangiste).

Enfin, alors qu'on avait évoqué, la semaine dernière, l'éventuel départ du porte-avions *Foch* pour le Liban, un communiqué officiel a indiqué, dimanche soir, que le bâtiment devait appareiller ce lundi pour deux jours de manœuvres au large des côtes françaises. — *(AFP.)*

BEYROUTH
de notre correspondant

La FINUL (Force intérimaire des Nations Unies pour le Liban du Sud) est-elle en train de subir le même sort que la Force multinationale des années 1982-1984 à Beyrouth, c'est-à-dire de se muer en un corps étranger implanté dans un environnement hostile, soumis à un harcèlement croissant ? Bien qu'une manifestation à Maarakeh, au sud du Liban, dimanche 24 août, se soit déroulée dans l'ordre, à quelques centaines de mètres du poste français où s'est produit le principal incident entre « casques bleus » et miliciens chiites, rien n'est réglé, au contraire.

Sous l'influence de l'aile modérée de la communauté chiite — réunie pour la circonstance, Cheik Mohamed Mehdi Chamseddine, vice-président du conseil supérieur communautaire, se retrouvant côte-à-côte avec les chefs locaux d'Amal, — la manifestation a été placée sous le signe de l'appui à la résolution 425 du Conseil de sécurité en vertu de laquelle la Finul est déployée au Sud. Mais, en même temps, concession au courant de fond qui balaie la communauté chiite libanaise, le représentant d'Amal a dû souligner : *« Nous n'adopterons en aucune façon une position opposée à celle de la République islamique d'Iran notamment concernant le Liban et le Sud. »* Or la position de l'Iran, exprimée la semaine dernière et relayée au Liban par les intégristes du Hezbollah (parti de Dieu), est très claire : rejet de la résolution 425. Si bien que Damas a dû demander des explications à son inconfortable allié *iranien sur cette* question cruciale, le président Hafez El Assad déléguant samedi son vice-président, M. Abdelhelim Kaddham à Téhéran.

Tandis que se déroulait la manifestation de Maarakeh sous un très strict contrôle d'Amal, qui avait été jusqu'à prendre à sa charge la garde *du poste français à la place* des sentinelles de faction, Cheikh Mohamed Hussein Fadllah, guide spirituel du Hezbollah, déclarait : *« Cette résolution (425) stipule certes le retrait inconditionnel de l'armée israélienne du Liban du Sud mais elle stipule également la fermeture définitive du dossier de la résistance contre Israël de manière que toute action des moudjahidins* [combattants de l'Islam] *soit considérée comme un crime national (...) ; elle pourrait être positive actuellement pour le Liban et pour la sécurité du Sud, mais, à l'avenir, elle enchaînera le Liban, le Sud, et la région tout entière. (...) »*

« Nous ne sommes par contre la FINUL mais contre sa mission, a poursuivi Cheikh FAdllah, ajoutant : *« La France cherche à améliorer sa position et à affirmer sa présence au Liban du Sud ; ses projets ne sont pas nécessairement dans l'intérêt des sudistes. »*

La FINUL harcelée

Hostilité potentiellement grandissante au sud à l'égard de la FINUL et épreuve de force entre modérés et intégristes de la communauté chiite constituent des perspectives guère rassurantes. Le harcèlement de la FINUL est en passe de devenir incessant : après les graves accrochages de Maarakeh avec le contingent français, à la mi-août, et l'incident dont a été victime la patrouille irlandaise qui a sauté sur une mine (*un mort, deux blessés*), *le contingent* fidjien a été l'objet d'une attaque, de même qu'un autre poste français à Oudi-Jilou, dans la nuit de vendredi, qui a fait deux blessés.

La FINUL n'en est pas à ses premières victimes, mais, jusqu'à présent, elle évoluait *en terrain* ami, même lorsqu'elle était en conflit ouvert avec les forces actives de la région : Palestiniens d'abord, pro-Israéliens de l'Armée du Liban du Sud, et même parfois éléments armés chiites locaux. Aujourd'hui, son environnement devient hostile; les Français sont les premiers visés, mais c'est le mandat de l'ensemble de la FINUL, qui risque d'être remis en cause.

LUCIEN GEORGE.

● ***Le sort des otages du Liban.*** — M. Jean-Bernard Raimond a indiqué, dimanche 24 août, qu'il ne saurait envisager de se rendre en Iran ni de normaliser les relations avec ce pays *« tant que les* [sept] *otages français ne sont pas libérés »*. Interrogé par Antenne 2, M. Raimond n'a, toutefois, pas exclu de rencontrer *une personnalité iranienne ailleurs* qu'à Téhéran.

Les relations entre Le Caire et Washington

Les manœuvres aéronavales américano-égyptiennes prouvent que l'incident de l'« Achille-Lauro » est clos

Selon le *Washington Post*, les manœuvres aéronavales américano-égyptiennes prévues du 24 au 28 août en *Méditerranée* se déroulent au large de la Libye, mais pas dans le golfe de Syrte. Les responsables cités par le journal soulignent que ces manœuvres *« de routine »* étaient prévues depuis plusieurs mois et qu'elles ne constituent pas le prélude à une nouvelle opération militaire contre la Libye. Le *Wall Street Journal* affirme cependant *que l'administration Reagan s'apprête* à administrer au colonel Kadhafi une *« nouvelle leçon »* et que le Pentagone est en train d'élaborer *des projets de nouveaux et plus importants* bombardements d'objectifs libyens.

Le début des manœuvres américano-*égyptiennes a coïncidé avec l'arrivée en Libye du* président syrien Hafez el Assad, accompagné d'une importante délégation. Dès son arrivée, M. Assad a rendu hommage à la Libye, *« qui reste ferme face aux plans impérialistes »*, et a affirmé que *« toute attaque contre la Libye, que nous soutenons fermement (...), est une agression contre la Syrie et la nation arabe tout entière »*.

LE CAIRE
de notre correspondant

L'incident américano-égyptien qui a suivi le détournement de l'*Achille-Lauro* est clos. Tel est le sens des manœuvres *Sea Wind* qui ont débuté dimanche 24 août au large des côtes égyptiennes. Deux porte-avions de la VI[e] Flotte : le *Forrestal* et l'*America*, des escorteurs et des navires de débarquement participent à l'exercice consistant à attaquer une cible côtière puis à y établir une tête de pont. L'armée égyptienne s'exercera, elle, à repousser une attaque venant du large, grâce notamment à ses escadrilles de F 16 de fabrication américaine.

Ces manœuvres auraient dû en fait se dérouler en décembre dernier. Elles avaient toutefois été reportées *sine die* par le président Moubarak *en octobre*, à la *suite* de l'affaire de l'*Achille-Lauro*. Les chasseurs américains partis justement des porte-avions de la VI[e] flotte avaient intercepté et détourné sur la base de Sigonella en Sicile le Boeing d'Egyptair transportant les quatre pirates palestiniens. Le raïs avait qualifié l'intervention américaine d'*« acte de piraterie »* et de *« crise très grave nécessitant beaucoup de temps pour pouvoir être dépassée »*.

Aujourd'hui la *« blessure »* s'est cicatrisée, puisque l'Egypte accorde de nouveau aux Etats-Unis les facilités militaires octroyées initialement par le président Sadate. Les *dernières manœuvres conjointes* datent de l'an dernier. Dix mille soldats américains appartenant aux trois armes avaient participé, en août dernier, aux manœuvres Bright Star 85, qui s'étaient déroulées en Egypte.

On note que les manœuvres Sea Wind se déroulent tant à l'intérieur des eaux égyptiennes, près d'El-Alamein, à l'ouest d'Alexandrie, que dans les eaux territoriales, à quelques centaines de kilomètres seulement des côtes libyennes, mais pas dans le golfe de Syrte, au-delà de la *« ligne de mort »* fixée par le colonel Kadhafi. Cependant, un aussi grand déploiement de forces ne peut que *provoquer sa colère* tant contre les Américains que contre les Egyptiens. *Ces* derniers, qui avaient condamné en avril le raid américain contre la *Jamahiriya*, semblent aujourd'hui revenus à leur hostilité traditionnelle à l'égard du régime de Tripoli.

Il faut enfin souligner que l'exercice américano-égyptien a lieu au moment où le commandant en chef de l'armée de l'air égyptienne vient de terminer une série d'entretiens avec les responsables du Pentagone, à Washington. Le général Abdel Hamid Helmi a déclaré, à l'issue de sa visite aux Etats-Unis que *« les Américains ont approuvé toutes les demandes formulées par l'Egypte »*. Il s'agissait notamment de la poursuite des livraisons d'armes conformément au programme pré-établi, malgré les difficultés croissantes du Caire à honorer les échéances de sa dette militaire (4,6 milliards de dollars). L'Egypte a récemment reçu les deux premiers F 16 appartenant à un contingent de quarante appareils commandés par Le Caire. L'Egypte dispose déjà de quarante F 16 qui forment le fer de lance de ses forces aériennes, en attendant la livraison par la France de vingt Mirage 2000.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Selon « le Point »

Deux Airbus ont été livrés à la Libye malgré l'embargo occidental

La Libye a réussi à contourner l'embargo occidental en prenant livraison de deux Airbus A-310, avec leurs moteurs américains General Electric, que lui a vendus, à son insu, la British Caledonian. C'est ce *que révèle le Point* du 25 août. M. Stephen Vella, le directeur de la deuxième compagnie britannique, s'est rendu compte de la supercherie en téléphonant à son présumé client, le président de la compagnie Europe Aero-Service (sous-traitant de la compagnie Air France), M. Georges Masurel. Celui-ci ignorait tout de la transaction en question. La British Caledonian a dû reconnaître qu'elle avait été jouée par une société de Hongkong, la Cobra Airways, qui couvre les achats clandestins du colonel Kadhafi.

Les deux appareils, immobilisés à Amman (Jordanie) et Dubaï (Emirats Arabes unis), ont finalement été livrés à Tripoli après l'échec de la procédure judiciaire pour empêcher la transaction. *« Les deux avions sont en Libye et il n'y a guère de chance de les récupérer »*, a déclaré un porte-parole du Foreign Office. Début août, l'hebdomadaire britannique *The Observer* avait fait état de la livraison du premier Airbus par l'intermédiaire de plusieurs sociétés écrans. M. Masurel, condamnant une négligence qui fait tort à sa société, a fait part de son intention d'attaquer British Caledonian en justice : *« Il est impensable que sur un contrat portant sur une telle somme une compagnie puisse accepter un simple telex pour traiter avec deux sociétés, dont une totalement inconnue, la société suisse Charlie Bravo Trade and Cargo. »*

Selon M. Masurel, British Caledonian n'a pas effectué les démarches pour savoir qui était l'utilisateur final de ces appareils. Le montant de la transaction, 100 millions de francs, semble avoir endormi la vigilance de la compagnie aérienne britannique qui avait dû licencier mille employés en mai. Depuis un an, la compagnie cherchait à vendre ces Airbus pour compenser financièrement la diminution de son trafic sur l'Atlantique nord.

Il y a quelques années les Etats-Unis s'étaient opposés, avec succès, à la vente par Airbus Industrie de deux Airbus à la Libye.

Asie

Une nouvelle enquête sur la tragédie du Boeing sud-coréen conclut à une série d'erreurs des militaires soviétiques

Washington. — Le Boeing sud-coréen abattu le 1[er] septembre 1983 *par la chasse soviétique n'était pas* en mission d'espionnage, mais les Soviétiques ont cru, en *raison d'une* série d'erreurs, qu'ils attaquaient un avion de reconnaissance américain, affirme une nouvelle enquête sur cette affaire.

Dans un article à paraître dans le numéro de septembre de la revue *Atlantic Monthly*, M. Seymour Hersh, ancien journaliste au *New York Times*, indique que le Boeing de la compagnie sud-coréenne a pénétré dans l'espace aérien soviétique au-dessus de la péninsule de Kamtchatka *du fait* d'erreurs de navigation de son équipage.

M. Hersh se fonde sur des informations des services américains de renseignements, ainsi que sur des interviews de responsables soviétiques, dont le chef d'état-major, le maréchal Ogarkov, réalisées en 1984 en URSS.

Selon l'article d'*Atlantic Monthly* — qui doit faire l'objet d'un livre, *La cible est détruite*, à paraître en septembre, — les Américains ont intercepté les premières communications soviétiques concernant l'intrusion de l'avion dans l'espace aérien de l'URSS, mais celles-ci n'ont *été* analysées que quatre heures plus tard, trop tard, pour avertir l'appareil.

Ces conversations révéléraient, selon l'auteur, que les radars soviétiques ont confondu le Boeing civil avec un appareil américain de surveillance électronique, et que le pilote qui a tiré sur l'appareil n'a pas suivi les ordres stipulant une reconnaissance visuelle avant toute attaque. L'une de ces conversations a eu lieu en clair, après que les lignes téléphoniques assurant le secret des communications soit tombées en panne. L'officier soviétique se trouvant sur la côte du Pacifique s'efforce d'obtenir des instructions de Moscou. *« Il n'allait pas abattre un appareil américain,* indique un analyste des services américains, *sans obtenir une autorisation du commandement à un niveau plus élevé. »*

Selon des responsables américains cités dans l'article, l'erreur des Soviétiques pourrait s'expliquer par l'important trafic habituel d'avions de reconnaissance américains au-dessus de cette région. D'après M. Hersh, les radars soviétiques ne pourraient, en effet, faire la différence entre des *appareils* de tailles diverses et, en certaines occasions, la chasse soviétique a *même attaqué* par erreur des avions de lignes soviétiques.

Enfin, M. Hersh attribue la faute de navigation de l'équipage sud-coréen à des erreurs dans la programmation du système de navigation de l'appareil. — *(AFP, UPI.)*

INDE

Téléphone à main armée

NEW-DELHI
de notre correspondant

Les tribulations de l'interurbain ont eu raison, samedi 23 août, des nerfs de l'ancien *ministre de l'intérieur*. Après plusieurs essais infructueux auprès *du standard pourtant réservé* aux VIP (personnalités), M. Sethi, un *peu éméché dit-on, se précipita* en pleine nuit au central téléphonique de la capitale indienne suivi de ses deux gardes du corps et de son beau-fils.

Dégainant son révolver, il gagna le neuvième étage de l'immeuble où travaillait son infortunée opératrice et commença à l'injurier. *« Je peux me payer des filles comme vous pour cinq roupies »*, aurait-il notamment lancé. C'en était trop pour ses collègues, en majorité des femmes, qui cessèrent aussitôt tout *travail*, coupant ainsi la capitale du reste du pays pendant *quarante-huit heures*, *malgré* l'intervention de l'armée.

Les excuses *de M. Sethi* auprès de ses « sœurs » ont un peu calmé la tempête, mais seule la promesse de poursuites judiciaires contre ce membre du Parlement a pu stopper la fureur des trois mille employés du téléphone. — *(Interim.)*

La guerre du Golfe

L'imam Khomeiny veut « pousser Saddam Hussein à se suicider ou à abandonner le pouvoir »

S'adressant à de hauts responsables du gouvernement et à des chefs *militaires réunis dans une mosquée* proche de sa résidence, l'imam Khomeiny a réaffirmé, dimanche 24 août, sa détermination de *« poursuivre la guerre jusqu'à la victoire »* et de *« refuser toute paix imposée de l'extérieur »*. *« Certains,* a-t-il dit, *appellent à la paix et au compromis,et affirment qu'on peut trouver un arbitre qui réglera les problèmes. En sept ans, nous avons eu le temps d'apprendre qui étaient ces arbitres et le genre de personnes que peuvent être ces prétendus pacificateurs. »*

Il a ajouté : *« Saddam Hussein a été frappé en plein front. Il a subi de tels coups qu'il ne sait pas ce qu'il fait. Tantôt il menace, tantôt il supplie et quémande. Il est de ceux qui disent : « Puisque je sombre, que tout le monde coule avec moi. » En conséquence, il faut lui infliger un dernier coup pour le pousser à se suicider ou à abandonner le pouvoir avant qu'il ne cause d'autres dégâts à l'Irak, tel un noyé qui préfère entraîner d'autres dans la mort. »*

L'escalade du conflit inquiète Damas

Les risques d'escalade de la guerre entre l'Iran et l'Irak inquiètent Damas, qui l'a fait savoir dernièrement à plusieurs reprises à l'Iran, dont la Syrie reste le meilleur allié au sein du monde arabe, malgré *des approches différentes* du problème libanais. Le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, qui a effectué une visite de quelques heures samedi à Téhéran, a remis au président iranien, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, un message dans ce sens du président Hafez el Assad, le deuxième en l'espace de cinq jours. De source bien informée à Damas, on indique que c'est à la demande de l'Arabie saoudite, avec qui la Syrie *entretient de bonnes relations*, que le président Assad a dépêché à Téhéran M. Khaddam, à *la suite* des violentes menaces formulées vendredi dernier par le président iranien à l'adresse des pays du Golfe.

M. Khamenei avait mis en garde *« certains régimes du Golfe dont l'aide permet à l'Irak de poursuivre sa guerre contre l'Iran »*, *menaçant ainsi* de *« mettre en danger toutes les exportations pétrolières du Golfe »* (*le Monde* daté 24-25 août). Dans le même temps, le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, est arrivé dimanche à Damas, pour participer, selon l'agence iranienne d'information IRNA, à une cinquième réunion conjointe des chefs de la diplomatie syrienne, libyenne et iranienne. — *(AFP, Reuter.)*

● **ISRAËL : amnistie de sept** ***membres du Shin Beth.*** — *Le président* israélien, M. Haim Herzog, a *amnistié dimanche 24 août* sept agents des services de sécurité israéliens (Shin Beth) *directement* impliqués dans le meurtre de deux Palestiniens *qui avaient détourné un* autobus israélien en avril 1984. *Cette mesure fait suite à l'amnistie* accordée le mois dernier par le président de l'Etat *hébreu à quatre* responsables du Shin Beth, impliqués *dans la même affaire.*

M. Herzog a expliqué sa décision par des *« impératifs de sécurité de l'Etat »*, et a estimé qu'il aurait été injuste de punir des agents subalternes, une fois la grâce accordée aux responsables. M. Herzog avait en effet accordé le mois dernier des mesures de grâce au responsable du Shin Beth, M. Avraham Shalom, et à trois de ses adjoints, impliqués dans cette affaire. — *(AFP.)*

Afrique

Catastrophe naturelle au Cameroun

Des émanations de gaz font de nombreuses victimes dans une région volcanique

Des émanations naturelles de gaz toxique ont fait de nombreuses victimes au bord du lac volcanique de Nios, près de la ville de Wum, dans la province du nord-ouest du Cameroun. Elles ont commencé le vendredi 22 août, mais la situation demeurait confuse lundi. Il était impossible d'évaluer le nombre des victimes, qui se comptent sans doute par centaines. Le gouvernement camerounais a lancé un appel à l'aide internationale, auquel la France pourrait être un des premiers pays à répondre, en même temps qu'Israël. En effet, le premier ministre, M. Shimon Pérès, est reçu en visite officielle à Yaoundé lundi et mardi.

Dès dimanche soir 24 août, on ne cachait plus dans les milieux gouvernementaux camerounais que le premier bilan officiel, faisant état de quarante morts, samedi, était largement dépassé. Il est impossible d'évaluer le nombre des victimes, disait-on, les sauveteurs n'ayant pu se rendre sur le lieux de la catastrophe faute d'équipement leur permettant d'affronter les gaz. Des témoins arrivés à Yaoundé affirmaient pour leur part qu'un millier de personnes étaient mortes asphyxiées.

La province du Nord-Ouest compte plusieurs lacs d'origine volcanique. Une catastrophe similaire avait eu lieu le 15 août dans la même région. Trente-cinq personnes avaient trouvé la mort dans le village de Djindou, à la suite d'émanations toxiques.

La région a été déclarée sinistrée et le président Biya s'est rendu dimanche à Bamenda, capitale de la province. Il a étudié avec des responsables des ministères de la défense et de l'intérieur la façon d'éviter la contamination des régions voisines. Selon les sauveteurs, ce phénomène d'émanation de gaz est pratiquement impossible à prévoir, et aucune mesure préventive ne peut être appliquée durablement.

La situation est « grave », indiquait lundi la radio camerounaise, tout en restant assez vague sur ce qui se passait exactement. Certaines sources camerounaises présentent le gaz mortel comme un dérivé de l'anhydride sulfureux. Selon le vulcanologue Haroun Tazieff, il s'agirait plutôt d'une *« émission non violente de gaz carbonique »*.

M. Haroun Tazieff, interrogé par l'AFP, a déclaré : *« Si l'émission avait été violente, le gaz, expédié à haute altitude, se serait mêlé à l'air et aurait été donc sans danger pour les populations. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une émission non violente, le gaz s'écoule à la surface du sol comme de l'eau car il est plus lourd que l'air. Le gaz se traîne alors sur plusieurs mètres d'épaisseur sur le sol. J'ai été moi-même pris dans du CO2 et je peux vous dire que l'on est mis littéralement K.O si l'on n'a pas la chance d'être retiré à temps. On est asphyxié sans douleur. Ni l'hydrogène sulfuré (SH2) ni l'anhydride sulfureux (SO2) ne peuvent entraîner ce genre de dégâts lorsqu'il y a émanation. Ces deux gaz sont plus légers que l'air et les populations ne peuvent donc se laisser recouvrir. En outre, ils dégagent une telle odeur de « pourri » que les gens sont alertés et ne restent pas à proximité. »*

M. Shimon Pérès arrive avec des médecins

Cette catastrophe a eu lieu alors que le Cameroun s'apprêtait à recevoir M. Shimon Pérès. Cette visite, la première d'un chef du gouvernement israélien en Afrique noire depuis vingt ans, devrait aboutir au rétablissement des relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Etat hébreu. (*Le Monde* daté 24 et 25 août). M. Pérès a décidé juste avant son départ d'amener avec lui une équipe de quinze médecins militaires pour secourir les victimes camerounaises.

TUNISIE : la campagne pour la « propreté »

Les dirigeants devront présenter un état de leurs biens

TUNIS
de notre correspondant

Depuis qu'il a lancé sa campagne contre la corruption, le président Bourguiba n'a eu de cesse d'insister sur l'exemple que doivent donner en priorité les cadres du pays. Les appels à cette *« propreté »*, que renouvelle en toute occasion le chef de l'Etat, n'ont, semble-t-il, pas toujours été entendus par l'ensemble du haut personnel politique. Aussi obligation va-t-elle être faite à tous les responsables, et plus particulièrement aux membres du bureau politique du Parti socialiste destourien (PSD), aux ministres, aux gouverneurs (préfets) et aux présidents-directeurs généraux des entreprises publiques de présenter un état de leurs biens au début et à la fin de leur mission.

Le bureau politique du PSD doit mettre au point les dispositions relatives à cette mesure dans les prochains jours. Le premier ministre, M. Rachid Sfar, qui venait de s'entretenir avec le président, a déclaré, samedi 23 août, que cette initiative *« illustre la résolution bourguibienne d'instaurer la propreté et de permettre aux responsables de travailler dans une atmosphère de confiance et à l'abri des suspicions »* et qu'elle est de nature *« à galvaniser les énergies, à conférer plus de transparence à la gestion, à dissiper les rumeurs »*.

Parallèlement, un renforcement du contrôle des dépenses publiques au niveau de l'Etat et des entreprises publiques est à l'étude. Il a été également décidé de mettre fin au régime du travail limité à la matinée dans les administrations pendant la période estivale le 1er novembre au lieu du 15 novembre et de supprimer le congé compensatoire pour les jours fériés coïncidant avec le repos hebdomadaire du dimanche. Ces deux décisions, qui risquent de ne pas être très populaires, *« tendent à inciter toutes les forces du pays à davantage d'efforts, de travail et de don de soi »*, a dit encore M. Sfar.

Enfin, le premier ministre a annoncé que le président Bourguiba avait nommé M. Béchir Khantouche membre du bureau politique du PSD, où une place était vacante depuis que l'ancien premier ministre, M. Mohamed Mzali, en avait été écarté le 24 juillet.

M. Khantouche, originaire du Sahel et avocat au barreau de Tunis, avait fait, en juin, son entrée au comité central du parti, antichambre du bureau politique. Il s'est particulièrement distingué comme avocat de la partie civile dans des affaires de corruption et de mauvaise gestion dans lesquelles étaient impliqués des proches de Mme Wassila Ben Ammar (dont le président vient de divorcer) obtenant à leur encontre des condamnations maximales.

MICHEL DEURÉ.

Amériques

EL SALVADOR

Accord de principe entre le gouvernement et la guérilla pour de nouveaux pourparlers de paix

Mexico. — Les représentants du gouvernement et ceux de la guérilla du Salvador ont conclu un accord le samedi 23 août à Mexico pour engager de nouvelles négociations de paix. La rencontre, au plus haut niveau, devrait avoir lieu le 19 septembre à Sesori, une ville salvadorienne située à 153 kilomètres à l'est de la capitale, San-Salvador, et qui a été le théâtre de nombreux combats entre l'armée et les guérilleros depuis six ans.

Le président Duarte devrait assister à cette nouvelle rencontre avec les délégués de la guerilla pour tenter de trouver une issue pacifique à une guerre civile qui a déjà fait au moins 60 000 morts, la plupart non combattants. La dernière rencontre entre les autorités et les délégués de la guérilla a eu lieu en novembre 1984, près de San-Salvador, et s'était soldée par un échec complet.

Mgr Rivera y Damas, archevêque de San Salvador et médiateur entre le gouvernement et les insurgés du Front Farabundo-Marti de libération nationale, a confirmé l'accord de principe conclu samedi. Il a également précisé que les deux délégations avaient laissé ouverte la possibilité d'une modification de la date et du lieu de la rencontre au plus haut niveau. Une nouvelle réunion préparatoire doit avoir lieu à cet effet, sans doute à Mexico, dans la première quinzaine de septembre.

Deux des représentants de la guérilla aux pourparlers de Mexico, MM. Salvador Samayoa et Jorge Villacorta, ont déclaré qu'ils avaient dû accepter que la réunion du 19 septembre se tienne ailleurs que dans la capitale, *« le gouvernement*, ont-ils dit, *s'étant montré absolument intransigeant sur ce point »*. Et ils ont insisté sur le fait que l'accord conclu samedi à Mexico ne peut en aucun cas *« être considéré comme définitif »*. *« Tout dépend*, ont-ils ajouté, *de la nouvelle réunion préparatoire au cours de laquelle devraient être également définis l'ordre du jour et les modalités de la rencontre de Sesori. »*

On estime dans les milieux proches des deux délégations que le dialogue « au fond » reste bloqué en dépit de l'accord de principe pour une troisième série de pourparlers de paix. Le gouvernement salvadorien maintient son offre d'amnistie générale seulement si les insurgés déposent les armes sans conditions. De leur côté, les délégués de la guérilla insistent sur la nécessité *« de conclure des accords concrets afin de parvenir à la paix de façon progressive »*. — *(AFP, AP, Reuter.)*

● **CHILI : arrestation d'un témoin de la mort d'un manifestant.** — M. Pedro Marcelo Martinez Pradenas, qui a vu des militaires brûler deux jeunes manifestants le 2 juillet dernier à Santiago, provoquant la mort de l'un d'eux, a été arrêté samedi 23 août, ont annoncé ses avocats. Ils ont par ailleurs affirmé qu'un autre témoin, M. Jorge Sanhueza, avait été séquestré samedi 23 août, durant quatre heures, par trois hommes et une femme, qui ont exigé, sous la menace, qu'il ne se rende pas au tribunal pour témoigner. — *(AFP, Reuter.)*

ETATS-UNIS

Arrestation pour espionnage d'un fonctionnaire soviétique des Nations unies

Washington. — Un fonctionnaire soviétique des Nations unies a été arrêté pour espionnage, le samedi 23 août, à New-York, tombant dans un piège tendu au terme de trois années d'enquête, a annoncé le Bureau fédéral d'investigation (FBI). M. Guennadi Fedorovitch Zakharov a été interpellé dans une station de métro, après qu'il eut acheté pour 1 000 dollars des documents sur le moteur d'un avion de l'armée de l'air américaine. Son contact était un étudiant qui travaillait pour deux compagnies spécialisées notamment dans les matériaux de défense, et qui depuis trois ans était en fait un informateur du FBI.

M. Zakharov, trente-neuf ans, était arrivé en 1982 aux Etats-Unis pour travailler au centre pour le développement de la science et de la technologie du secrétariat de l'ONU. Il y a trois ans, l'agent soviétique avait passé contrat avec l'étudiant, qui, en contrepartie du financement de ses études, devait lui fournir des documents techniques pas nécessairement secrets mais difficilement accessibles, dans le domaine de la robotique et le l'informatique.

Le visa de M. Zakharov ne lui donne qu'*« une immunité diplomatique limitée qui ne couvre pas l'espionnage »*, a indiqué le FBI. Il risque la prison à vie. — *(AFP, AP, Reuter.)*

Nouveau tir réussi d'un missile intercontinental américain MX

Washington. — L'armée de l'air américaine a procédé, samedi 23 août, avec succès, à un treizième tir d'un missile intercontinental MX, qui, pour la première fois, a dirigé de fausses ogives nucléaires sur deux objectifs différents. Le missile MX, porteur de neuf ogives, a parcouru en trente minutes plus de 6 700 kilomètres entre la base de Vandenberg (Californie) et sa zone cible dans le périmètre d'essais des Kwajalein (îles Marshall) du Pacifique, a précisé le Pentagone. Le MX, dernier-né des missiles intercontinentaux américains, peut porter jusqu'à dix têtes nucléaires indépendantes, sur une distance supérieure à 9 600 kilomètres; il a plus de précision que les vieux missiles Minuteman qu'il doit remplacer.

● **URSS : tirs de fusées porteuses.** — L'URSS a annoncé samedi 23 août qu'elle allait procéder à des tirs de fusées porteuses dans l'océan Pacifique, du 26 août au 5 septembre. Les engins testés seraient, selon les spécialistes occidentaux, des fusées balistiques à parabole haute lancées à partir de sous-marins, mais l'absence d'indications sur la hauteur de l'espace aérien interdit empêche de se faire une idée précise sur la nature des missiles. — *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Chine

Pékin accuse l'Inde d'incursions militaires

Pékin. — La Chine a accusé samedi 23 août l'Inde de poursuivre ses incursions militaires en territoire chinois aussi bien par voie terrestre qu'aérienne. *« L'Inde franchit l'actuelle zone de contrôle* [entre les deux pays] *en plusieurs endroits afin de grignoter une partie du territoire chinois et de créer ainsi de nouvelles zones de dispute »*, affirme le *Quotidien du peuple*, l'organe du Parti communiste chinois.

Les diplomates occidentaux en poste à Pékin soulignent que c'est la première fois depuis plusieurs années que la Chine prend l'initiative d'accuser l'Inde de violations territoriales. *« Jusqu'à présent, elle se contentait de rejeter avec vigueur les accusations indiennes »*, a indiqué l'un d'entre eux. Le *Quotidien du peuple* ajoute qu'en dépit des remarques répétées de la Chine l'Inde continue sa *« politique expansionniste »*. Toujours selon le journal, toutes les accusations indiennes d'intrusion chinoise en territoire indien sont *« sans fondement »*. — *(AFP).*

Un Américain condamné pour espionnage

Pékin. — Un citoyen américain d'origine chinoise, M. Shensu Loo, a été condamné à douze ans de prison en Chine pour espionnage au profit des Etats-Unis et de Taiwan, a annoncé samedi 23 août l'agence Chine nouvelle.

La Chine fait régulièrement état de cas d'espionnage au profit de Taiwan, mais c'est la première fois depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1979 qu'elle accuse Washington de collusion avec les autorités nationalistes. Un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin a déclaré que le gouvernement américain n'a rien à voir dans cette affaire. Un responsable consulaire a néanmoins suivi ce cas pour vérifier que M. Loo bénéficiait des droits que lui accorde la loi chinoise. *(AFP).*

Nicaragua

Le vice-président de la chambre de commerce arrêté

Managua. — Le vice-président de la chambre de commerce du Nicaragua, M. Guillermo Quant Tai, a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage au profit des Etats-Unis, a annoncé dimanche 24 août, le ministère de l'intérieur.

M. Quant Tai a été arrêté le 19 août, a indiqué le ministère dans un communiqué, précisant qu'il a reconnu avoir été recruté par la CIA (services de renseignement américains) et a admis avoir reçu du matériel et un entraînement adéquat pour remplir sa mission. Toujours selon le communiqué, les enquêteurs ont découvert au cours d'une perquisition au domicile de M. Quant Tai les codes qui lui permettaient de déchiffrer les messages que lui faisait parvenir par radio la CIA.

Les autorités ont annoncé qu'elles poursuivaient leur enquête pour découvrir d'éventuels collaborateurs du vice-président. — *(AFP.)*

Panama

Le président Delvalle hostile à l'entraînement des « contras » par les Américains

Panama. — Le président du Panama, M. Erik Delvalle, a affirmé, samedi 23 août, que le territoire panaméen ne serait pas utilisé par les Etats-Unis pour l'entraînement militaire des « contras », les rebelles antisandinistes nicaraguayens. Le chef de l'Etat panaméen faisait allusion à des déclarations de porte-parole officiels américains évoquant la possibilité pour les instructeurs américains d'entraîner les « contras » au Panama, au Honduras et au Salvador.

M. Delvalle a réaffirmé qu'il croyait *« au principe d'autodétermination des peuples et à une solution pacifique du conflit en Amérique centrale »*, comme le préconise le groupe de Contadora, dont fait partie le Panama aux côtés de la Colombie, du Mexique et du Venezuela. Aux termes des traités Torrijos-Carter, l'entraînement militaire de forces étrangères est totalement interdit sur le territoire panaméen. Cette mesure est entrée en vigueur depuis la fermeture, en 1984, de l'Ecole des Amériques dans la zone du canal. — *(AFP).*

Ouganda

Le président Museveni accuse le Soudan d'aider ses adversaires

Kampala. — Le président Museveni a accusé samedi 23 août les troupes gouvernementales soudanaises d'aider les rebelles ougandais qui ont lancé une série d'attaques contre son armée dans le nord du pays, au cours des deux dernières semaines. M. Yoweri Museveni, qui s'adressait aux journalistes et aux diplomates accrédités à Kampala, a notamment affirmé que le Soudan avait permis à 3 000 rebelles ougandais de franchir la frontière pour attaquer, le 21 août, une unité ougandaise stationnée à proximité. Il a affirmé également que les troupes soudanaises avaient fourni aux rebelles des armes et des véhicules, qui ont été saisis.

« Certaines unités soudanaises, qui ont été coupées de leurs arrières par le colonel John Garang [chef de la rébellion du sud du Soudan] *tentent maintenant de faire du nord de l'Ouganda une base d'approvisionnement »*, a ajouté M. Museveni. Il a appelé le gouvernement soudanais à arrêter l'infiltration des rebelles. S'il ne peut le faire, a-t-il dit, *« qu'il accorde le droit de suite à l'Ouganda »*. — *(AFP.)*

Philippines

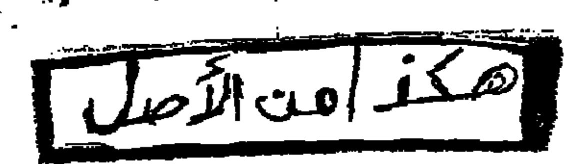
Cinq membres de la commission constitutionnelle annoncent leur démission

Manille. — Cinq membres de la commission présidentielle chargée de rédiger une nouvelle Constitution philippine ont annoncé samedi 23 août leur démission.

La commission avait voté peu avant une disposition autorisant les investisseurs étrangers à posséder 40 % du capital des entreprises publiques. A la veille du départ de Mme Aquino pour l'Indonésie, ces cinq personnes, dont la démission devait être annoncée ce lundi, ont exprimé leur *« dégoût devant l'institutionnalisation de la domination économique étrangère »*. L'une d'elles, Mme Luz Quesada, a expliqué que la plupart des dispositions concernant l'économie ont été décidées dans la précipitation. *« Il était clair que les autres membres défendaient certains intérêts*, a-t-elle estimé. *« Le contenu pro-philippin de la Constitution est en train de disparaître, et nous ne voulons pas participer à un organisme qui va tromper les Philippins »*, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, le primat de l'Eglise catholique des Philippines, le cardinal Jaime Sin, a dénoncé le retour d'habitudes existants avant la prise du pouvoir par Mme Aquino, en février dernier. *« L'intérêt général n'existe plus, la générosité n'existe plus, ni même l'esprit de sacrifice qui nous avait unis »*, a-t-il dit samedi dernier aux fidèles, dans la cathédrale de Manille.

« Les vieux politiciens remettent en place les bases de leur puissance personnelle au détriment du bien-être général », a-t-il ajouté, notant que les riches *« se laissent à nouveau tenter par l'avidité, tandis que le nombre des pauvres augmente »*. — *(AFP.)*



هكذا من الأصل

Europe

ALLEMAGNE FÉDÉRALE : l'afflux des réfugiés

La communauté tamoule, cible de la campagne contre les demandeurs d'asile

BONN
de notre correspondant

Le gouvernement ouest-allemand, qui examine mardi 26 août de nouvelles mesures pour limiter l'afflux des demandeurs d'asile, envisage notamment d'imposer aux compagnies aériennes des amendes allant jusqu'à 2000 marks (6000 F) pour chaque passager débarqué en RFA sans visa valide. L'ensemble du dossier doit faire l'objet, le 25 septembre, d'une conférence à laquelle le chancelier Kohl a convié les ministres-présidents des Länders et les représentants des grands partis politiques, à l'exception des Verts.

La violente campagne lancée cet été par les milieux conservateurs en faveur de mesures radicales contre l'augmentation du nombre de réfugiés est en train de porter ses fruits. Sur la défensive, les libéraux et le parti social-démocrate ne semblent plus guère en mesure de s'opposer à un durcissement de la politique de Bonn. Le ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, qui avait tenté dernièrement de remettre les pendules à l'heure, a été violemment pris à partie vendredi 22 août par M. Franz Josef Strauss dans le quotidien populaire Bild.

Début août, à Berlin-Est le courant favorable à un renforcement de la législation avait dramatisé l'afflux des réfugiés. L'odyssée des cent cinquante-cinq Tamouls repêchés au large de Terre-Neuve est désormais utilisée pour renforcer le sentiment de plus en plus répandu que les réfugiés politiques ne sont, en fait, que des trouble-fête venus profiter de la générosité de la législation ouest-allemande. L'organisation des Liberation Tigers of Tamil Eelam, assez largement implantée dans la communauté tamoule, est accusée de se servir de la RFA comme d'un terrain de manœuvre pour ses opérations au Sri-Lanka.

Cette accusation s'appuie sur les déclarations faites à la police par un des deux intermédiaires tamouls entendus dans le cadre de l'enquête sur l'embarquement clandestin, à bord du cargo *Aurigae*, des cent cinquante-cinq réfugiés tamouls. Chacun des passagers avait dû s'acquitter à l'avance d'une somme d'environ 5 000 deutschemarks (15 000 francs). On ignore cependant à combien se montait le total des fonds rassemblés : certains, qui avaient payé, n'ont apparemment pas pu être embarqués.

Le lendemain du départ du cargo, avant même que l'affaire ne soit connue, la police de Brême, prévenue par l'épouse allemande d'un des deux intermédiaires tamouls, était intervenue pour délivrer celui-ci des mains d'une trentaine de ses compatriotes. Cet intermédiaire a affirmé avoir été victime d'une tentative de racket au profit du Mouvement de libération tamoul. Depuis plusieurs mois une autre enquête est en cours dans le sud du pays sur dix Tamouls également accusés d'avoir extorqué des fonds à des réfugiés.

Un simple travail d'information

L'organisation mise en cause a vivement démenti ces allégations, jeudi dernier au cours d'une conférence de presse à Bonn. Tout en affirmant représenter 90 % de la communauté tamoule en République fédérale, les Tigers nient en bloc toutes les accusations portées contre eux. Ils affirment ne faire qu'un travail d'information sur la situation au Sri-Lanka et recruter des sympathisants. Leur porte-parole, M. Sathiyam Suthan, a donné une toute autre version de la séquestration de l'intermédiaire. Selon lui, celui-ci était retenu par les personnes qui n'avaient pas pu être embarquées et qui réclamaient le remboursement des sommes versées. Le rôle des Tigers, a-t-il ajouté, s'est limité à jouer les bons offices *« pour éviter qu'il y ait des meurtres »*.

M. Suthan a profité de la conférence de presse, qui s'est déroulée sous la surveillance discrète de la police des frontières, pour dénoncer la campagne contre les réfugiés tamouls et se plaindre du mauvais accueil qu'ils rencontrent dans certaines parties de la RFA. L'affaire de l'*Aurigae* s'explique, selon lui, par la crainte des réfugiés d'être refoulés vers le Sri-Lanka. *« La situation*, a-t-il dit, *montre que les Tamouls ne sont plus les bienvenus en RFA. »*

Il y a en RFA 4,5 millions d'étrangers, soit à peu près la même proportion qu'en France. Beaucoup d'entre eux sont turcs (environ 1,5 million), mais les Yougoslaves, les Italiens et les Grecs sont également nombreux. Par rapport à ce chiffre, le nombre des réfugiés est assez limité (600 000), surtout si l'on tient compte du fait qu'il englobe les personnes ayant fui les pays d'Europe de l'Est autres que la RDA (220 000 environ), ainsi que 130 000 personnes pour lesquelles la procédure de demande d'asile est en cours et qui ne sont pas sûres d'obtenir le statut de réfugiés.

HENRI DE BRESSON.

La conférence de Vienne sur la catastrophe de Tchernobyl

Le rapport des Soviétiques apporte d'intéressantes précisions en matière médicale

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Les experts du nucléaire civil réunis à Vienne par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vont vivre cette semaine sous le signe de Tchernobyl. Du 25 au 29 août, des spécialistes de cinquante et un pays vont examiner le rapport sur l'accident de la centrale ukrainienne que les Soviétiques ont rédigé à leur intention. Quatre groupes de travail analyseront l'accident, ses suites immédiates, les problèmes posés par l'évacuation de la population et par la décontamination du site, et discuteront des résultats des traitements appliqués aux irradiés.

On connaît maintenant l'essentiel du contenu du rapport soviétique, qui retrace le scénario de l'accident et tente d'en estimer les effets sur la santé de la population (*le Monde* du 22 août et daté 24-25 août). Mais les experts rassemblés par l'AIEA auront de nombreuses questions à poser à leurs collègues soviétiques pour pouvoir, dans leurs pays respectifs, tirer toutes les leçons de cette catastrophe unique dans l'histoire du nucléaire.

Malgré l'« honnêteté » avec laquelle les Soviétiques ont rédigé leur document, de nombreux points restent en effet obscurs. Dans les milieux occidentaux, on s'interroge sur le « pourquoi » des essais auxquels se livraient les techniciens de Tchernobyl le 25 avril dernier. On souhaiterait aussi en savoir plus sur le programme de formation donné au personnel des centrales nucléaires.

On s'intéresse d'autre part à ce qui s'est passé à Tchernobyl après l'accident. Les premiers dix jours ont été cruciaux pour les Soviétiques, qui ont dû maîtriser les incendies de graphite puis bloquer la contamination et entreprendre de décontaminer les sols. Ils se sont trouvés là, note M. Pierre Tanguy, d'EDF, membre du Comité international consultatif sur la sûreté nucléaire *« dans une situation sans précédent. Ils ont une expérience unique et nous avons tout à apprendre d'eux »*, souligne-t-il.

Les greffes de moelle osseuse

Mais c'est dans le domaine médical que les leçons à tirer de la catastrophe devraient être les plus importantes. Les Soviétiques indiquent en effet que la principale cause de décès est venue des brûlures provoquées par le dépôt de radio-éléments sur la peau des victimes. Ils soulignent en outre que ces brûlures – contrairement à celles dues à la chaleur ou à des produits chimiques – peuvent s'étendre au cours du temps. Un phénomène jusqu'alors inconnu, sur lequel les spécialistes de la médecine nucléaire devront désormais se pencher.

Quant aux transplantations de moelle osseuse pratiquées sur les personnes sévèrement irradiées, *« elles n'ont pas été décisives dans le traitement »*, notent les Soviétiques. Les sept personnes le plus atteintes ayant subi ces traitements sont mortes, et, sur les six autres, moins sévèrement touchées, la greffe n'a pas pris. Mme Gouskova, responsable du service radiologique de l'hôpital nº 6 de Moscou, souligne, à cette occasion, que la transplantation de moelle peut entraîner des effets secondaires, risque de mettre en danger la vie des patients, et que la proportion des victimes pour lesquelles cette greffe est réellement indiquée est très faible.

C'est pourquoi les experts français considèrent qu'il aurait mieux valu, dans certains cas, recourir à la technique des perfusions de concentrés d'éléments du sang. C'est en particulier le cas pour les personnes ayant reçu des doses d'irradiation de l'ordre de 600 à 800 rads, le risque de rejet de greffe étant, semble-t-il, le plus important à de telles doses.

Comme on pouvait s'y attendre, les experts soviétiques notent que, au-delà de 1 000 rads, du fait de la *disparition totale de tout tissu vivant*, il n'y a plus rien à tenter. *A priori*, c'est donc chez les irradiés ayant reçu entre 800 et 1 000 rads que la greffe de moelle osseuse trouve sa meilleure indication.

ELISABETH GORDON.

Les risques de cancer

Six mille cinq cent trente cancers mortels pourraient se développer dans les cinquante à soixante-dix années à venir par suite de l'accident de Tchernobyl, indiquait samedi 22 août la presse américaine (*le Monde* daté 24-25 août). Ce chiffre recalculé à la lumière des informations contenues dans le document soviétique demande à être replacé dans son contexte.

Que disent les Soviétiques ? D'abord que parmi les cent quatorze mille personnes se trouvant dans la zone proche de la centrale nucléaire, quatorze mille seraient « spontanément » (en l'absence de tout accident nucléaire) mortes d'un cancer dans les soixante-dix ans à venir. L'accident, souligne le rapport, devrait augmenter ce dernier chiffre de moins de 2 % (donc provoquer moins de deux cent quatre-vingts cancers mortels supplémentaires).

Dans les régions avoisinant la zone la plus dangereuse, poursuit le rapport, la population a reçu un taux d'irradiation, cumulée sur cinquante ans, trois fois supérieur à l'irradiation naturelle. Les effets de l'accident devraient y augmenter le nombre de cancers mortels attendus (9,5 millions) de 0,05 % – soit quatre mille sept cent cinquante morts supplémentaires. A cela s'ajoutent les cancers de la thyroïde. On en prévoyait cent cinquante mille. Les isotopes radioactifs de l'iode injecté du réacteur pourraient augmenter ce chiffre de 1 % (soit mille cinq cents morts supplémentaires).

Encore ne s'agit-il là que d'estimations dont le rapport soviétique souligne qu'il fournit les valeurs *« maximales »*.

● **SUÈDE : M. Carl Bildt élu chef du Parti conservateur.** – M. Carl Bildt, trente-sept ans, a été élu, samedi 23 août, à la tête du Parti conservateur suédois, annonce un communiqué officiel du parti à Stockholm. M. Bildt, qui est l'expert des questions de défense nationale et de politique étrangère du mouvement conservateur *Moderaterna* (les modérés), remplace M. Ulf Adelsohn, qui a démissionné au mois de juillet dernier pour « raisons personnelles ». M. Bildt a été élu à l'unanimité par les deux cents représentants du parti. – (*AFP.*)

ITALIE

Les ravages de la drogue dans les familles

ROME
de notre correspondant

Les doigts pétrissant maladroitement son visage boursouflé, Vito Antonio Peluso, vingt-quatre ans, héroïnomane depuis 1978, pleure sur son lit d'hôpital devant les caméras de télévision. Il demande qu'on l'envoie au plus tôt à Poggio-Reale, le tristement célèbre pénitencier de Naples. *« Ma seule chance d'en sortir, pour le moment du moins »*, affirme-t-il d'une voix hachée. Au pied du lit, Maria, quarante-cinq ans, version napolitaine de Mère Courage, acquiesce sans mot dire de la tête. Son histoire est celle d'une femme lasse de devoir combattre chaque jour les ravages de la drogue dans son propre foyer : une histoire banale en Italie. Dans cette même ville de Naples, d'autres mères frappées de désespoir se sont suicidées. A Rome, dans le quartier populaire de Primavalle, des mères de jeunes drogués se sont organisées pour dénoncer à la police les pourvoyeurs de leurs enfants.

Mais Maria est allée plus loin : surprenant son fils en train de cambrioler l'appartement de voisins absents, elle n'a pas hésité à téléphoner à la police pour le faire arrêter.

Licencié de son travail, Vito s'était mis à voler, y compris chez lui, pour se procurer de la drogue. *« Déjà, du vivant de mon mari, nous devions confier le peu que nous avions à des voisins quand nous nous absentions »*, dit la mère. *« Je ne supportais plus de le voir déchoir ainsi. J'étais seule. Les pouvoirs publics n'ont rien fait pour m'aider »*, accuse-t-elle. Un jour, Vito est surpris par son frère dans la cuisine, la seringue à la main. *« Il tremblait tellement que j'ai dû faire la piqûre moi-même »*, dit le frère. A peine ramené au domicile familial après sa condamnation à six mois d'assignation à domicile, Vito reprend le large. *« Vous ne me reverrez plus »*, affirme-t-il. Quelques heures plus tard, on le retrouve, inconscient, dans les bas-fonds de la Forcella, victime d'une overdose. Arraché *in extremis* à la mort, il promet de faire amende honorable. Dès qu'il sera rétabli, les policiers le conduiront à Poggio-Reale, Maria ayant finalement refusé l'assignation à résidence.

(*Intérim.*)

Le passe-droit de Stefano

On a manifesté samedi 23 août devant le ministère de la défense à Rome et pris vigoureusement à partie le ministre, M. Spadolini. Motif de cette colère : dénoncer le passe-droit dont a bénéficié Stefano Casiraghi, citoyen italien et par ailleurs heureux époux de la princesse Caroline de Monaco, qui vient d'être définitivement exempté du service militaire.

Le jeune homme, fils d'un riche industriel italien, avait été réformé une première fois il y a trois ans en raison d'une tumeur aux testicules entraînant une « impuissance temporaire ». Le ministère de la défense a choisi le lendemain de la naissance du second enfant du couple princier pour annoncer que l'exemption de Stefano était définitive.

L'affaire serait simplement cocasse, ou seulement amère, pour ceux qui protestaient samedi contre le traitement de faveur réservé aux « fils de riches », si les manifestants n'avaient été aussi dans leur majorité des parents ou des amis de jeunes Italiens morts récemment pendant leur service militaire.

Il y a eu ces derniers mois parmi les jeunes recrues du contingent une série de suicides et de morts accidentelles, et la presse a dénoncé dans de nombreuses enquêtes sur le malaise dans l'armée les mauvais traitements, le piètre état moral des soldats, le recours à la drogue et les accidents.

Politique

Selon M. Mauroy

Le projet de découpage dans le Nord est « une offense à la démocratie »

LILLE
de notre correspondant

M. Pierre Mauroy a qualifié, samedi 23 août à Lille, *« d'offense à la morale et à la démocratie »* le projet de découpage de l'agglomération lilloise établi par le ministère de l'intérieur. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet de recommandations de la part de la commission des sages qui ont demandé au ministre de l'intérieur de revoir sa copie. Mais il se murmure que ces circonscriptions lilloises figureraient parmi la vingtaine sur lesquelles M. Pasqua n'aurait pas l'intention de suivre les avis de la commission. *« Je veux croire*, a, pour sa part, déclaré le maire de Lille, *que ce projet sera amendé et qu'il ne s'agit que d'une distraction d'été du gouvernement. »* L'ancien premier ministre a, par ailleurs, démenti avoir incité le président de la République à ne pas signer cette ordonnance sur le découpage des circonscriptions.

« Le projet de découpage de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, a insisté M. Mauroy, *tel qu'il est connu aujourd'hui, est un chambardement total que rien, en apparence, ne justifie. À partir de déséquilibres réels, on crée d'autres déséquilibres encore plus graves. »* Il est vrai que les propositions de découpage de la métropole lilloise ont suffisamment évolué depuis les premières esquisses pour susciter l'inquiétude des socialistes du Nord (*le Monde* du 22 juillet).

Toute la difficulté naît, en fait, de la nécessité que semble s'être imposée le gouvernement d'assurer à ses membres des circonscriptions relativement aisées à conquérir. C'est ainsi que M. Albin Chalandon pourrait trouver un point de chute facile dans une circonscription formée des cantons ruraux de Pont-à-Marcq et Cysoing et d'une partie du canton de Lannoy. Viendrait s'y ajouter le canton d'Orchies, pris sur l'arrondissement de Douai pour assurer un poids démographique suffisant à la circonscription ainsi créée.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, pour sa part, semble déjà considérer comme sienne une circonscription entièrement lilloise réunissant les cantons de Lille-sud, Lille-sud-ouest et Lille-centre. Celle-ci , fait-il remarquer, n'a attiré aucune remarque de la part de la commission des sages. Elle a, cependant, contraint les auteurs du projet à quelques « ajustements » sur les secteurs voisins. Ainsi, M. Claude Dhinnin, député RPR, voyait-il le canton de Lille-centre lui échapper et sa position devenir plus fragile. C'est pourquoi plutôt que de lui adjoindre le canton de Lille-est, favorable à la gauche, on a choisi de compléter démographiquement son secteur en prenant quelques bureaux à son voisin, M. Serge Charles, député-maire RPR de Marcq-en-Barœul.

Quant au canton de Lille-est, on le réunit à ceux de Villeneuve-d'Ascq et de Lille-sud-est pour former une circonscription acquise à la gauche mais « gonflée » démographiquement. Celle-ci, en effet, arrive à près de 20 % au-dessus de la moyenne départementale (et même davantage, si l'on tient compte de l'augmentation de la population intervenue depuis le recensement de 1982 à Villeneuve-d'Ascq, a fait remarquer le maire de cette ville, M. Gérard Gaudron, (PS), alors que les deux circonscriptions voisines, celle de M. Dhinnin et celle de M. Charles, sont largement en dessous.

Les socialistes s'étonnent aussi du découpage de certains cantons, notamment à Roubaix et à Tourcoing. Ils constatent que les secteurs favorables à la gauche sont concentrés dans trois grosses circonscriptions et considèrent que la droite entend se partager les huit autres ; et de rappeler que sur dix sièges dans l'arrondissement de Lille, la gauche en comptait huit en 1978 et sept en 1981.

JEAN-RENÉ LORE.

L'élection législative partielle de Haute-Corse

La réélection de MM. Pasquini (RPR) et Zuccarelli (MRG) menacée par des incidents

BASTIA
correspondance

La Corse s'attendait à une élection législative partielle sans histoire, car le scrutin paraissait sans enjeu : les deux députés invalidés étaient hors de portée de leurs rivaux. Il n'est donc pas étonnant que — la lutte contre les incendies aidant — près de la moitié des électeurs de Haute-Corse ne se soient pas déplacés pour réélire, en effet, MM. Pierre Pasquini (RPR) et Emile Zuccarelli (MRG).

La surprise est venue à 13 heures, au moment où les électeurs désertent les bureaux de vote pour aller déjeuner : trois commandos de trois ou quatre hommes, le visage dissimulé par des cagoules ou des masques de carnaval, armés de marteaux ou de barres de fer, ont envahi trois bureaux de vote, rue César-Campinchi, à la Citadelle, et à Lupino, un des quartiers périphériques de Bastia. Action non revendiquée lundi matin et qui s'est soldée par la destruction de trois machines à voter, remplacées en toute hâte.

Les réactions à ces incidents graves ont été aussi rapides que divergentes ! Jean Zuccarelli, le maire de Bastia, s'est interrogé sur l'absence de forces de l'ordre pour surveiller le bon déroulement du scrutin : *« Ce sont des procédés auxquels nous n'étions pas habitués. Ceux qui les ont utilisés sont ceux qui savent qu'ils n'ont pas le suffrage universel avec eux et qui ont peur de son verdict. »* Opinion diamétralement opposée du côté nationaliste avec Léo Battesti, l'un des leaders du MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination) : *« Dans un système où tout est pourri, il ne faut pas s'étonner que certains utilisent de tels procédés pour dire non à la Corse de la magouille. Qu'on n'attende pas de nous une condamnation de ces actions. »*

Les résultats de ce scrutin sont donc tributaires de la décision de validation de la commission de recensement des votes, qui devait se réunir lundi dans la matinée et proclamer les résultats dans la soirée. Personne en Corse ne considérait cette élection autrement que comme une formalité.

Si la participation a été faible, par démobilisation de l'électorat, dans certains villages de Balagne, l'abstention relève d'un choix politique. Le conseil municipal de Pigna avait appelé à ne pas voter pour protester contre l'incurie des élus face au problème des incendies. Consigne suivie à l'unanimité : à Pigna, aucun des soixante-treize électeurs ne s'est présenté aux urnes. Trois électeurs sur 409 inscrits se sont déplacés à Aregno.

En fin de compte, les votants ont offert une prime aux sortants. MM. Pierre Pasquini et Emile Zuccarelli gagnent trois points et demi de pourcentage, tandis que les nationalistes et la coalition MCA-UPC gagnent un point : M. Antoine Acquaviva, le seul nouveau visage dans cette élection, ancien grand reporter à *l'Humanité*, a réuni sur son nom et son enthousiasme plus de voix que l'ancien candidat, M. Sisti, à la réputation moins établie. La cote est en baisse en revanche pour M. Jean Baggioni, le candidat de l'UDF qui perd 4,5 points, et Jean Motroni, le candidat du Parti socialiste qui perd 2,5 points.

(Intérim.)

	24 août 1986		16 mars 1986		14 juin 1981 (1)		12 mars 1978 (1)	
Inscrit	113 753		114 763		115 532		115 654	
Votants	62 112		87 387		71 716		79 513	
Abstentions	45,39 %		23,93 %		37,92 %		31,24 %	
Suffr. expr.	60 977		85 411		70 876		78 333	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
RPR	19 477	31,94	24 061	28,17	31 388 (2)	44,28	23 470 (2)	29,96
MRG	16 916	27,74	20 531	24,03	18 681 (3)	26,35	20 790 (3)	26,54
UDF	8 280	13,57	15 232	17,83			8 099 (4)	10,34
PS	4 537	7,44	8 313	9,73	10 061 (9)	14,19	4 236 (5)	5,40
PC	4 728	7,75	6 974	8,16	10 598 (6)	14,95	12 948 (6)	16,53
UPC-MCA	4 498	7,37	5 554	6,50				
FN	2 541	4,16	4 746	5,55	148 (10)	0,20		
Div. d.							7 459 (7)	9,52
Écol.							1 331 (8)	1,69

(1) Le scrutin majoritaire étant en vigueur, figure ci-dessous le total des chiffres relatifs aux deux circonscriptions de la Haute-Corse :

(2) MM. Giacomi et Pasquini qui étaient candidats d'union RPR-UDF en 1981 ; (3) MM. J. Zuccarelli et Giacobbi qui en 1981 avait laissé la place à M. Luisi ; (4) M. Vinciguerra, PR ; (5) M. Carlotti ; (6) MM. Giudicelli et Duriani ; (7) M. Geronimi, CNIP ; (8) Mme Molinelli ; (9) MM. Santoni et Sanguinetti ; (10) Mme Albertini-Buttafoco, ext. d.

Le baromètre de l'IFOP

M. Mitterrand et M. Chirac perdent huit points

Selon le baromètre de l'IFOP, publié par *le Journal du dimanche* du 24 août (1), 51 % des personnes interrogées sont très satisfaites ou plutôt satisfaites de M. François Mitterrand comme président de la République, et 40 % sont très satisfaites ou plutôt satisfaites de M. Jacques Chirac comme premier ministre. Les deux hommes perdent donc chacun huit points, puisqu'ils recueillaient au baromètre équivalent du mois de juillet respectivement 59 % et 48 % d'indice de satisfaction. Les très mécontents ou plutôt mécontents passent de 29 % à 35 % pour M. Mitterrand et de 37 % à 43 % pour M. Chirac. Le président et le premier ministre paient donc l' « accroc » à la cohabitation du mois de juillet.

Sur la question de savoir qui tire le plus grand bénéfice politique de la cohabitation, 35 % des personnes interrogées désignent M. Mitterrand (40 % en juillet) et 30 % M. Chirac (28 % en juillet). Si M. Mitterrand reste en tête, les deux courbes sont donc contraires.

M. Raymond Barre recueille 50 % d'opinions bonnes ou très bonnes (49 % en juillet) et 36 % d'opinions plutôt mauvaises ou très mauvaises (35 % en juillet). M. Michel Rocard recueille 53 % de bonnes opinions et 26 % de mauvaises, et reste parfaitement stable par rapport au mois de juillet. M. François Léotard passe de 44 % à 47 % d'opinions favorables, et de 33 % à 31 % d'opinions défavorables. M. Laurent Fabius a 44 % de bonnes opinions (42 % en juillet) et 41 % de mauvaises (43 % en juillet). M. Valéry Giscard d'Estaing recueille 41 % d'opinions favorables (39 % en juillet) et 47 % de mauvaises opinions (chiffre stable par rapport à juillet). L'ancien président de la République et le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, ont désormais en commun avec M. Chirac d'enregistrer plus d'opinions négatives que positives.

(1) Sondage effectué du 18 au 22 août, auprès de 1 816 personnes âgées de dix-huit ans et plus, constituant un échantillon national représentatif.

PROPOS ET DEBATS

M. Séguin : moins objectif

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a évoqué, dimanche 24 août, lors du *« Forum de RMC »*, l'éventuelle non signature par le président de la République de l'ordonnance sur le redécoupage électoral pour mettre les dirigeants socialistes en garde, car ils risquent *« d'avoir un découpage qui serait beaucoup moins objectif que celui auquel est parvenu le gouvernement »*, si le projet passe devant l'Assemblée nationale et le Sénat. M. Séguin se demande si *« le Parlement s'imposerait à lui-même les règles, les contraintes que le gouvernement s'est imposées »*. Quant au différend qui subsiste entre M. Charles Pasqua et la commission des sages sur 22 circonscriptions, M. Séguin le juge *« dérisoire »*.

Le ministre s'est enfin déclaré stupéfait des critiques adressées par M. Pierre Mauroy au projet de découpage pour son département. Car, *« s'il y a vraiment un homme dans ce pays qui n'a rien à dire en matière de moralité politique et en matière de découpage, c'est M. Mauroy »*. M. Séguin a rappelé que l'ancien premier ministre porte la responsabilité de la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille) et du découpage cantonal de 1982 qui était, selon le ministre, *« un scandale »*.

M. Barrot : la première victime

M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, juge, dans une interview publiée le lundi 25 août par le quotidien *Ouest-France*, que M. François Mitterrand serait *« la première victime d'une non-signature »* de l'ordonnance sur le redécoupage électoral. *« Le gouvernement*, continue M. Barrot, *s'est entouré de précautions, et le pays ne comprendrait pas que le président n'en tienne pas compte. En outre, François Mitterrand serait perçu dans ce cas comme le gardien des intérêts particuliers de la gauche. »*

M. Barrot s'affirme, par ailleurs, *« pas totalement satisfait »* de la place des centristes dans la majorité. *« On ne peut pas*, affirme-t-il, *conduire ce pays le nez dans une soi-disant bible libérale »*.

Le PS et l'ouverture au centre

M. Stirn bat le rappel des « déçus de la droite »

M. Olivier Stirn, député socialiste de la Manche, a effectué, le samedi 23 août, dans le Puy-de-Dôme, son premier déplacement officiel en tant que délégué national auprès du premier secrétaire du PS, chargé de l'ouverture. Cette étape dans le centre de la France — tout un symbole — est aussi la première du tour de France que va entamer le nouveau délégué auprès de M. Lionel Jospin.

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

Il s'agit, pour M. Stirn, *« de souligner, d'accentuer et de concrétiser »* une *« dynamique »* qui, selon lui, s'esquisse depuis deux ou trois mois, partout en France, et qui voit des élus locaux traditionnellement favorables à la droite, *« basculer »* dans le soutien à la gauche et au président de la République.

S'il ne s'agit pas d'une *« dynamique majeure »*, ce mouvement est d'autant plus significatif, aux yeux de M. Stirn, que ces élus se placent ainsi dans une position qui n'est pas toujours très facile, tant vis-à-vis de leur anciens amis qu'à l'égard des socialistes, dont certains peuvent accueillir avec scepticisme ces nouveaux « compagnons de route ».

Le choix du Puy-de-Dôme comme première étape du tour de France de M. Stirn s'apparente, de ce point de vue, à un pied de nez à M. Valéry Giscard d'Estaing. C'est à Murat-Le-Quaire, en plein cœur de la « Giscardie », que son ancien secrétaire d'Etat, entouré d'une bonne partie de l' « establishment » socialiste local, a annoncé, lors de la première réunion publique de sa tournée, que *« huit élus significatifs »* sont passés avec armes et bagages du camp de M. Giscard d'Estaing à celui de la gauche.

Parmi ces élus qui ont transité par l'Union centriste et républicaine (UCR), devenue aujourd'hui un club où se côtoient socialistes et non-socialistes, un jeune avocat, M. Gilles-Jean Portejoie, ancien vice-président départemental de l'UDF, candidat unique de la droite aux élections législatives de 1981 dans la première circonscription du Puy-de-Dôme.

A en croire M. Stirn, ce mouvement, *« au fond, est logique »*. Il résulte à la fois, selon l'ancien dirigeant centriste, de la *« droitisation »* de la droite et de son *« échec »* dans les deux domaines qui lui avaient assuré le succès le 16 mars, les questions économiques et sociales et la sécurité, de l'évolution du PS et de la façon dont M. Mitterrand a abordé la cohabitation.

« L'apothéose » de M. Mitterrand

Le délégué national à l'ouverture du PS voit volontiers l'échéance de 1988 sous forme d'*« apothéose »* pour M. Mitterrand. *« On se prépare*, dit-il, *une élection présidentielle qui sera peut être même brillante. »*

Pour M. Stirn, l'action du président a fait de la France *« un grand pays moderne et démocratique »*, où à l'avenir, détiendront le pouvoir *« la gauche et de temps en temps, la droite, parce qu'il faut bien l'alternance »*, et non plus l'inverse. Cette évolution vers un système bipartisme, rendue possible par, l'existence d'un PS devenu *« vraiment ouvert et rassembleur »*, a conduit M. Stirn a rejoindre le « bloc » de gauche. Elle ne laisse plus, dans son esprit, d'espace politique pour les formations centristes : *« Les formations*, dit-il, *qui n'auront pas clairement choisi leur camp seront éliminées »*.

Première conséquence pratique d'une telle analyse : M. Stirn, comme d'autres socialistes, ne croit pas à l'automaticité d'une dissolution de l'Assemblée nationale, en cas de victoire du candidat de la gauche en 1988. *« François Mitterrand*, juge-t-il, *peut très bien s'accommoder de l'Assemblée telle qu'elle est et telle qu'elle évoluera. »* En battant, dès maintenant, le rappel de élus locaux déçus de la droite, M. Stirn entend prendre sa part à la construction, sur des bases renouvelées par l'expérience de la cohabitation, de la majorité présidentielle de l'après 1988. Pour le député de la Manche, c'est à une véritable *« nouvelle époque »* qu'il convient d'ouvrir la voie.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Le campus d'été des Jeunes giscardiens

Vingt ans après...

CHAMONIX
de notre envoyé spécial

Les anniversaires se succèdent cet été à Chamonix. Après le bicentenaire de l'ascension du mont Blanc, ce sont trois cents Jeunes giscardiens qui fêtent depuis samedi 23 août le vingtième anniversaire de leur mouvement (1), en regardant également vers un autre sommet... celui de l'élection présidentielle. Un maître-mot et un slogan pour leur traditionnel campus d'été. Le maître-mot n'est inscrit nulle part, mais il est dans toutes les têtes et dans toutes les bouches. M. Michel d'Ornano, venu ouvrir les travaux de ce campus samedi, l'a défini comme *« la vertu essentielle en politique »*, à savoir la fidélité.

Fidélité, bien, sûr à la personne de M. Valéry Giscard d'Estaing, mais aussi à son bilan, *« celui d'un septennat injustement critiqué »*, à ses idées, *« parce qu'il inspire et incarne le grand courant libéral »*, et foi en l'avenir de l'ancien président. La plupart de ces jeunes présents à Chamonix n'étaient pas nés en 1966, n'avaient pas encore l'âge de raison en 1974. Pour eux, *« Giscard président ! »*, c'est pour demain. Ils applaudissent quand leur président sortant, M. Patrick Gérard, rappelle en leur nom que *« Valéry Giscard d'Estaing est le meilleur* [et qu'ils] *veulent le voir gagner »*. Ils signent des deux mains quand M. d'Ornano leur livre cette définition de leur passion : *« Etre giscardien, ce n'est pas une nostalgie, c'est une expérience. »* Et s'ils conviennent qu'ils peuvent être *« giscardiens et léotardiens »*, c'est pour aussitôt prévenir que l'on ne peut être cependant *« léotardien sans être giscardien »*.

Faut-il dès lors s'étonner que, mis en présence, dimanche matin, d'un tel auditoire, M. François Léotard se soit évertué à ressortir son brevet giscardien ? Parlant après trois de ses amis ministres, MM. Claude Malhuret, Jacques Douffiagues et Jean-Jacques Descamps (ces deux derniers s'étant prudemment déclarés *« giscardiens léotardiens et heureux »*), le ministre de la culture et de la communication a rendu un hommage appuyé et imprévu à l'ancien président : *« Je dois à son action, à sa personne et au bilan exceptionnel et positif de son septennat le rôle que je joue aujourd'hui. »*

Un hommage certes peu prospectif mais assorti cependant de cette assurance sur les destinées du Parti républicain, continuel enjeu entre l'un et l'autre : *« Le rôle du PR aujourd'hui n'est pas d'être le parti d'une personne, fût-ce moi-même. C'est d'être une formation qui poursuive la très vieille mission des libéraux. »*

« Prendre une longueur d'avance »

Ces bonnes paroles favoriseront-elles un réchauffement des relations entre les deux hommes, passablement refroidies depuis le congrès de Toulouse du PR du 7 juin dernier ? Dans l'entourage de M. Léotard, on l'espère, convenant que, pris pas ses occupations gouvernementales, celui-ci n'a peut-être pas *« été assez attentif à un homme qui, lui, est toujours attentif au plus petit signe »*. Tous deux, en tout cas, se rencontreront en septembre.

Les Jeunes giscardiens ont aussi un slogan : *« Prendre une longueur d'avance. »* Ce qui peut signifier également prendre quelque distance par rapport à l'action gouvernementale. Ainsi le ministre d'Etat, M. Edouard Balladur, en vacances dans les Alpes et invité surprise de la première journée de ce campus, a-t-il pu enregistrer les doléances de ces jeunes en matière d'emploi. De la même façon, leur président, M. Gérard, devait-il dénoncer lundi l'immobilisme du gouvernement *« pour faire l'Europe »*, ainsi que le manque d'imagination, depuis le 16 mars, dans la lutte contre la nouvelle pauvreté. *« En 1986, l'UDF et le RPR ont à juste titre reproché aux socialistes la nouvelle pauvreté. Mais, depuis le 16 mars, qu'ont fait les nouveaux dirigeants pour la réduire ? Pas grand-chose. »*

En les quittant dimanche, M. Léotard exhortait ces jeunes *« à être des inventeurs, des rêveurs, des saltimbanques de la politique »*.

DANIEL CARTON.

(1) En 1966, les Jeunes giscardiens s'étaient rassemblés en « Jeunes républicains indépendants », qui deviendront en 1974 « Génération sociale et libérale ». Devenus « Autrement » en 1977, ils se regroupent en 1980 sous la bannière du « MJG ».

M. Léotard et le « célèbre Michel Pinton »

M. François Léotard n'apprécie guère les *« théologiens de l'UDF »*. C'est ainsi qu'il a qualifié dimanche 24 août le *« célèbre Michel Pinton »* qui, au nom d'une quinzaine de parlementaires et de présidents de fédérations départementales de l'UDF, s'inquiétait la semaine dernière dans *le Monde* (nos éditions du 23 août) de l'emprise du RPR sur la majorité et des conséquences sur celle-ci de la cohabitation. Au détour d'une question d'un ministre giscardien lui reprochant sa rapide visite à Chamonix pour pouvoir honorer, dans l'après-midi, l'invitation des jeunes RPR réunis, eux, en Corrèze, le ministre de la culture et de la communication a tenu, en présence d'ailleurs du ministre d'Etat M. Edouard Balladur, à mettre les choses au point.

Estimant *« n'avoir de leçon à recevoir de personne »* et se demandant avec ironie *« où étaient les donneurs de leçons pendant la campagne législative »*, il a réaffirmé que l'union RPR-UDF *« dans la loyauté mais dans une perspective d'émulation »* était *« la seule hypothèse »*.

« Il n'y a pas d'autre solution, a-t-il déclaré, *dans la France d'aujourd'hui, que le travail en commun du RPR et de l'UDF. L'UDF a choisi cette stratégie démocratiquement et je ne souhaite pas qu'elle revienne là-dessus. »*

Pour deux raisons au moins, M. Léotard juge que l'UDF doit s'en tenir à cette stratégie. D'abord parce que *« c'est cela qui fait du tort à nos adversaires. Quand nous voyons les socialistes malheureux, c'est que vous êtes sur le bon chemin. Actuellement, le seul désespoir des socialistes est de voir fonctionner l'union de la majorité »*. Seconde raison : *« C'est le seul moyen de redresser le pays. Ce n'est pas avec une formation contre une autre qu'on résoudra les difficultés du pays. »*

Le ministre de la culture devait évoquer la perspective présidentielle en rappelant que *« ce n'est pas à l'UDF de désigner ses candidats, »* mais que c'est aux candidats de se déterminer et aux partis de décider de leur choix.

هكذا من الأصل

7 000 hectares détruits, 3 morts, 160 blessés

Les incendies sur la Côte-d'Azur prennent l'allure d'une catastrophe sans précédent

Les dramatiques incendies qui ont fait rage pendant tout le week-end ont créé un véritable état de choc sur la Côte-d'Azur. Deux personnes sont mortes – un retraité terrassé par une crise cardiaque à Tanneron, dans le Var, samedi 23 août et une sexagénaire brûlée vive à Luceram, dans les Alpes-Maritimes, dimanche 24 – et 160 personnes, civils, secouristes et sauveteurs, ont été blessés ou intoxiquées, parmi lesquelles deux sapeurs-pompiers gravement brûlés dont l'état inspire les plus vives inquiétudes.

Malgré les importants moyens de lutte terrestre et aérienne qui ont été engagés, plus de 7 000 hectares ont été détruits dans le Var et les Alpes-Maritimes, ainsi qu'une cinquantaine de maisons d'habitation, de bâtiments agricoles et industriels, restaurants et cabanons, et une quinzaine de véhicules dont trois camions de sapeurs-pompiers. Des milliers de personnes ont dû être évacuées temporairement dans des campings, le centre hospitalier et quatre quartiers de Grasse ; le centre hélio-marin de Vallauris et plusieurs lotissements dont celui de Mougins-le-Haut, à Mougins, dans les Alpes-Maritimes.

L'extrême sécheresse qui règne sur la Côte-d'Azur, où il n'a pas plu depuis le mois de mai, et un violent Mistral tourbillonnant sont à l'origine des incendies *dévastateurs qui ont pris l'allure d'une* véritable catastrophe. Ils ont été d'autant plus dramatiques qu'ils se sont propagés dans des zones urbanisées, où les pompiers ont dû mener une lutte très difficile pour préserver des centaines d'habitations.

Si le bilan humain est lourd, les conséquences *écologistes et économiques sont également très* graves et seront longues à effacer. On peut parler, comme le *fait* le *maire (UDF)* de Grasse, M. *Hervé* de Fontmichel – qui a réclamé le rétablissement de la peine de mort pour les pyromanes – d'un « *cataclysme sans précédent* », qui a réellement traumatisé habitants et *estivants*.

M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, *s'est déplacé, dimanche*, sur les lieux, où il a annoncé le déclenchement du plan Orsec. Des sauveteurs *venant d'une quarantaine de départements* ont commencé à arriver dimanche soir sur la Côte-d'Azur et dans les Bouches-du-Rhône, où plusieurs feux se sont également déclarés près d'Aix-en-Provence et de l'étang de Berre. Un jeune sapeur-pompier de la commune d'Aubagne, Philippe Noclere a trouvé la mort en combattant l'incendie à Château-Neuf-le-Rouge (Bouches-du-Rhône).

La plupart des incendies étaient *maîtrisés ou* contenus, lundi matin 25 août. Mais on redoutait dans la journée la réapparition du Mistral annoncé par les services météorologiques.

Des incendies ont *également* eu *lieu ces jours derniers* en Corse, coûtant la vie à un gendarme mobile, *Pascal Beneito, mort asphyxié, mercredi 20 août.*

« Le feu, comme une bombe »

(Suite de la première page.)

Vers 16 heures, les flammes qui ont sauté le lit de la Siagne, encerclent le village perché d'Auribeau. Il y aura huit maisons entièrement détruites et huit autres endommagées.

Le dimanche matin, quand le jeune maire d'Auribeau, M. Jacques Varrone, tentera d'établir un premier bilan, il nous dira « *pleurer de rage* ». « *Le paysage de la commune était magnifique. Nous nous étions efforcés de lui conserver un caractère naturel. C'était notre fierté. Aujourd'hui, regardez, c'est un paysage de guerre.* » Plus de 400 hectares sur 600 sont partis en fumée. Les pertes ne se limitent pas aux bois et aux maisons d'habitation. Plusieurs bâtiments agricoles, un élevage de 30 000 poules pondeuses, un autre de 2 000 lapins ont également flambé, de même qu'un célèbre restaurant, La Vignette Haute, qui avait fait la réputation de la commune. De cette ancienne ferme transformée en établissement de luxe avec des meubles haute époque et des tapisseries anciennes, il ne reste qu'un amas de décombres. « *Tous les soirs, ici, on allumait mille bougies et chandelles.* » Le propriétaire, M. Yves Uzan, ne parvient pas à se persuader que le cachet de La Vignette Haute n'est plus qu'un souvenir. Les dégâts ? « *Plusieurs millions de francs. Mais il est impossible de reconstruire.* »

Autre détresse : celle de cette famille très modeste d'Auribeau, les Ricord, dont la petite maison *en parpaings a brûlé et en faveur* de laquelle la population a spontanément *organisé une quête*. *En ce* samedi dramatique, le feu s'est acharné un *peu partout* sur les collines du Tanneron mises à nu, rabotées, raclées jusqu'à la pierre. Il est monté aussi jusqu'aux portes de Grasse, où il a menacé le centre hospitalier, dont les deux quartiers *psychiatriques* ont été évacués en même temps que les locaux d'un *village* de vacances voisin, accueillant 700 personnes. Dans la soirée, l'incendie s'empare encore d'une ligne de *crête* au-dessus de Mandelieu *en* formant un front de plusieurs kilomètres, jusqu'à ce qu'un *retour* de vent le rejette providentiellement vers des *zones déjà dévastées*.

Une nouvelle journée rouge

Dimanche matin, un jour pâle, incertain, se lève sur les plaies de la veille. Sans son allié le vent, le feu semble avoir capitulé. Un simple répit jusqu'à l'heure du déjeuner, où le mistral reprend sa sarabande. Une nouvelle journée rouge commence. Du creux des arbres où elles se sont tapies, les flammes jaillissent. D'autres foyers se déclarent au Tignet, à Peymeinade, à nouveau dans les quartiers sud de Grasse, au Cannet, à Mougins...

Samedi, à Tanneron, le feu a déjà fait une victime, M. Augustin Gil, cinquante-neuf ans, un retraité des PTT, terrassé par une *crise cardiaque en défendant* sa maison. Il en fera une seconde, *loin de Tanneron*, à *Luceram*, aux confins du département des Alpes-Maritimes, *où une dame* âgée, Mme Vincente Bonna, meurt carbonisée *dans* un autre violent incendie. Son mari, Jean Bonna, *soixante-quatorze* ans, est brûlé au second degré sur toute la moitié du corps.

A Mandelieu et au Tignet, deux pompiers seront gravement brûlés. Le premier accident s'est produit dans le milieu de l'après-midi, alors que quatre pompiers cannois s'efforçaient de préserver des habitations dans un vallon escarpé. Le feu les a pris de vitesse et ils ont cherché à se protéger derrière leur camion quand ils ont manqué d'eau. L'un d'eux, le caporal-chef Jean-Claude Foglia, a été brûlé à 40 % au visage et au thorax. L'autre blessé, au Tignet, a été atteint de brûlures plus graves encore, tous les deux faisant l'objet d'un diagnostic réservé.

Au *moment même où* M. Pandraud, ministre chargé de la sécurité, *annonçait à Mandelieu, vers* 18 heures, le déclenchement du *plan Orsec, une catastrophe était* évitée de justesse aux Hauts-*de-Mougins, un village néoprovençal* de 500 appartements surplombant l'autoroute *Esterel-Côte* d'Azur, entre Cannes et Antibes. Ses 200 habitants *présents* – *résidents* permanents et touristes, – venaient d'être *évacués*. *Le* feu rodait déjà autour du lotissement. Une quinzaine de pompiers du *corps de Cannes arrivent sur* les lieux et mettent leurs lances en *batterie*. *Quelques minutes après*, tout s'embrase. A l'entrée du village, *le feu* franchit la *route de* ceinture, et des flammèches, cent *mètres plus loin, le transportent* sur le balcon d'un appartement.

Dans une épaisse fumée, les pompiers vont être débordés (ils ne sont alors que quatre) et tout le village, construit en colimaçon, risque d'être détruit. Comment se *sortiront-ils* de cette situation critique ? Avec beaucoup de chance *et les quelques centimètres* qui seront nécessaires pour que l'une *de leurs lances atteigne de justesse* le troisième étage de l'immeuble où l'incendie s'est déclaré... Dans la soirée, d'importants effectifs de pompiers devront lutter pendant plusieurs heures pour venir à bout de ce sinistre qui dressera un véritable mur de feu en bordure de l'autoroute.

GUY PORTE.

La chasse aux pyromanes

Pendant tout le week-end, la chasse aux pyromanes a été ouverte sur la Côte d'Azur. Pompiers, gendarmes, élus, tous se déclaraient convaincus que les incendies qui se sont déclarés *entre Mandelieu et Grasse* étaient d'origine criminelle. Selon le commandant Germain, directeur des secours des services d'incendie du Var, trois foyers presque simultanés ont été à l'origine du feu initial du Tanneron.

« *Tous*, précise-t-il, *en bordure d'une route. Et avaient été précédés, un quart d'heure auparavant, par quatre autres départs de feux à une dizaine de kilomètres du lac de Saint-Cassien, manifestement, ceux-là, déclenchés par des pyromanes.* »

Dans les propos des habitants et des estivants revient sans cesse l'obsédante question des incendiaires. Un pilote d'hélicoptère *en aurait repéré un du haut* du ciel, mais n'aurait pu se poser *à temps pour l'appréhender*. Un individu suspect à moto aurait réussi à échapper aux gendarmes. Le maire de Tanneron, aussurait-on, aurait reçu un coup de fil d'un correspondant anonyme lui annonçant « *qu'il ferait brûler tout le massif avant la fin de l'été* ».

Samedi soir un jeune « routard » allemand a été arrêté par des gendarmes, près de Carnoules (Var). Il avait été dénoncé *par des passants qui l'avaient vu* enflammer des brindilles avec un briquet. Il a été présenté au parquet de Toulon, ce lundi matin.

Vers 22 h 30, dimanche, des gendarmes ont interpellé deux jeunes gens circulant à vélomoteur, au pied de la colline des Hauts de Mougins, et qui *s'étaient cachés à leur approche*. « *On voulait voir le feu et aider les pompiers* », ont-ils expliqué. L'un d'eux avait en poche un paquet de cigarettes, mais ni briquet ni allumettes. Une raison supplémentaire de le suspecter...

« *Les pyromanes ? S'il existe des gens capables de provoquer autant de ruines, il sont abjects. Ce sont des ennemis de l'humanité* », estimait le maire (RPR) d'Auribeau, M. Jacques Verrone. Le maire (UDF) de Grasse, M. Hervé de Fontmichel, s'est déclaré favorable, lui, à des « *châtiments exemplaires à l'égard des incendiaires, et même à la peine de mort* ».

G. P.

Prévenir plutôt qu'éteindre

Les incendies de forêt sont-ils une fatalité ? Apparemment oui, si l'on observe les feux en Midéterranée qui s'en prennent chaque année aux massifs boisés de France, d'Espagne, d'Italie ou de Grèce. Non, *si l'on songe à la forêt landaise*, qui avait connu, en 1947 et 1949, *de terribles incendies* – beaucoup plus dévastateurs et *meurtriers* que ceux d'aujourd'hui – et qui en est aujourd'hui débarrassée.

Les forestiers landais, qui vivent de l'exploitation de leurs pinèdes, ne peuvent pas se permettre de laisser le feu ravager leur patrimoine. Ils se sont donc équipés contre l'incendie et, en cas de feu naissant – ce qui arrive *quelquefois*, – ils interviennent aussitôt. *Leur tâche, c'est vrai*, est facilitée par la nature du terrain, toujours plat *et donc accessible aux* engins de lutte. Mais le sous-bois est soigneusement défriché et débroussaillé, ce qui enlève au feu son meilleur aliment.

Bien sûr, on ne peut pas transformer la Côte d'Azur ou la Corse en forêt landaise. Les étés secs, le relief tourmenté, le mistral ou la tramontane *sont des éléments spécifiques* qui compliquent les données *du problème. Mais puisque c'est par* le sol que l'incendie se développe, c'est le sol qu'il faut traiter. Comme il est difficile de rétablir le pacage sous forêt, il faut débroussailler. A la main, pour les petites surfaces ; à la machine pour les grandes ou par *le feu à contre-saison*.

Les feux de broussailles *contrôlés lorsque l'humidité* est suffisante et le vent nul restent encore le meilleur moyen d'éviter le feu d'été incontrôlable. Mais les propriétaires de villas sur la Côte d'Azur ne sont pas chez eux lorsque le moment est favorable. Et ils répugnent à brûler le maquis de broussailles *qui forme un « nid de verdure »* autour de leur résidence *d'été*.

La situation est donc bloquée : l'Etat et les *communes n'ont pas* les moyens d'entretenir une forêt « *improductive* » ; les *propriétaires* privés négligent de débroussailler, même autour de leur maison. Chaque été la forêt brûle donc.

On dira que les feux sont allumés *par des campeurs imprudents ou, pire, par des pyromanes*. Peut-être dans certains cas. Mais un fait demeure : le feu ne fait des ravages que là où il trouve à s'alimenter. On a donc intérêt à ne pas lui offrir de combustible. Les chênes-lièges ou les oliviers autour de la maison présentent moins de risques que le chêne vert ou le pin. L'arrosage de la *végétation vaut mieux que* le remplissage de la piscine et le débroussaillage est plus utile que le désherbage entre les dalles de la terrasse...

M. Haroun Tazieff a prêché dans le désert lorsqu'il a soutenu qu'il valait mieux dépenser des millions au débroussaillage qu'à l'entretien *d'une flotte de bombardiers d'eau*. Et il s'est heurté au lobby de la protection *civile qui, en Corse* notamment, représente un employeur *important*. Or il est plus valorisant d'être sapeur-pompier que sapeur-*forestier* ou, pire, débroussailleur. On privilègie la lutte – vaine souvent – contre l'incendie au détriment de la prévention, c'est-à-dire d'une sage gestion du patrimoine.

La broussaille prospère donc et, grâce à elle, les feux de forêt. On en prend son parti, comme pour les accidents de la route. Car ils n'arrivent qu'aux autres...

ROGER CANS.

Vingt-trois interpellations pour trafic de drogue au Havre

Vingt-trois personnes impliquées *dans un trafic* de drogue au Havre (Seine-Maritime) viennent d'être interpellées. Six d'entre elles – quatre Havrais toxicomanes et deux fournisseurs parisiens d'orgine africaine – ont été écrouées à la prison de la ville pour trafic et usage de *stupéfiants*. *L'opération* menée par le service des douanes et la gendarmerie a permis de démanteler le réseau qui approvisionnait la région en héroïne et en cocaïne depuis avril dernier. Les revendeurs avaient écoulé, selon les enquêteurs, quelque sept *mille doses d'un mélange* héroïne-cocaïne, appelé « speedball » à trois cents francs l'unité.

Déjà, au début d'août au Havre, une affaire similaire avait entraîné l'arrestation de huit personnes accusées d'avoir fourni trois mille doses *d'héroïne aux toxicomanes* havrais.

● **Meurtre sur l'autoroute Bordeaux-Bayonne.** – Un homme de cinquante-deux ans d'origine marocaine a *été* tué de plusieurs coups de feu dans la nuit du samedi 23 *au dimanche* 24 août sur l'autoroute A 63 Bordeaux-Bayonne, à Mios (Gironde), par le conducteur d'une voiture qu'il avait, semble-t-il, gêné par sa conduite. Dimanche vers 1 heure, *Mohammed Felchou*, demeurant à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), rentrait de vacances avec ses cinq enfants et son épouse lorsqu'une autre voiture avec deux hommes à bord l'a doublé, le contraignant à se garer sur la bande d'arrêt d'urgence. *Après avoir obligé* Mohammed Felchou à sortir de son véhicule, les deux hommes l'ont tué de plusieurs coups de feu avant de prendre la fuite. Sous le coup de l'émotion, Mme Felchou n'a pu donner qu'une vague description des meurtriers et n'a pu relever le numéro d'immatriculation de leur voiture.

Nombreux accidents de montagne en Autriche et en Allemagne

Quatre personnes ont trouvé *la* mort dans les Alpes autrichiennes, les 23 et 24 août, en raison du blizzard qui s'est abattu sur la région. Trois d'entre elles, d'origine allemande, ont *été* découvertes mortes d'épuisement et de froid dans la vallée du Pinzgau, dans la province de Salzbourg. Une quatrième victime, autrichienne, est morte de froid en tentant l'ascension du Grossglockner.

En Allemagne de l'Ouest, quatre autres alpinistes se sont tués ou sont morts d'épuisement en essayant de vaincre *le* mont Watzmann, *situé* non loin de Berchtesgaden, dans les Alpes bavaroises, qui a déjà coûté la vie à quatre-vingt-huit personnes depuis sa première ascension en 1881. Enfin, deux Hongrois ont disparu en tentant d'atteindre, dans les Alpes suisses, le sommet du Cervin.

● **Incendie criminel dans un salon de coiffure de Maurice Joffo.** – *D'importants* dégâts ont été causés par un incendie d'origine *criminelle qui s'est déclaré* samedi matin dans un salon de coiffure, 102, *rue Saint-Lazare à Paris (9e)*, appartenant à Maurice Joffo, arrêté en novembre 1984 par la brigade de répression du banditisme dans une affaire de recel de bijoux volés. La porte d'entrée du salon a été forcée et dans l'arrière-salle un bidon en matière plastique ayant contenu de l'essence a été retrouvé calciné.

En attendant l'ouverture de son procès *début octobre, Maurice Joffo* est toujours détenu à la prison de la Santé.

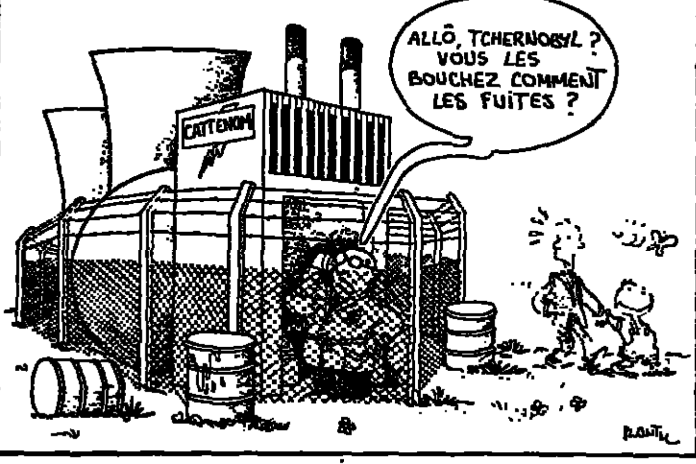
A Cattenom

L'inondation du sous-sol des réacteurs va retarder de plusieurs semaines la mise en service de la centrale

METZ
de notre correspondant

Les galeries souterraines situées sous les deux premières tranches de la *centrale nucléaire de Cattenom* (Moselle) ont *été* inondées dans la nuit du 23 au 24 août. Les essais en cours sur le réacteur numéro 1, qui devait être mis en service fin octobre, ont été interrompus. Aucune émission radioactive n'a été enregistrée, *selon les responsables* du centre de production nucléaire de Cattenom, *qui ont ouvert une enquête* pour déterminer les causes exactes et l'origine de l'inondation. Ils ont annoncé le report du couplage de la première tranche sur le réseau électrique EDF.

Après avoir procédé au chargement *en combustible nucléaire (les* 118 tonnes d'uranium étant en place *depuis le 17 juillet dernier*), une ultime série de vérifications était lancée avant la mise en service du premier réacteur de 1 300 mégawatts de la centrale de Cattenom, qui doit en compter quatre. Samedi soir, vers 20 heures, alors que les équipes de pilotage suivaient un essai de montée en température du



circuit primaire, un *agent* effectuant une ronde a signalé la présence anormale d'eau dans les galeries souterraines. La montée rapide du niveau risquant d'atteindre des organes jugés importants pour le fonctionnement ultérieur de la centrale, les responsables *du site* ont décidé d'interrompre les essais. Les sapeurs-pompiers de l'arrondissement de Thionville, appelés en renfort, ont pompé entre 5 000 et 8 000 mètres cubes d'eau.

Au cours d'une conférence de presse, le chef du centre de production nucléaire, M. Jean-Pierre Bergeron, *a cité les trois origines* possibles de l'inondation : la rupture d'une tuyauterie, hypothèse jugée « *peu vraisemblable* » ; la défaillance d'une vanne, ou un défaut d'étanchéité d'une des portes de visite des galeries d'amenée d'eau. L'alimentation de la centrale est prévue à partir soit de la Moselle, *soit du lac artificiel de Mirgenbach*. Sans attendre les résultats des examens, les responsables d'EDF estiment que le retard dans le planning de démarrage de la première tranche pourrait atteindre plusieurs semaines.

L'annonce de l'inondation du sous-sol des réacteurs 1 et 2, est à l'origine de la manifestation des militants écologistes, dimanche après-midi, à proximité du site de la centrale. Deux cents personnes, *essentiellement des Sarrois comme* lors des derniers rassemblements, se *sont regroupées pour exiger* des explications précises sur les causes de l'incident. M. Bergeron, accompagné de deux responsables techniques du site, leur a expliqué le déroulement des opérations. Les manifestants se sont ensuite dispersés sans incident.

Les réactions, notamment étrangères, ne se sont pas fait attendre. Ainsi, M. Oscar Lafontaine, *ministre-président* du Land de Sarre, qui a une nouvelle fois demandé au gouvernement français de surseoir à la mise en route de la centrale, a déclaré : « *Cet accident confirme nos graves appréhensions au sujet de la sécurité des populations de la région frontalière.* » Un conseiller régional socialiste, M. Malgras, a demandé la convocation urgente de la commission locale d'information, et le porte-parole des écologistes, M. Philippe Leick, a déclaré : « *Cet accident est un avertissement. Il est irresponsable d'envisager la mise en marche de la centrale dans de telles conditions d'insécurité.* »

JEAN-LOUIS THIS.

Culture

ROCK

Au Zénith

Prince : la dernière star

Prince est à Paris, au Zénith, ce lundi 25 août, pour un unique concert. Evénement dont l'impact dépasse toutes les prévisions. Prince veut lancer son film, « Under the Cherry Moon » qui sort le 27 août. Il espère que l'accueil sera meilleur qu'aux Etats-Unis.

Après trois concerts à guichets fermés à Londres et trois autres donnés dans les mêmes conditions à Rotterdam, Prince est au Zénith ce lundi 25 août. Une semaine auparavant, les six mille tickets d'entrée avaient été vendus en moins de trois heures.

Ce spectacle surprise de la rock star peut-être la plus mégalomane et la plus boulimique s'inscrit en fait dans le cadre de la promotion européenne de *Under the Cherry Moon*, le premier film réalisé par Prince, qui en a composé et interprété la musique et les chansons avec son groupe, The Revolution. Conçu comme un hommage au cinéma romantique des années 40 et tourné en noir et blanc dans les studios de la Victorine à Nice, *Under the Cherry Moon* a été produit après le succès commercial aux Etats-Unis (75 millions de dollars de bénéfice) de *Purple Rain*, la saga autobiographique du « kid de Minneapolis » devenant une superstar. Dans ce film, Prince se contentait d'être comédien et chanteur. *Under the Cherry Moon*, pour sa part, a reçu un accueil glacial de la presse américaine. Surtout, il a été, outre-Atlantique, un échec public retentissant. Pour tenter un sauvetage européen du film (sortie à Paris mercredi 27 août), Prince renoue avec la scène, deux ans après une formidable tournée à travers les Etats-Unis, au cours de laquelle il avait laissé entendre qu'il se consacrerait désormais au travail en studio et à la musique de films.

Publié en mars dernier, l'album *Parade* apparaît comme un avant-goût du film et marque un retour du chanteur à un style concis, épuré, plus proche de ses débuts, un électro-funk nerveux et dépouillé, avec bien sûr dans la voix cette manière si particulière de maintenir chaque note *jusqu'au* paroxysme. *Parade* est le huitième album de Prince, né Roger Nelson à Minneapolis, le 7 juin 1958, d'un père (John Nelson) pianiste et compositeur de jazz et d'une mère (Mattie) chanteuse dans la lignée de Billie Holiday. Son premier 33 tours *(For you)*, paru il y a huit ans, avait été autoproduit. Comme le deuxième, publié l'année suivante qui imposait une image ambiguë, délibérément sensuel, une combinaison musicale de genres très diversifiés. Dès lors, tous les albums – un par an, comme pour souligner l'abondance – allaient être vendus par millions.

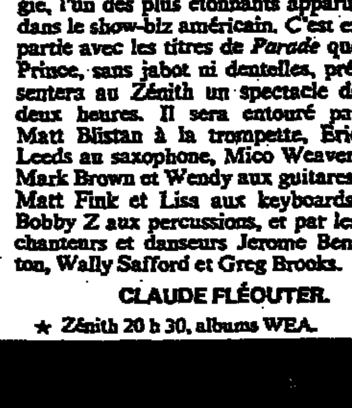
Idole des années 80, Prince a passé beaucoup de son temps dans des studios équipés des derniers modèles de synthétiseurs, de batteries électriques et d'un arsenal de guitares, travaillant ses instruments, explorant les possibilités de la technique et de l'électronique.

Homme d'affaires, Prince dirige sa propre maison d'édition, produit d'autres groupes, comme The Time Apollonia 6.

Pourtant il reste d'abord un artiste de scène à la fabuleuse énergie, l'un des plus étonnants apparus dans le show-biz américain. C'est en partie avec les titres de *Parade* que Prince, sans jabot ni dentelles, présentera au Zénith un spectacle de deux heures. Il sera entouré par Matt Blistan à la trompette, Eric Leeds au saxophone, Mico Weaver, Mark Brown et Wendy aux guitares, Matt Fink et Lisa aux keyboards, Bobby Z aux percussions, et par les chanteurs et danseurs Jerome Benton, Wally Safford et Greg Brooks.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Zénith 20 h 30, albums WEA.



LESLY HAMILTON

Prince : la star la plus boulimique et la plus mégalomane du rock.

« Under the Cherry Moon »

Rude journée pour le Prince. Le 8 juillet dernier, son Altesse Pourpre faisait face à une dure réalité – doublement dure : son nouvel album, Parade, ne semblait guère parti pour battre le record de *Purple Rain*. Sa nouvelle œuvre, *Under the Cherry Moon, – A film by Prince* – semblait, dès sa sortie américaine, partie pour nulle part (le film a d'ailleurs complètement disparu de l'affiche). Un enterrement de première classe. A l'unanimité de la critique. Et en fanfare. Sur le thème : « Jojo gigolo sur la Riviera, ce n'est pas rien ».

C'est en effet quelque chose, *Under the Cherry Moon*. Prince et son compagnon Jerome Benton sont deux gigolos originaires de Miami, qui, jusqu'au jour où ils rencontrent « l'amur-tujurs », mènent la grande vie du côté de la côte. Une Riviera des années 30, filmée en noir et blanc par Michael Ballhaus, avec des allures de salle de bal qui n'attendrait plus que Fred Astaire et Ginger Rodgers.

« Il était une fois dans le Bronx... » Et pan, caméra sur Prince enturbanné, jouant du piano pour une dame de la haute, tout en lui caressant le décolleté d'un regard velours. Vous le devinez d'emblée, le monde pervers et doré sur tranche de la costa azuréenne n'est pas de force à *résister à Christopher/Prince*, statuette d'ébène trempée dans du café au lait, revêtu d'un boléro de *brocard noir*, le nombril à l'air. Le *film a été commencé* par *Mary* Lambert, réalisatrice des vidéos de cet autre nombril célèbre qu'est Madonna. Mais au bout d'une semaine, Prince a repris la direction de la mise en scène.

En piste donc, Narcisse. Autant dans *Purple Rain*, mélodrame intimiste et provincial, Prince était un croisement de lord Byron et de James Brown, autant ici il louche en direction du cinéma muet – et de la comédie musicale des années 30. Prince en Dolores del Rio qui n'attendrait qu'un panier de fruits pour s'encanailler du côté de Carmen Miranda. Un jeu de prunelles jamais vu depuis Zazu Pitts, un jeu de moues à faire pâlir Gloria Swanson, des narines palpitant à faire rougir Dorothy Malone, et toutes les femmes de s'évanouir dès qu'il pose sur elles un regard souligné d'un eye-liner plus soutenu que celui de Caligari, de cils enrobés d'un mascara si dense qu'il en ferait couler de rage celui de Liza Minnelli. Mais il est à la fois le Prince et la Danseuse, c'est à son propre corps qu'il destine ses caresses les plus subtiles. Et lorsqu'il fait enfin l'amour à Krisntin Scott-Thomas, ce n'est pas la *peine qu'elle aille se rhabiller, elle* ne s'est jamais déshabillée – c'est lui qui est nu. Certes, Prince *metteur en scène donne de jolis* rôles à Jerome Benton et à la Kristin Scott-Thomas, mais tout de même, trop, c'est trop...

Jusqu'à ce que vous ayez compris que c'est en direction de Mae West qu'il convient de regarder. Grand prêtre hermaphrodite d'un Dionysos « beat » ou clown hétéro ? Prince s'élève au-dessus de ces frontières-là. *Sex is sex* – il suffit d'observer ses jeux de mains tout au long du film – et *Camp* est sa réponse. Il provoque, il allume, il choque. Tout dans la démarche, tout dans l'attitude, tout dans l'humour. Ludique comme un enfant sexuellement précoce et sans complexe. Certes, il s'adora, se vénère et s'idolâtre, mais avec tant d'élan qu'on ne peut plus lui en vouloir.

Sauf d'une chose : l'absence de musique. Deux numéros à peine, dont un sous-générique de fin – mais il s'agit, n'ayons peur de rien, de l'ascension de Prince... au Paradis. Il serait intéressant d'imaginer sa rencontre au sommet avec Mae West. On saurait tout enfin du sexe des anges.

HENRY BÉHAR.

FESTIVAL

Un carnaval éblouissant

(Suite de la première page.)

J'ai le souvenir, en France, de plusieurs *Turcs* où le scénario du poète paraissait totalement absurde au point de rejaillir sur la musique. Ici, au contraire, la comédie semble légère, portée par un jeu exquis de gestes, d'œillades, qui complètent et habillent la musique de la manière la plus spirituelle. Jamais de traduction linéaire mais une invention subtile qui garde cependant la spontanéité même de la vie.

Le feu roulant de la comédie adoucit parfois en de charmants tableaux, le rêve et la poésie ont aussi leur place dans cette joyeuse mascarade.

Autour de Ruggero Raimondi, tourbillonnent maintes figurines plaisantes, tel Enzo Dara qui fait du mari une éblouissante caricature de basse bouche, presque à l'égal de Paolo Montarsolo, Eduardo Gimenez, ténor, Patrick Rastery, délicieux en poète byronien dépassé par ses personnages, et Gloria Banditelli, superbe tzigane à la voix sauvage et vigoureuse. Quant à Fiorilla, la bien nommée, c'est l'intrépide Lucia Alberti, au visage pointu, qui déverse sans cesse sur scène des cascades de fioritures avec une technique ultrabrillante, un peu stéréotypée parfois, comme son timbre où passent cependant des reflets de la Callas.

JACQUES LONCHAMPT.

ARTS

Germaine Acremant est morte à quatre-vingt-dix-sept ans

La « Dame au chapeau vert »

Germaine Acremant, le célèbre auteur de *Ces dames aux chapeaux verts*, est morte dimanche 24 août à l'hôpital Gallieni de Neuilly. Elle avait quatre-vingt-dix-sept ans.

[Originaire de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais, Germaine Acremant avait commencé sa carrière littéraire en 1921 en publiant *Ces dames aux chapeaux verts*, une chronique mettant en scène, avec légèreté et humour, le petit monde des vieilles filles d'un village de son Nord natal. *Le roman* est depuis sans cesse réédité et a été traduit en vingt-deux langues. Il a été, par la suite, adapté pour le théâtre et le cinéma.

Elle était chevalier de la Légion d'honneur et a été couronnée à plusieurs reprises par l'Académie française et la Société des gens de lettres.]

MUSIQUE

La rentrée du mélomane

Création en baisse, répertoire en hausse

Le Festival d'automne à Paris et Musica à Strasbourg ouvrent la saison musicale en France. C'est désormais la tradition.

FESTIVAL D'AUTOMNE

A Paris, le Théâtre Mogador, loué par le Festival d'automne, ouvre ses portes le 18 septembre à un opéra chinois, *le Pavillon des pivoines*, représenté par une troupe de Nankin, puis, du 25 au 29, à un *Rêve dans le pavillon rouge* venu de Shanghaï (location par téléphone : 42-85-28-80). L'automne continuera à être chinois avec des spectacles de maisons de thé à Chaillot (2-26 octobre), des marionnettes à Gémier (24 octobre-7 novembre) et du théâtre masqué aux Bouffes du Nord (16-26 octobre).

De grands concerts également, comme toujours au Festival d'automne, avec notamment la suite du cycle Xénakis entouré de Chopin, Scriabine et Stravinski et marqué par le retour de Maurizio Pollini (Pleyel, les 15, 16, 17 octobre) ; une création mondiale de Jean-Claude Eloy pour instruments du gagaku, chant bouddhiste, percussion et bande (Centre Pompidou, les 19, 20, 21) ; une création de Steve Reich (Nanterre, les 25 et 26 novembre), etc.

MUSICA

Pluridisciplinaire et plus soucieux d'informer sur les courants du siècle que de comptabiliser les créations mondiales, le festival strasbourgeois reçoit la visite de Pierre Boulez comme lors de sa première édition en 1983. Celui-ci se dirigera lui-même pour la reprise de *Pli selon pli* (13 septembre) et la création en France de son *Dialogue de l'ombre double* que l'Ensemble Intercontemporain redonnera à Paris le 6 octobre.

Diversité et originalité restent la marque de Musica, avec, cette année, une nuit des quatuors (16 septembre), le Cabaret contemporain de la Péniche-Opéra (17 septembre), l'opéra-ballet selon la *Phèdre* de Racine, composé par Bussotti (18, 20 septembre), *Stimmung*, de Stockhausen (21 septembre), Pascal Dusapin avec Marc Monnet et avec le chorégraphe Dominique Bagouet (25, 26, 30 septembre), sans compter des repas en musique, un bal costumé, un grand cycle de musique de film, le Willem Breuker Kollektiev (1er octobre) et le retour de Boulez pour un ultime concert (3 octobre).

CONCERTS ET RÉCITALS

● *L'Orchestre de Paris* fête en grande pompe le dixième anniversaire de ses chœurs avec une *Neuvième Symphonie*, de Beethoven, dirigée par Barenboïm (Pleyel, 21, 24, 25, 26 septembre). Barenboïm encore pour le premier acte de *Siegfried* avec Jerusalem et Fischer-Dieskau (Pleyel, 1er et 3 octobre). Le 22 septembre, place à Bernstein qui dirige Bernstein (création de son *Jubile Games)*, Lucas Foss et Dvorak (*Neuvième Symphonie*) au pupitre de l'Orchestre philharmonique d'Israël.

● *Orchestres de la Radio.* – Les deux formations symphoniques de Radio-France se succèdent à l'UNESCO pour la clôture du Festival estival. D'abord le National dans Debussy et Ohana, avec le violoncelliste Alain Meunier, direction Andrae (17 septembre). Puis le Philharmonique dans Tchaïkovski et le *Deuxième Concerto pour piano*, de Liszt, soliste Jorge Bolet, direction Marek Janowski (au bénéfice d'Amnesty International, 18 septembre). Le même Janowski dirige le NOP pour la rentrée officielle de l'orchestre dans la *Deuxième Symphonie* de Beethoven et le *Vingt-Deuxième Concerto pour piano* de Mozart, soliste Emmanuel Ax (grand auditorium, 24 septembre). Beethoven à nouveau, mais cette fois la *Huitième Symphonie* par le National, et le *Concerto « l'Empereur »* par Radu Lupu (22 octobre, salle Pleyel).

● *L'Ensemble orchestral de Paris* change de chef et de cap et revendique, sous la houlette d'Armin Jordan, qui remplace Jean-Pierre Wallez, une programmation *« variée et inventive »*. Coup d'envoi : une sérénade de Mozart et la *Paukenmesse* de Haydn (Pleyel, 21 octobre).

● *Les matinées du Rond-Point* peaufinent elles aussi leur formule : Brigitte Engerer et les Solistes de l'Orchestre de Paris (5 octobre) ; puis l'intégrale en plusieurs séances des sonates piano-violon de Mozart ; sept récitals de piano – Béroff, Duchable, Pommier, Egorov, Gelber, Ranki, Pirès ; et d'excellents quatuors. (Rond-Point des Champs-Elysées, le dimanche, 10 h).

● *Les lundis de l'Athénée* voient défiler cette année encore, le « gratin » du chant international. Dans un premier temps : Barbara Hendriks (29 septembre) et Kurt Moll (13 octobre).

● *Chez les Musiciens amoureux*, on aime les années folles et on leur consacre pour bien commencer l'année un « concert-salade » auquel il est recommandé d'assister en costume d'époque (6 octobre). Soirées thématiques tous les quinze jours ensuite, à la Comédie des Champs-Elysées.

● *A noter également :* Deux opéras d'église de Britten à Fontevraud (30 août, reprise dans la capitale les 1er et 10 septembre) ; l'ouverture par Vlado Perlemuter et Eugen Istomin du septième Festival « Piano aux Jacobins » (les 2 et 5 septembre, Toulouse) ; Barenboïm-Argerich à Pleyel (3, 5 octobre) ; Georges Pludermacher dans un très beau programme Beethoven-Liszt à Favart (13 octobre) ; une création de Philippe Hersant par le Groupe vocal de France (Saint-Vincent-de-Paul, 14 novembre).

OPÉRAS DE PROVINCE (1)

● Une nouveauté à Lyon : *les voyages de M. Broucek*, opéra faussement comique de Janacek, par l'équipe Amy-Erlo-Rapp (19-31 octobre). Avant le *Pelléas* mis en scène par Stroesser (novembre). L'Opéra de Nice accueille pour sa part une *Clémence de Titus* produite par le Holland Festival, direction Gönnenwein (21-30 octobre) et l' *Ariane à Naxos* d'Aix avec Zylis-Gara, direction Klobucar (21-29 novembre).

OPÉRAS D'EUROPE

● *Aux Pays-Bas*, à moins de six heures de train de Paris, un établissement lyrique flambant neuf ouvre ses portes à Amsterdam *(le Monde* du 10 avril). Il sera inauguré en grande pompe, avec la création mondiale d' *Itakha*, du compositeur néerlandais Otto Ketting, mise en scène par Lucas Vis (23 septembre et jusqu'au 17 octobre).

● *En Belgique*, la saison du Théâtre de la Monnaie s'ouvre à Bruxelles par *le Martyre de Saint-Sébastien* revu par Béjart et rapatrié de Salzbourg (Cirque Royal, 16-25 septembre). Puis John Pritchard dirige *le Chevalier à la rose* (13-29 novembre).

● *En Grande-Bretagne*, à Covent Garden, version tchèque mais sous-titres anglais pour *Jenufa* de Janacek, sous la baguette de Bernard Haitink et dans une mise en scène de Lioubimov (six représentations à partir du 17 novembre) ; puis *Otello*, avec Ricciarelli et Domingo ; avant un mystérieux *King Goes Forth to France* du Finlandais Sallinen.

● *En Allemagne*, enfin, le responsable artistique de l'Opéra de Munich, Wolfgang Sawallisch, paye comme à l'accoutumée de sa personne en dirigeant les deux premières productions de la saison : *Arabella*, de Strauss, avec Lucia Popp (septembre) et *Palestrina*, de Pfitzner, avec Peter Schreier et Kurt Moll (novembre).

A.R.

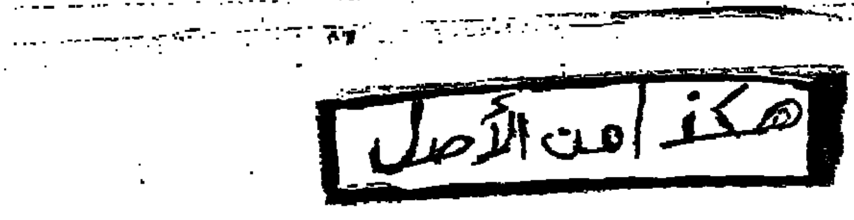
(1) Les programmes détaillés du alais Garnier et de la salle Favart ont été publiés dans *le Monde* du 20 juin dernier.

Semaine du 25 au 31 août

S'il n'est pas à Paris le 27 août pour le concert-rencontre avec Maurice Ohana, organisé par le Festival estival à l'auditorium des arts (à partir de *18 h 30*, avec l'Opus Ensemble, puis le quatuo Talich), le « Mélomane » est à Menton, il a planté sa tente devant le parvis Saint-Michel pour ne pas manquer le quatuor Panocha qui, avec le clarinettiste Kalman-Berkes a choisi de se distinguer en interprétant le *Quintette* de Weber après Haydn et Beethoven (le 27 août).

Le 29 Barbara Hendricks donnera une séance de leader accompagnée par Youri Egorov, enfin le 31, l'English Chamber Orchestra fera la clôture du Festival sous la direction de Salvatore Accardo (tél. : 93-35-82-22). On ne saurait exclure l'hypothèse cependant que notre mélomane se soit tout simplement arrêté à l'ancien couvent royal de Saint-Maximin où du 27 au 31 août, cinq pianistes : P. Barbizet, I. Biret, Marie-Françoise Bucquet, C. Helffer et J.-C. Pennetier donnent des cours magistraux dans la journée et, le soir, des concerts où la musique de Liszt est mise en regard de celle de ses héritiers, de Bartok à Stockhausen (tél. : 94-78-01-93).

Reste encore la possibilité d'aller à Deauville le 26, écouter le pianiste Eugen Istomin (tél. :31-88-29-55) ou le claveciniste Gustav Leonhardt, le 30, à Saint-Guilhem-le-Désert (tél. : 67-63-14-99). Mais, si l'on cherche le calme et la verdure, il faut découvrir le Festival de la harpe à Gargilesse, dans l'Indre, qui présente chaque jour un concert du 28 au 31 août (tél. : 54-47-83-11).



Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33), 16 h, Nabucco, de Verdi ; 19 h, Manon, de Massenet.

Les autres salles

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 22 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. – Petite Salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h 30 : Fantomas, Elysées Chicago.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : L'étoffe des blaireaux. – II. 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 22 h : C. Vence chante Boris Vian.

POTINIÈRE (42-61-44-16) à 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

Les concerts

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : R. Parrot, hautbois, et R. Siegel, clavecin (Bach, Marcello, Mozart...).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (Shakespeare et la musique élizabéthaine).

Opérettes, comédies musicales

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Jazz, pop, rock, folk

BATEAU IVRE, (43-25-25-40), 22 h 30 : L. Sistie, N. Dadler.

BILBOQUET, 20 h 30 : Coco verde.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : J. Dondelle.

MONTANA (45-48-93-08), 20h 30 : R. Urtreger, R. Galeazzi.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), 23 h : G. Ferris, O. Hutman, H. Labarrière, O. Johnson.

ZÉNITH (42-45-44-44), 20 h : Prince.

Festival estival de Paris

(47-64-90-80)

Auditorium des Halles, à 19 h : R. Fontanarosa (violoncelle), H. Barda (Bach, Strauss, Beethoven).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Enamorada, de E. Fernandez ; 17 h, le Temps des œufs durs, de N. Carbonnaux ; 19 h, Un pigeon mort dans Beethoven Street, de S. Fuller (v.o. s.t.f.).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

AMERICAN JUSTICE (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e, Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : Utopia (h. sp.), 5e (43-26-84-65).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (57-70-72-86).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

CAMPUS (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

CASH-CASH (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz (à partir de vendredi), 8e (45-62-20-40). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45.08.96.45).

LE CLAN DE LA CAVERNE DES OURS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DANS LES BRAS DE L'ENFER (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

D.A.R.Y.L. (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DROLES D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ESCORT GIRL (Br., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-32-47-94).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.), Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-Français) (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GINGER ET FRED (It., vo.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

GOD'S COUNTRY (A. v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1e (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

HAVRE (Fr.) Studio 43 (H. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Forum orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MAMMAME (Fr.) : 14 Juillet Odéon (Hsp.), 6e (43-26-59-83).

LE MÉTRO DE LA MORT (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MONA LISA (*) (Brit.) (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (43-59-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 11e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PIRATES (A., v.o.) : George-V, 8e (45-42-41-46).

POLICE ACADEMY III (A., v.o.) : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PSYCHOSE III (**) (A., v.o.): Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-77-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

SI T'AS BESOIN DE RIEN, FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o. (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TEEN WOLF (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UN SACRÉ BORDEL (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ANNA KARENINE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.,) : Action rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COCOON (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14).

DÉLIVRANCE (A) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LES ENFANT DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

EMMANUELLE (Fr.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; (v. f.) Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

L'HISTOIRE DE PIERRA (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Espace gaîté, 14e (43-27-95-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

L'INNOCENT, (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (Hsp), 11e (47-00-89-16).

KAGEMUSHA (Jap.) (v.o.) : Chatelet Victoria, 1e (45-08-94-14).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG II (It) (version intégrale) (v.o) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.f.) : Grand Pavois (Hsp), 15e (45-54-46-85).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Studio 43 (9e (47-70-63-40).

SAYAT NOVA (Sov., v.o.) : 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Quintet, 5e (46-33-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots ; Zelig ; Comédie érotique d'une nuit d'été ; Tombe les filles et tais-toi ; Broadway Danny Rose ; Guerre et Amour ; Bananas.

J.-L. GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), 16 h : Sauve qui peut la vie.

V. MINNELLI (v.o), Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40), Comme un torrent.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20), Monty Python sacré Graal.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : To be or not to be ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), That Uncertain Feeling.

RUSSIE ANNÉES 70 (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), Partition inachevée pour piano mécanique.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), 19 h 40 : Nosthalgia.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07), les Forbans de la nuit.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A, v.o. et v.f.) : Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 16 h 15 : Un si doux visage ; 17 h 50 : Top Hat ; 19 h 50 : le Démon de la nuit ; 21 h 25 : Voyage au pays de la peur ; 22 h 40 : Born to be bad.

PAUL VERHOEVEN, Salle Escurial, 13e (47-07-28-04), 22 h 15 : la Chair et le Sang ; 20 h 30 : le Quatrième Homme (inédit) ; 18 h 15 : Spetters (inédit).

ROGER CORMAN, 16 h : Massacre de la Saint-Valentin ; 18 h : Capone ; 20 h : Du rouge pour un truand ; 22 h 30 : Massacre de la Saint-Valentin.

Les séances spéciales

L'AMOUR A MORT (fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 22 h 20.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

CUL-DE-SAC (A., v.o.): Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 17 h 30.

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.

Le Monde Informations Spectacles

42-81-26-20

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)

Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Lundi 25 août

LES FILMS NOUVEAUX

CENT FRANCS L'AMOUR (*), film de Jacques Richard. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Gazare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (42-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE MAL PAR LE MAL, film américain de Michael Glaser. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; V.f. Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 14e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Convention ST-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE MOME (*), film français d'Alain Corneau. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) : Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 15e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

POLTERGEIST II, film de Brian Gibson (*) (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SHORT CIRCUIT, film américain de John Badham. V.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 14e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 9e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) : Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PARIS EN VISITES

MARDI 26 AOUT

« Versailles : Quartier Saint-Louis », 14 h 30 devant façade cathédrale (Office du tourisme)

« La Cour des miracles, la tour de Jean sans Peur, les halles », 14 h 30, 16, rue E.- Marcel (Vieux Paris).

« Histoire des juifs en France depuis les Romains », 15 h, 6, place Saint-Michel (Mme Rouch Gain).

« La Cour des miracles : évocation de la corporation des voleurs et mendiants, des malingreux, des Francs-Mitoux, du grand coesre et des archisuppots », 15 h, Mo Bonne-Nouvelle devant poste (M. C. Lasnier).

« Les galeries du Palais-Royal », (les colonnes de Buren, les passages Colbert, Vivienne...) 15 h, Mo Palais-Royal, sortie place Colette (AITC).

« L'Arsenal de Sully », 14 h 30, inscriptions 42-60-71-62 ou 45-48-26-17 (Anne Ferrand).

« Le Faubourg Saint-Germain », 14 h 30, Mo Invalides (C. Merle).

« Les hauts de Belleville de J.-J. Rousseau à Maurice Chevalier », 15 h, Mo Place-des-Fêtes, côté rue Crimée et Saint-Julien-le-Pauvre et Saint-Séverin », 15 h, portail Saint-Julien (Paris et son histoire).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, entrée principale et « Belleville, son cimetière, sa forêt de béton du XXe siècle », 14 h 45, Mo Télégraphe (V. de Langlade).

« Salons de Hôtel de Ville », 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (I. Hauller).

« L'Ile Saint-Louis », 15 h 15, 4, quai des Célestins (S. Bastien), 14 h 30, sortie Mo Saint-Paul (G. Botteau).

« Le Marais », 14 h 30, Mo Pont-Marie (Flâneries) ; 21 h 15, Mo Saint-Paul (Lutèce).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 25 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Gaspard des montagnes.
D'après l'œuvre d'Henri Pourrat. Adaptation et dialogues : Claude Santelli et Maurice Barry. Réal. : Jean-Pierre Decourt. Avec Bernard Noël, Francine Bergé, Claire Vernet, Jean Topart, Laurent Joly. Deuxième partie : L'enfant de l'ombre.
Henri, le fils d'Anne-Marie, n'est pas mort. Retenu prisonnier depuis sept ans, dans un souterrain, il vient d'être libéré par son geôlier pris de remords.

22 h 15 Documentaire : Africa.
De Basil Davidson, version française de Guy et Marianne Morance. La montée du nationalisme (septième partie).
Tour d'horizon des plus importants conflits d'indépendance.

23 h 5 36, photos vacances.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Théâtre : N'écoutez pas Mesdames.
Pièce de Sacha Guitry, mise en scène de Pierre Mondy, réalisation de Pierre Badel. Avec Pierre Dux, Micheline Boudet, Jacques François, Micheline Dax, Jacques Legras, Jackie Sardou.
Imbroglio, chassés-croisés, mots d'esprit et variations sur l'art d'aimer. Créée en 1942, la pièce a été reprise au Théâtre des Variétés en 1952, puis en 1985, où elle a été filmée en novembre.

22 h 25 Documentaire : L'inaperçu.
Proposée par l'Ina, une revue de création et de recherche préparée par Thierry Garrel.
▶ Deuxième numéro de ce magazine où l'on trouve ici quatre réalisations de durées différentes allant de trois à vingt-six minutes.
Au sommaire : Derrière la porte, de Mounir Dridi *(essai burlesque)*, Bernard Faucon, de Jean-Claude Larrieu *(portrait d'un des grands photographes d'aujourd'hui)*. Pakiri, d'Agnès Dorval *(un dessin animé en images de synthèse)*. En rachachant, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet *(d'après un texte de Marguerite Duras : bizarre, saugrenu, rigolo)*.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Légitime violence □
Film français de Serge Leroy (1982).
Avec Claude Brasseur, Thierry Lhermite, Roger Planchon, Francis Lemarque, Christian Bouillette, Véronique Genest, Michel Aumont, Plastic Bertrand, Christophe Lambert et Jean-Marie Lemaire.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Documentaire :
Les grandes batailles du passé.
Prod. dél. Henri de Turenne. Réal. : Jacques Dupont : La bataille de Waterloo. Avec la participation de John Keegan, professeur à l'école royale de Sandhurst ; Karl Hammer, de l'Institut historique allemand ; François T'Sas, du Musée royal de l'armée ; Jacques Logie, Gustave Thibon, François Crouzet et le lieutenant-colonel Jean Pranic.
Extraits de films : Guerre et Paix ; les Misérables ; Jean-Roch Coignet ; le Chevalier de Maison-Rouge ; Campo di Maggio.
Cette défaite française sonne la fin de l'illusion napoléonienne.

23 h 35 Prélude à la nuit.
Quartett Satz en do mineur, de Franz Schubert, interprété par le quatuor Dimov.

CANAL PLUS

14 h Téléfilm : Un mari peut en cacher un autre ; 15 h 30, Musique ; 16 h 25, Cinéma : La baston □ Film français de Jean-Claude Missiaen, avec R. Remucci, V. Genest, M. Constantin (1985). ; 20 h 35, cinéma : Parole de flic ■ Film français de José Pinheiro, avec A. Delon, J. Perrin, F. Gelin (1985) ; 22 h 15, Tauromachie : Corrida ; 23 h 30, L'homme le plus fort du monde ; 0 h 20, Série : Le frelon vert ; 0 h 45, Cinéma : Massacre au drive-in □ Film américain de Stu Segall. Avec A. Lawrence (1975) ; 1 h 55, Série : Mike Hammer.

LA « 5 »

18 h Feuilleton : Flamingo Road (rediff.) ; 19 h 40 Série : Star Trek ; 20 h 30 Série : Supercopter ; 21 h 20 Série : Lou Grant ; 22 h 15 Série : La cinquième dimension.

TV 6

14 h Tonic 6 ; 17 h Système 6 ; 18 h Système 6, avec Stéphanie (rediff.) ; 19 h NRJ 6, avec Alain Souchon ; 20 h Tonic 6 ; 23 h NRJ 6 (rediff.) : 0 h Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le roman du cinéma.
21 h L'épopée de la France libre : témoignages et documents d'archives.
22 h 10 Jacques Prévert.
22 h 30 Musique : Festival international de piano de La Roque d'Anthéron.
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné à l'auditorium des Halles le 5 août) : Beethoven, Sonate nº 12 en la bémol majeur, trente-deux Variations en ut mineur. Sonate nº 30 en mi majeur, six Variations en ré majeur sur le thème de la Marche turque, par Alice Ader, au piano.
23 h Les soirées de France-Musique : *L'âme sensible*, œuvres de Gluck, Rousseau, Pergolèse, Liszt et Berlioz.

Mardi 26 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 45 Scoop à la une
(rediff.).
Invité : Serge Gainsbourg.

15 h 35 Croque-vacances.
Rémi ; Les Biskitts ; variétés : Patricia Lavilla ; l'invité d'Isidore et Clémentine : Laurence Jansen ; infos-magazine ; Le roi Arthur ; Crack-vacances ; Jack Holborn ; variétés : Cristophe Jenac.

17 h 15 Boîte à mots (suite).

17 h 20 Feuilleton : Léonard de Vinci
(rediff.).
Quatrième épisode : après un long séjour à Milan, Léonard de Vinci, qui a maintenant cinquante ans, retrouve Florence, la ville de son enfance.

18 h 25 Mini-journal.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 25 Loto sportif.

20 h 35 Théâtre : Vive la comédie.
La peur des coups, de Georges Courteline ; réalisation de Dominique Giuliani, avec Virginie Pradal et Gérard Caillaud.
Une lettre bien tapée, de Sacha Guitry ; réalisation de Dominique Giuliani avec Dominique Paturel et Isabelle Spade.
Le chef de gare magnifique ou *La belle journée de M. Plouche*, de Pierre Ferrary et Max Régnier ; réalisation de Paul Planchon avec Jacques Canselier, François Dyreck, Yvan Varco, Annie Jouzier.

21 h 35 Cinéma : Chant immortel. ■
▶ Film égyptien d'Henry Barakat (1956) avec Farid El Attrache, Fatem Hamama, Madiha Yousri, Masda, Serag Munir.

23 h 35 36, photos de vacances.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Documentaire : l'Aube de l'histoire
(rediff.)
Nos ancêtres les barbares, de René Chanas.
Commentaire dit par Jean Piat et Michel Drucker.
Le déclin de l'Empire romain et l'invasion des Francs, Alamans, Burgondes et autres Wisigoths...

15 h 15 Sports été.
Patinage artistique à Saint-Gervais ; Montgolfières à Metz :
Vol à voile à Luchon ;
Tour de France jeunes ;
Athlétisme : championnats d'Europe.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
d'Armand Jammot.
Présenté par Patrice Laffont.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Affaire suivante.
Avec Jean-Pierre Foucault, Jacques Mailhot, Maurice Horgues, Jean Lefebvre, Jacques Balutin.
Invité : Claude Barzotti.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma :

Le temps de la revanche. ■
Film argentin d'Adolfo Aristarain (1981). Avec Federico Luppi, Haydee Padilla, Rodolfo Ranni, Ulises Dumont, Julio de Grazia, Aldo Barbero, Enrique Liporage.
Un ancien syndicaliste aux prises avec une multinationale. Grand Prix aux festivals de Biarritz, Carthagène et Montréal. Grand Prix d'interprétation masculine pour Federico Luppi au Festival de Chicago.

22 h 10 Sport : Athlétisme.
Championnats d'Europe à Stuttgart.
Premières épreuves de la compétition (éliminatoires des 400 mètres haies dames, javelot hommes, 800 mètres hommes et dames) et premières médailles (marathon dames, 3 000 mètres dames, 10 kilomètres marche dames).

23.15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 30 Série : Cheval mon ami.
Emission de Jean-Paul Blondeau. Aristocrates et vagabonds : les Mustangs, chevaux sauvages de l'Ouest américain.

18 h Feuilleton : Paul Gauguin.
Scénario de Gilles Durieux, réal. Roger Pigaut. Avec Maurice Barrier, Anne Lonnerg, Pierre Lafont, Nadine Alari, Catherine Meastrier.
Deuxième épisode : Gauguin réussit de brillantes affaires mais consacre de plus en plus de temps à la peinture, une passion qui plonge sa femme dans des abîmes d'incompréhension...

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 12 Juste ciel, petit horoscope.

19 h 15 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 05 Les nouveaux jeux de 20 heures, à Cugnaux.

20 h 30 Cinéma : La mort de Belle. ■■
Film français d'Edouard Molinaro (1961). D'après un roman de Georges Simenon. Avec Jean Desailly, Alexandra Stewart, Monique Mélinand, Yves Robert, Jacques Monod, Yvette Etievant, Marc Cassot, Gabriel Gobin, Louisa Colpeyn, Suzanne Courtal, Lucien Hubert.

22 h 15 Journal.

22 h 40 L'été des festivals 86 :
La guérison américaine.
De James Saunders. Adaptation française : Suzanne Lombard. Création et mise en scène : Laurent Terzieff. Avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson, Francine Walter et Raymond Acquaviva.
L'histoire de deux couples qui se sont aimés, déchirés, et qui se retrouvent après neuf ans de séparation.

CANAL PLUS

14 h 00 Cinéma : One, two, two. ■ ; Film français de Christian Gion. Avec N. Calfan, F. Huster, J. François (1978). 15 h 40 Cinéma : Les fantasmes de Mme Jordan. ■■ ; Film érotique suédois de Dusan Makevejev (1981). ; 18 h 00 Série : Dancin'days ; 18 h 35 Top 50 ; 19 h 05 Série : Rawhide ; 20 h 00 Les triplés ; 20 h 05 Jeu : Les affaires sont les affaires ; 20 h 35 Cinéma : Le grand frisson. ■ Film américain de Mel Brooks. Avec M. Brooks, M. Kahn, H. Korman (1977) ; 22 h 15 Football : Les coulisses ; 22 h 40 Football : Nantes-Bordeaux, Championnat de France ; 0 h 25 Cinéma : Etes-vous fiancée à un marin grec ou à un pilote de ligne ? □ Film français de Jean Aurel. Avec J. Yanne, F. Fabian, F. Blanche (1970) ; 2.00 Série : Hollywood blues.

LA « 5 »

18 h Tennis en direct de Flushing-Meadow ; 21 h 30 Série : Kojak ; 22 h 20 Série : Star Trek ; 23 h 15 Magazine : Jonathan ; 0 h 20 Série ; K. 2000.

TV 6

14 h Tonic 6 ; 17 h Système 6 ; 18 h Système 6, Avec Bernard Lavilliers (rediff.) ; 19 h NRJ 6 Avec E.-G. Daily ; 20 h Tonic 6 ; 23 h NRJ 6 (rediff.) ; 0 h 00 Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le roman du cinéma.
21 h L'épopée de la France libre.
22 h 10 Jacques Prévert.
22 h 30 Musique : Festival de piano de La Roque-d'Anthéron : Olli Mustonen.
0 h 05 Du jour au lendemain.

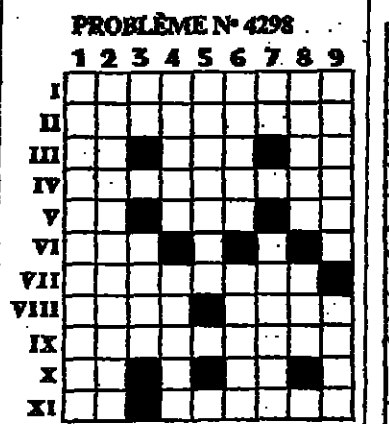
FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Royal-Albert Hall de Londres : Kyrie en ré mineur, K 341, de Mozart ; Symphonie nº 84 en mi bémol majeur de Haydn ; Requiem en ré mineur, K 626, de Mozart, par les English Baroque Soloists et le Monteverdi Choir, (dir. : John Eliott Gardiner ; solistes : Barbara Bonnet, soprano, Anne Sofie von Otter, mezzo, Hans Peter Blochwitz, ténor et Willard White, basse.
23 h Les soirées de France-Musique : L'âme sensible, œuvres de Gluck, Mozart, Paganini, Cimarosa, Davies, Rossini.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4298



HORIZONTALEMENT

I. Coupes de fruits. – II. Une femme de terrain. – III. Ne risque pas d'avoir la « cataracte ». Moment chaud d'une révolution. Dans le vent. – IV. Coup de bourdon. – V. Personnel. Grand âge. Sont en veine. – VI. Un malade pour un médecin. – VII. Bien assurés. – VIII. Un roi à jouer. Bordure en bois. – IX. En train de faire preuve d'une présence rayonnante. – X. Possessif. Sur une « échelle » ou dans un échafaudage. – XI. Article étranger. Est sauvage.

VERTICALEMENT

1. Ne manque pas d'un certain aplomb. – 2. Où règne l'égalité parfaite. – 3. Sans effets. N'est pas du genre à avoir des pannes. – 4. Période de privation. Se courtisait en faisant du « pied ». – 5. Ne risquent pas de s'envoler. – 6. D'ordre indéterminé. Regarde en estimant ou avec dédain. – 7. Autre nom de Gaïa. Nid de « souris ». – 8. Crochet d'ouverture. Monnaie étrangère. – 9. Fleurer. Bulletin de notes.

Solution du problème nº 4297

Horizontalement

I. Opiniâtreté. Job. – II. Ovule. Atome. Ur. – III. Miel. Ramoneur. – IV. O.S. Léonin. Arc. – V. Noue. Li. Boa. – VI. T.N.T. Cycliste. Gn. – VII. Eon. Indécent. – VIII. Etendage. Huée. – IX. Porte-monnaie. Ru. – X. Inné. I.G. Uvale. – XI. Enée. Quasimodo. – XII. Te. Auer. Ni. – XIII. Erminette. Entré. – XIV. Ring. Té. Speech. – XV. Tee. Edelweiss.

Verticalement

1. Mont-de-piété – 2. Poison. Tonnerre. – 3. Ive. Ut. Erne. Mie. – 4. Nulle. Entée. In. – 5. Il. Code. Ange. – 6. Aérodynamique. – 7. An. Goguette. – 8. Rami. Lien. Artel. – 9. Eton. In. Nus. – 10. Ton. L.S.D. Avis. Se. – 11. Emérite. Iam (mai). Epi. – 12. Eu. Echelonnés. – 13. Rab. Eu. Edités. – 14. Ou. Rogner. Rc. – 15. Brocanteur. Jéhu.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 24 août 1986 :

UN ARRÊTÉ

● Du 30 juillet 1986 relatif au contrôle sanitaire des étrangers autorisés à séjourner en France.

UNE LISTE

● Des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

EN BREF

● **CHANTIERS : APARE.** – L'Association pour la participation et l'action régionale (APARE) propose à de jeunes bénévoles de participer à des chantiers axés sur la restauration du patrimoine provençal ; du 28 août au 14 septembre à Calavon, dégagement de troncs, de branchages morts dans le lit de la rivière Calavon et débroussaillage des berges, enfin, du 31 août au 14 septembre à Notre-Dame-de-Lure, réalisation d'une toiture en lauzes sous la direction de l'achitecte en chef des Monuments historiques pour l'église de Notre-Dame-de-Lure, classée monument historique, seule partie conservée de l'ancienne abbaye bénédictine fondée au douzième siècle par l'ordre des Chalais.

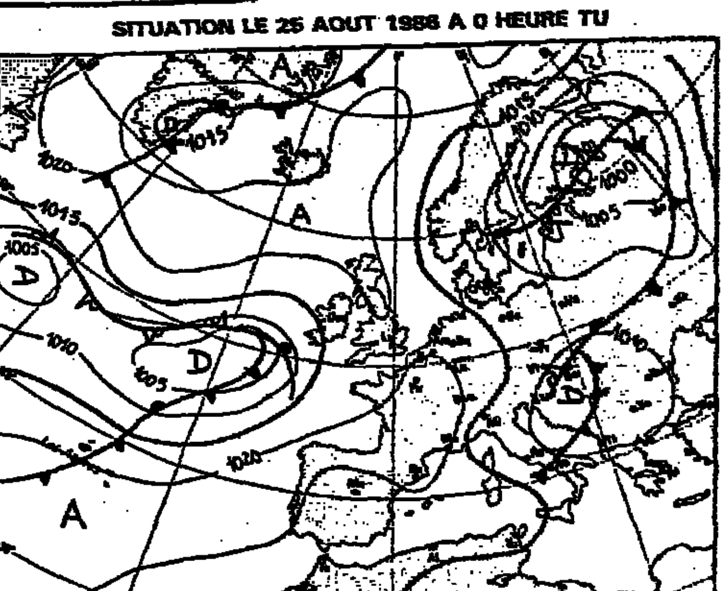
★ Renseignements et inscriptions : APARE, 32, rue Bancasse, 84000 Avignon. Tél. : 90-85-51-15.

● **RENCONTRES : Ecole et Nature.** – Les rencontres nationales Ecole et Nature rassembleront du 27 août au 1er septembre à Lodève (Hérault) tous ceux – enseignants, animateurs ou naturalistes amateurs – qui s'intéressent au problème de l'éducation à l'environnement. Des spécialistes feront part de leurs expériences et donneront des conférences dans les domaines les plus variés.

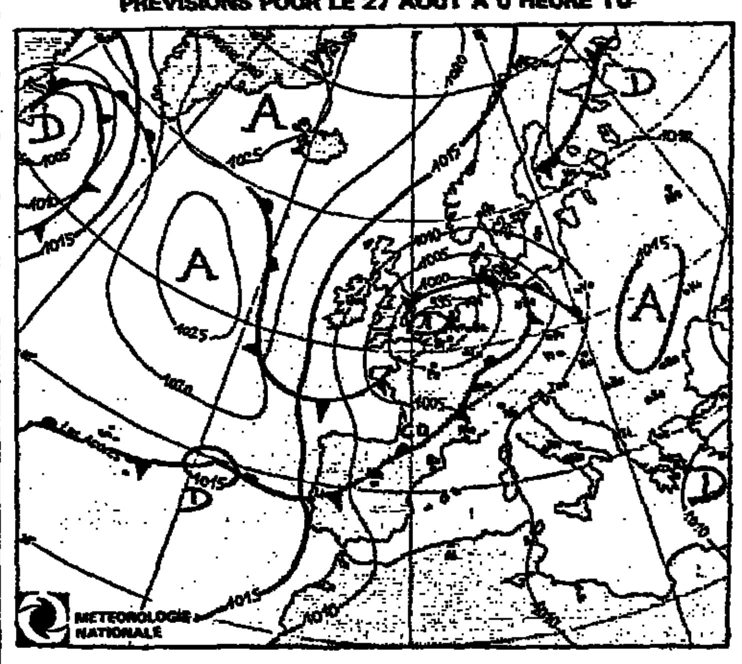
★ Association Languedoc-Roussillon pour la diffusion de l'écologie scientifique, 34270 Saint-Jean-de-Cuculles, tél. : 67-55-28-86.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 27 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 25 août à 0 h et le mardi 26 août à minuit.

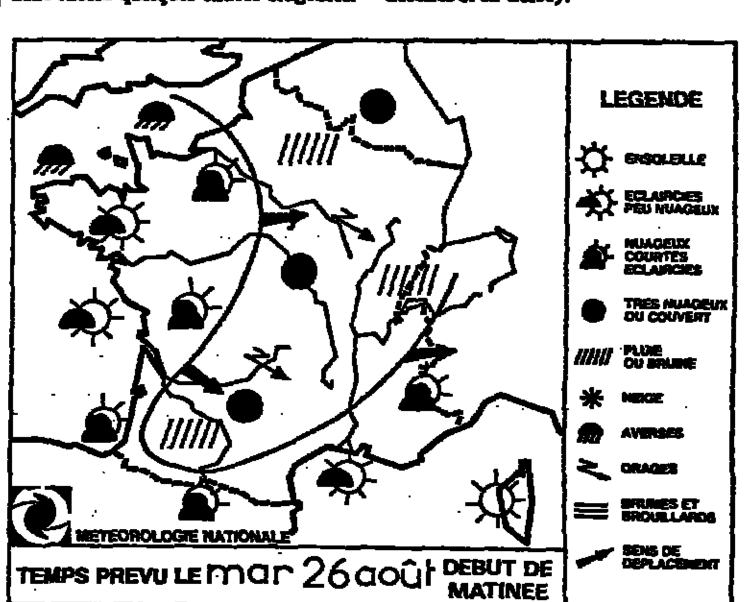
Le temps perturbé se maintient et intéresse l'ensemble de la France, mais l'activité pluvieuse reste en général faible à modérée.

Mardi : le matin, le ciel sera souvent très nuageux à couvert et les seules éclaircies notables intéresseront la Bretagne. Les nuages donneront de la pluie sur les régions du nord au nord-est et des ondées parfois orageuses sur le relief, sur les régions allant des Pyrénées au Massif Central et aux Alpes. Cette zone de mauvais temps se décalera lentement vers le sud-est et s'étendra encore, en soirée, des Pyrénées au sud du Massif Central, aux Alpes et au Nord-Est, donnant encore quelques ondées orageuses.

A l'arrière, le ciel sera nuageux à très nuageux de l'Aquitaine au Centre, au Bassin parisien, au Nord. Le long des côtes de la Manche, les averses seront fréquentes. Enfin, des éclaircies du Sud-Bretagne aux Pays de Loire et au sud-ouest du Bassin parisien jusqu'au Poitou-Charentes.

Le vent soufflera modéré à assez fort de secteur sud-ouest sur les côtes atlantiques, et modéré de secteur sud dans la vallée du Rhône. Il sera assez fort de nord-ouest sur les côtes de la Manche.

Enfin, les températures atteindront 18 à 20 degrés sur le Nord-Ouest, 20 à 25 degrés du Nord-Est au Sud-Ouest et 25 à 28 degrés sur le Sud-Est (jusqu'à 29 degrés sur les côtes méditerranéennes et en Corse).



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 24-8-1986 à 6 h TU et le 25-8-1986 à 6 h TU

Temps observé le 25-8-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	27	14	S
BIARRITZ	21	11	S
BORDEAUX	22	10	N
BOURGES	17	9	N
BREST	18	13	P
CAEN	17	11	C
CHERBOURG	16	10	P
CLERMONT-FERR.	21	7	S
DIJON	19	17	S
GRENOBLE St-M-H	22	9	S
LILLE	19	6	N
LIMOGES	19	8	N
LYON	22	10	S
MARSEILLE-MAR.	28	17	N
NANCY	16	7	B
NANTES	19	11	C
NICE	31	19	S
PARIS-MONTS.	20	13	C
PAU	21	9	N
PERPIGNAN	26	16	S
RENNES	18	13	P
ST-ÉTIENNE	21	8	S
STRASBOURG	18	9	N
TOURS	20	11	C
TOULOUSE	23	10	S
POINTE-A-P.	31	26	S

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	42	21	S
AMSTERDAM	19	8	A
ATHÈNES	29	24	S
BANGKOK	34	17	C
BARCELONE	27	19	N
BELGRADE	25	15	A
BERLIN	20	8	S
BRUXELLES	17	7	N
LE CAIRE	37	23	S
COPENHAGUE	17	5	S
DAKAR	31	27	S
DELHI	35	26	S
DJERBA	33	25	N
GENÈVE	18	7	S
HONGKONG	32	28	N
ISTANBUL	28	20	S
JÉRUSALEM	30	19	S
LISBONNE	26	17	S
LONDRES	19	12	C
LOS ANGELES	23	16	N
LUXEMBOURG	13	6	N
MADRID	30	14	S
MARRAKECH	41	23	S
MEXICO	24	12	P
MILAN	21	11	S
MONTRÉAL	20	12	P
MOSCOU	22	14	C
NAIROBI	25	14	C
NEW-YORK	26	19	S
OSLO	14	8	S
PALMA-DE-MAL.	30	22	N
PÉKIN	26	16	S
RIO-DE-JANEIRO	28	27	N
ROME	29	16	S
SINGAPOUR	29	27	O
STOCKHOLM	13	8	N
SYDNEY	17	14	C
TOKYO	29	22	S
TUNIS	33	22	S
VARSOVIE	19	7	N
VENISE	21	13	S
VIENNE	21	14	C

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

Communication

Remous autour de la direction de RMC

Ballet à trois

Partira, partira pas ?... Partira, bien sûr. Tôt ou tard. Même s'il ne déplaît pas. Même si, visiblement, il s'acquitte de sa tâche avec compétence et mène son entreprise avec dynamisme. Mais le directeur de Radio Monte-Carlo (RMC) *reste*, depuis la privatisation d'Europe 1, le responsable de la radio *le plus* dépendant de l'Etat. Nommé sous un gouvernement socialiste, Jean-Pierre Hoss sait sa situation en sursis depuis le 16 mars. Mais de signes alarmants, aucun.

Limogera, limogera pas ?... François Léotard hésite. Le temps lui a manqué depuis le *mois de mars pour y penser*. Et au moment où il assurait à la télévision : « *Pas de chasse aux sorcières* », il était délicat de couper la tête du patron de RMC. Mais maintenant... N'est-ce pas l'époque idéale ? Après le vote – *à l'arraché* – de *la loi* sur l'audiovisuel et avant la rentrée politique de septembre. *Avant*, surtout, que ne s'engage le processus de privatisation de la station monégasque, qui devrait aboutir d'ici quatre à six mois.

L'incertitude demeure. La chose semblait pourtant acquise, *mercredi soir 20 août, et la* cause entendue : Pierrick Borvo, ami fidèle de François Léotard, son directeur de cabinet au Parti républicain et son conseiller spécial rue de Valois, devait être nommé directeur général de RMC. « *Un profil idéal pour cette fonction de transition* », commentait même un proche. C'est bien là le *hic* dont certains s'alarmèrent ! Qu'allait écrire la presse ? Que le libéralisme n'était que de façade ? Que cette *politique* de copains augurait mal de la sincérité du système mis en place ? François Léotard ne risquait-il pas d'être égratigné, et de nouveau affaibli, avant l'université d'été de son propre parti ?

Les choses sont en suspens. Jean-Pierre Hoss attend qu'on daigne lui faire un signe. François Léotard tergiverse ; tandis que Pierrick Borvo rêve à la douceur du rocher monégasque... à une heure de Fréjus !

ANNICK COJEAN.

L'ancien directeur de « Minute » va lancer « Nouveau combat »

Jean-Claude Goudeau, démissionnaire de son poste de directeur général de l'hebdomadaire *Minute* le 22 juillet, après la prise de contrôle majoritaire du journal par de nouveaux actionnaires, la société Publications et médias (*le Monde* du 24 juillet), s'est expliqué sur sa décision.

Dans le quotidien *Présent* du 21 août, Jean-Claude Goudeau indique avoir toujours pensé « *qu'il y avait derrière les nouveaux actionnaires des puissances politiques qui voulaient neutraliser* Minute, *en vue des prochaines échéances électorales* (...). *Certains, actuellement au pouvoir, ont trouvé que le boulet était passé trop près et ont décidé de s'emparer du canon* ». M. Yves Montenay, qui est à la tête de Publications et médias, est un proche de M. Alain Madelin, ministre de l'industrie.

Prenant acte de la volonté de M. Montenay de faire de *Minute* un journal « *moins partisan* » et estimant que l'hebdomadaire, « *qui sera désormais financé par la publicité, alors qu'elle n'était qu'un apport* », perdra de son indépendance, Jean-Claude Goudeau annonce q'il lancera un « *journal libre, un hebdomadaire qui mènera le combat pour la liberté de la presse et des journalistes* ». Ce journal s'appellera *Nouveau combat*.

POINT DE VUE

Faut-il renoncer à légiférer ?

par Jean-Louis Bessis

avocat, enseignant du droit de l'audiovisuel

MARATHON, *course d'obstacles*, quelle expression n'a pas été employée pour qualifier le *débat* parlementaire *sur* l'audiovisuel ? Deux mille amendements ? Insuffisant à la démocratie pour les uns, obstruction pour les autres. *Mesurent-ils à quel point la* polémique est dérisoire ? Le législateur est-il conscient de n'élaborer qu'une science expérimentale ?

1982. En *ouvrant* – *timidement* – la voie à des diffuseurs privés, les décideurs savent-ils qu'ils sont à l'origine d'une petite révolution juridique ? Pour la première fois, la loi va cesser d'être source principale du droit pour faire place au marché et *aux technologies nouvelles. Le droit* de l'audiovisuel est sans doute la discipline la plus amusante à enseigner. La fréquence des réformes est telle que l'on rend un meilleur service à l'étudiant en imaginant le prochain statut de la communication qu'en décortiquant naïvement les modalités du régime en vigueur par nature *en voie d'abrogation. De sorte qu'il* est préférable pour l'enseignant de *détenir* des qualités d'extralucide que de juriste.

Les *optimistes* observeront qu'il peut arriver qu'une année universitaire débute avec l'entrée en vigueur d'un statut tout neuf (*cf.* loi Fillioud, rentrée 1982. Future loi Léotard, rentrée 1986). Ne peut-on, en pareil cas, s'offrir le luxe de ne faire que du droit ? Surtout pas ! Car même pendant sa courte durée de vie, la législation *audiovisuelle* fait *davantage* figure de simple directive, voire de *recommandation ou de souhait*. Et c'est la fatale distorsion entre les textes et la réalité qui engendrera la réforme suivante.

Jusqu'en 1981, la mode exigeait en moyenne une grande réforme de l'audiovisuel par législature. Le choix du monopole absolu simplifiait singulièrement la tâche des pouvoirs publics. Quant aux opérateurs privés, s'ils s'avisaient de balbutier, ce n'était qu'affaire de dosage répression-brouillage.

C'est en 1981, au moment de l'ouverture d'un secteur privé de la *radio-télévision, que* l'on commence à remarquer l'impuissance de la loi. *Les réformes s'accélèrent à une* incroyable cadence. Quatre toilette, entre novembre 1981 et décembre 1985. A l'intérieur d'une même législature ! La loi ne fait plus que codifier l'illégalité. Elle s'use et perd toute *autorité*.

*

Les facteurs d'une pareille *inflation législative* sont multiples, en *premier lieu, la difficulté de prévoir* l'évolution des technologies et du marché. Mais si les responsabilités sont diverses, il serait trop simple de n'incriminer que la « *frilosité* » du législateur, la mentalité des opérateurs jouant un rôle déterminant. *Le pouvoir* que confère *la liberté* de communication est trop souvent *perçu par ceux qui l'exercent comme* unepossibilité de résistance à la norme en vigueur, et la technicité – fatale – de la réglementation accroît considérablement la difficulté du contrôle. A tout cela ajoutons un pouvoir exécutif timoré, paralysé par la hantise de se rendre impopulaire, qui contribue à laisser tomber la *norme en désuétude*. Doit-on alors se résigner à un droit de l'audiovisuel contingent, *éphémère* ? A ne connaître que des dispositifs législatifs dont l'essentiel reste lettre morte ou se trouve incessamment abrogé ? *Faut-il renoncer à légiférer ?*

La réponse négative s'impose. Il *est vrai qu'il ne faut pas attendre* grand-chose des opérateurs. L'autodiscipline n'est pas leur vocation. Notre plus célèbre patron de presse ne clame-t-il pas, sans complexe, être « *en avance d'une loi* » ?

C'est de la part de l'exécutif qu'un immense courage politique serait salutaire. Une volonté ferme de faire respecter, c'est-à-dire de faire vivre, le texte du législateur.

Mais quel responsable politique, tributaire à la fois de l'opinion et des entreprises de communication qu'il est censé régir aurait cette audace ? *Une mission* aussi ingrate que celle du contrôle des droits et obligations des entreprises de communication ne peut, en *fait*, être *remplie que par un* organisme indépendant, doté, *comme le* FCC *américain, de moyens* de coercition autonomes et d'un vaste pouvoir prétorien pour forger une doctrine et une jurisprudence permettant l'adaptation quotidienne à une réalité audiovisuelle évolutive.

Les articles de la loi Léotard relatifs à notre future CNCL lui confèrent-ils toutes ces vertus ? La commission saura-t-elle, par la souplesse de sa jurisprudence et la fermeté de ses décisions, pallier la fatale rouerie des opérateurs et la probable faiblesse de l'autorité politique ? Même confronté à un domaine techniquement mouvant, *le législateur audiovisuel* ne doit pas abandonner sa vocation au *profit de la loi du marché. Et il doit* encore moins, sous peine de se *déconsidérer, continuer d'apparaître*, aux yeux de l'opinion, comme le personnage le plus lunatique de France.

● **TF 1 : Ladislas de Hoyos, rédacteur en chef des journaux du soir.** – Sur proposition du directeur *de l'information, Alain Denvers*, M. Hervé Bourges, président de TF 1, a désigné le journaliste Ladislas de Hoyos aux fonctions de rédacteur en chef des journaux de 20 heures et de 23 heures. Il remplacera Jean-Loup Demigneux, nommé à Washington. *Sylvain Gouz fera fonction de rédacteur en chef adjoint.*

● ***Rectificatif.*** – Ce n'est pas, comme nous l'avions écrit par erreur, le groupe de presse de M. Rupert Murdoch qui imprimera, à partir du 1er septembre à Londres, l'édition *européenne du quotidien chinois en langue anglaise*, *China Daily*, mais le groupe Mirror de M. Robert Maxwell (*le Monde* du 23 août).

Mutations dans la presse londonienne

Trois nouveaux quotidiens à l'automne

LONDRES
de notre correspondant

« *La rigolade est terminée. Nous ne sommes pas l'Armée du Salut* » : ainsi s'exprimait en début d'année le patron du groupe Mirror, M. Robert Maxwell. Huit mois plus tard, la presse écrite britannique est en pleine mutation. Elle est en proie à une révolution technologique qui s'accompagne de mesures drastiques de licenciements. D'autant que la citadelle des syndicats du Livre s'est effondrée aux premiers coups de boutoir.

Le nombre de titres à paraître témoigne de la dynamique des opérations. Ainsi, trois quotidiens sont *attendus pour* l'automne. Le premier, l'*Independant*, verra le jour en octobre. Il vise à concurrencer le *Times*... et a débauché pour ce faire une trentaine de ses journalistes. Les deux autres, préparés dans le plus grand secret, seront des journaux du soir. Le *London News* s'adressera aux milieux financiers, et le *London Daily News* (de Robert Maxwell) à un public populaire.

Un numéro zéro très déshabillé

Le groupe Mirror de M. Maxwell lancera en outre, au mois de septembre, le *Sunday Sport*. Plusieurs télévisions ont refusé d'en assurer la promotion, en raison des pin-up jugées par trop déshabillées qui couvraient vingt-deux des trente-deux pages du numéro zéro.

Pour le mois d'avril prochain, enfin, est annoncée la sortie de *News on Sunday*, qui se veut « *le premier hebdomadaire de gauche depuis une génération* ». Proche du mouvement syndical, qui assure environ un tiers de son financement, il aura un tirage initial de 800 000 exemplaires (*le Monde* du 16 août).

La métamorphose est saisissante. Paradoxalement, celui qui en est à l'origine, M. Eddy Shah, vient d'essuyer un cuisant échec. En fondant au mois de mars dernier *Today*, le petit imprimeur de Manchester avait pour ambition de bouleverser une industrie dont le matériel et les procédés de fabrication dataient du siècle dernier. Il a réussi *au-delà de toute espérance, mais de* graves difficultés financières l'ont contraint, la semaine dernière, à abandonner le contrôle de son quotidien au groupe Lonrho, propriétaire de l'hebdomadaire *The Observer*.

Fleet Street désertée

Un à un, les journaux désertent Fleet Street, le quartier de la presse depuis près de trois cents ans, situé entre la City, domaine des affaires, et Westminter, siège *du pouvoir*. *Les* entreprises établies dans cette zone d'à peine 2 kilomètres carrés, encombrée jour et nuit par les camions de livraison, se transportent vers la périphérie industrielle de Londres.

Le premier à avoir répondu au défi de M. Eddy Shah a été le magnat australo-américain Rupert Murdoch. Il a transféré, voici sept mois dans l'est de la capitale, à Wapping, la totalité des titres de son groupe News International : *Times, Sunday Times, Sun* et *News of the World*. Le coup de force a été opéré en l'espace d'une nuit. Il s'est accompagné du licenciement de 5 500 ouvriers du Livre syndiqués à la NGA et au SOGAT 82, remplacés au pied *levé* par *400 adhérents* du syndicat, modéré, des électriciens.

Voilà trente semaines que la NGA *et* le SOGAT 82 *tentent* en vain de paralyser la production de l'imprimerie-forteresse de M. Murdoch, protégée par de lourdes grilles, des murs hérissés de barbelés et des vigiles accompagnés de chiens. De guerre lasse, les deux *syndicats ont accepté de reprendre*, la semaine dernière, les négociations interrompues en juin dernier. M. Murdoch a d'emblée limité la portée de la discussion : il n'est pas question de ré-embauche massive. L'écrasante majorité des 5 500 *licenciés devra se contenter* d'indemnités de licenciement.

Premier journal *informatisé* et imprimé en photocomposition à paraître en couleur sept jours sur sept, *Today* a un effectif cinq fois inférieur à l'usage, des coûts de production *réduits* de manière substantielle et des tarifs publicitaires préférentiels. Mais surtout, il est le premier à briser le monopole d'embauche des syndicats de l'imprimerie, en n'employant aucun ouvrier du Livre.

Des difficultés techniques dues à une *flagrante impréparation ainsi* qu'à un contenu journalistique mal *défini ont* empêché *Today* de décoller, de dépasser le tiers du tirage de 1,2 million d'exemplaires prévus. Mais M. Eddy Shah a ouvert une brèche dans laquelle se sont engouffrés tous les barons de la presse britannique, la plus puissante d'Europe, avec 15 millions d'exemplaires vendus chaque jour, et 18 millions le dimanche. A ce jour, il n'existe quasiment aucun quotidien ou *hebdomadaire national qui n'ait* annoncé de plan de modernisation, accompagné de compressions de personnel.

Dernier en date, l'hebdomadaire *The Observer* vient de révéler son intention de mettre à pied 500 employés et de décentraliser ses *activités d'imprimerie* dans *quatre* villes de province. Le *Guardian* (libéral), le *Financial Times* (quotidien des milieux d'affaires) et le *Daily Telegraph* (conservateur), préparent tous un déménagement de leurs rotatives, coïncidant avec des licenciements. M. Maxwell a négocié le départ de 2 100 des 6 000 employés de son groupe. Quant à United Newspaper (*Daily Express, Daily Star* et *Sunday Express*), il s'apprête à supprimer 2 500 emplois sur 6 800. – (*Intérim.*)

Justice

La cour d'appel de Pau est saisie d'une demande d'extradition d'un Basque espagnol

BAYONNE
de notre correspondant

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau a fixé au jeudi 28 août l'audience d'extradition au cours de laquelle doit comparaître M. Txema Bereciartua, trente-trois ans, titulaire du statut de réfugié politique depuis 1973. Elle avait, jeudi 21 août, rejeté la demande de mise en liberté présentée par ses avocats.

Depuis le mois de septembre *1984*, date à *laquelle le* gouvernement de M. Laurent Fabius avait *procédé, pour la première fois dans* l'histoire, à l'extradition de trois réfugiés basques, aucun dossier concernant des Basques espagnols n'avait abouti devant les tribunaux français. Durant cette période, plusieurs interpellations de personnes *réclamées par l'Espagne ont bien eu* lieu, mais Paris avait bloqué la procédure.

Le procès d'extradition de M. Bereciartua intervient peu après les expulsions, fin juillet et début août, de cinq réfugiés basques qui, bien qu'en possession d'autorisation de séjour, ont été remis à la police espagnole selon la « procédure d'urgence absolue ». M. Bereciartua est un des vingt Basques espagnols à *s'être vu reconnaître par le Conseil* d'Etat et contre l'avis de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) le statut de réfugié politique.

Selon la justice espagnole, il aurait, notamment, participé au meurtre, en février 1979, du maire d'une petite commune de Navarre, revendiqué par ETA, et, en juillet 1980, à un attentat à l'explosif près de Logrono, entraînant la mort d'un garde civil.

M. Bereciartua sera défendu par Mes Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme, Boulanger, président du Syndicat des avocats de France, et Vergès. Avec leurs confrères bayonnais, les avocats réclament un renvoi de l'affaire, considérant que les cinq jours écoulés entre la réception du dossier et la date de l'audience ne leur permettent pas de préparer leurs plaidoiries.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE
LONDRES-LENINGRAD
1986

Après la dixième partie

Vengeances

Kasparov et ses secondants ne se sont-ils rendus compte qu'à la dernière extrémité que la dixième partie ajournée le vendredi 22 août était nulle et archinulle ? Ce serait bien étonnant, et pourtant, ce n'est que cinquante minutes avant l'heure de la reprise, samedi, que le champion du monde a proposé à Karpov de partager le point. La *finale*, en forme d'étude, est donc restée inachevée comme prévu.

En agissant ainsi, Kasparov (dont le coup sous enveloppe était : 44.Rf5) a plutôt rendu à Karpov la monnaie de... ses deux pièces. Après l'ajournement de la quatrième partie, le challenger avait fait semblant *d'avoir* trouvé une parade à une position archiperdante et n'avait annoncé son abandon que vingt-sept minutes seulement avant l'heure prévue pour la reprise. Il avait récidivé dans la sixième partie, en n'offrant une nullité, aussi évidente, *que quarante minutes* avant, *cette* fois.

La petite vengeance de Kasparov ne rendra que plus tendue la onzième partie, ce lundi. Toujours mené d'un point (5,5-4,5), Karpov semble peu à peu « revenir dans le match », comme on dit. Et puis, il y *a près d'un an*, le 1er octobre 1985, il perdait justement la onzième partie sur une « gaffe ». Encore une vengeance à prendre ?

B. de C.

● **Le championnat de France d'échecs.** – Après dix rondes sur quinze à disputer, le jeune maître international cannois Gilles Mirallès caracole seul en tête du 60e championnat de France qui se dispute à Epinal, dans les Vosges. Mirallès, avec le très beau score de huit points et demi, devance Grimberg, Giffard et *Renet, loin derrière lui* avec six points, les douze autres concurrents *s'échelonnant* entre cinq et trois points.

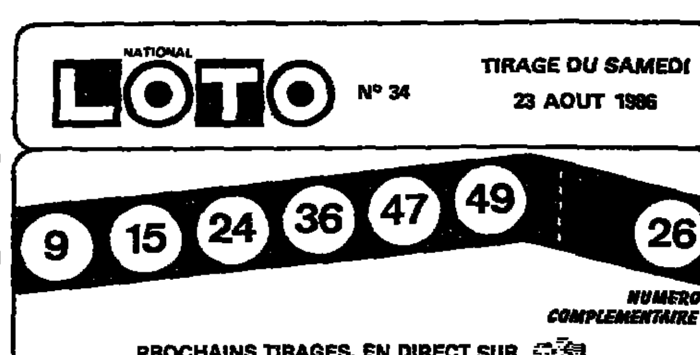
JEU GAGNANT N° 53

LOTO SPORTIF

N°	Equipe 1	Equipe 2		N°	Equipe 1	Equipe 2	
1	MONACO	METZ	X N 2	9	LENS	ST-ÉTIENNE	X N 2
2	TOULOUSE	AUXERRE	X N 2	10	MARSEILLE	LAVAL	X N 2
3	RENNES	NANTES	1 N X	11	MULHOUSE	AMIENS	X N 2
4	BORDEAUX	TOULON	X N 2	12	REIMS	CAEN	X N 2
5	SOCHAUX	NICE	1 X 2	13	ABBEVILLE	ST-DIZIER	X N 2
6	LE HAVRE	LILLE	1 X 2	14	CANNES	LYON	X N 2
7	NANCY	R.C. PARIS	X N 2	15	LIMOGES	NIMES	1 X 2
8	PARIS-S.G.	BREST	X N 2	16	CUISEAUX LOUHANS	AJACCIO	X N 2

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 24 Août 1986 : 1 2 4 6 8 13 15

NATIONAL LOTO N° 34 — TIRAGE DU SAMEDI 23 AOUT 1986



PROCHAINS TIRAGES, EN DIRECT SUR TF1
MERCREDI 27 AOUT 1986 A 20H35
ET SAMEDI 30 AOUT 1986 A 20H35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	6	1 003 755,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	36	85 545,00 F
5 BONS Nos	2 091	4 855,00 F
4 BONS Nos	95 595	105,00 F
3 BONS Nos	1 670 744	8,00 F

SUPER BONUS D'AOUT 112 069
3 BONS NUMEROS + COMPLEMENTAIRE : 8,00 F X 10 = 80,00 F

Sports

Les championnats du monde de natation

Des nageurs de combat

Les cinquièmes Championnats du monde de natation se sont terminés samedi 23 août à Madrid. Ils ont confirmé la sensible « baisse de régime » de la natation américaine malgré l'impressionnante moisson (sept médailles) de Matt Biondi. Les nageurs européens, à l'image de l'Allemand de l'Ouest Michael Gross, s'affirment.

Les nageurs français, qui ont battu dix-sept reccords nationaux, mais remporté une seule médaille avec la deuxième place de Stephan Caron sur 100 mètres, reviennent de Madrid avec un bilan satisfaisant.

MADRID
de notre envoyé spécial

Un grand nageur n'est pas forcément un moine des piscines. Et il faisait bon voir Michael Gross, dans les premières ombres du soir madrilène, marcher, au son aigrelet des petites cornemuses de la fanfare espagnole, vers sa sixième et dernière finale des championnats du monde 1986, celle du relais 4×100 mètres quatre nages. Drapé, comme ses trois compatriotes ouest-allemands, dans une toge blanche improvisée, lunettes noires sur le nez, l'*« Albatros d'Offenbach »* poussait, au bout de ses interminables bras, un chariot de supermarché emballé dans un paréo multicolore. Le sculptural Suisse Dano Halsall avait posé sur son crâne rasé de sprinter des eaux une affriolante perruque bleu électrique. Ah ! comme il furent acclamés, aimés, pour cet inattendu pied de nez au cérémonial empesé d'un championnat du monde. Jamais 4×100 mètres quatre nages de haut de gamme ne s'ébroua au milieu de tant de bonne humeur.

Michael Gross mit un point d'honneur à porter la RFA en tête au bout de son troisième relais. Et on crut très fort, en cet instant, aux chances de ces frippons d'Allemands arrivés au bord de l'eau comme une bande de carabins. C'était compter sans l'Américain Matt Biondi au quatrième relais, prêt à *tout* pour cueillir une troisième médaille d'or. Même à flirter avec le diable. Ce qu'il fit. Basculant son corps en avant alors que son coéquipier Pablo Morales était encore bien loin du bord du bassin. Et poussant sur ses orteils au centième de seconde même où les doigts de Morales effleurèrent le mur sous lui. Biondi nagea ce 100 mètres en 47 secondes et 78 centièmes. Médaille d'or à la clef. Pendant que les juges épluchaient le ralenti officiel pour être bien sûrs que Biondi n'avait pas volé son départ, Michael Gross déballa de son chariot des dizaines de boissons en boîte. Et les trente-deux nageurs de la finale trinquèrent sans façon au pied du podium, en attendant le verdict qui confirma la victoire des Etats-Unis.

On ne pouvait rêver plus réjouissant baisser de rideau sur les cinquièmes championnats du monde de natation, pauvres en records planétaires, mais fertiles en duels, et dominés par les deux silhouettes géantes de Matt Biondi et Michael Gross.

Matt aux sept médailles, dont trois d'or, mais une seule à titre individuel, sur 100 mètre, ne s'est pas hissé, dans la légende, à la hauteur de son compatriote Mark Spitz (sept médailles d'or aux Jeux de Munich). Mais, pour son premier grand rendez-vous international, il a grimpé sur tous les podiums du 50 m au 200 m. Jusque-là nageur de records sur 50 m et 100 m, il a aussi dévoilé à Madrid un tempérament de battant peu commun en renversant, à lui seul, la situation en faveur des Etats-Unis dans le 4 × 100 mètres et le 4 × 400 mètres quatre nages, où il reprit un peu plus d'une seconde au dernier relayeur ouest-allemand. Si la natation américaine reste en tête dans la course aux bilans, malgré une forte poussée européenne, elle le doit pour une bonne part au phénomène Biondi.

Michael aux quatre médailles, dont deux d'or à titre individuel, sur 200 mètres nage libre et 200 mètres papillon, a quitté Madrid moins bien nanti. Ils sont rares, dans ce sport de météores, les champions qui conservent un titre mondial à quatre ans d'intervalle, aspirant, dans leur sillage, une natation de forte densité. L'exploit de Gross, c'est d'être encore là au sommet.

Les Français perdent leurs complexes

Les deux stars n'ont pas établi de nouveaux records dans leurs spécialités respectives. Mais ils ne sont pas les seuls. Pour beaucoup d'observateurs, les championnats du monde de Madrid ont sans doute marqué la fin de la natation chronomètre, du moins dans les grandes compétitions. La lutte devenue très ouverte force les nageurs à privilégier la place au détriment de la performance. *« La natation pourrait bien devenir un sport de combat*, souligne Patrice Prokop, le directeur technique national (DTN) français. *Dans une finale olympique du 100 mètres en athlétisme, on ne pense pas à battre le record. Seule compte la première place. L'Europe joue maintenant un rôle majeur, sans doute grâce aux championnats continentaux, qui incitent les pays à lancer chaque année une nouvelle génération. »*

Chez les dames, en revanche, les nageuses de RDA ont encore assis un peu mieux leur autorité. Treize titres, des records du monde avec pour figure de proue l'infatigable Kristin Otto, qui totalise quatre médailles d'or et deux d'argent.

La cote de la natation française est remontée de plusieurs crans, non seulement grâce à la médaille d'argent de Stephan Carron dans le 100 mètres nage libre, mais aussi grâce aux dix-sept records de France battus en Espagne et aux nombreuses participations aux finales, parmi lesquelles la quatrième place de Catherine Plewinski, pas impressionnée du tout d'affronter sur 100 mètres papillon les Allemandes de l'Est et l'Américaine Mary Meagher. Aujourd'hui, les nageurs français ne regardent plus un médaillé des championnats du monde comme un Martien. Et ils abordent la compétition avec la conviction de pouvoir jouer leur carte.

« Des félicitations, des petites tapes dans le dos de la part des étrangers, ça fait plaisir », constate Patrice Prokop.

Le célèbre entraîneur américain Peter Daland estime pour sa part que la France est le pays qui a le mieux exploité son potentiel à Madrid. Le compliment n'est pas mince. La natation hexagonale est en train de perdre ses vieux complexes.

MICHEL DESFONTAINES.

CYCLISME

Longo comme Hinault

Deuxièmes du Tour de France, il y a un mois, Bernard Hinault et Jeannie Longo ont pris une éclatante revanche en gagnant la Coors classic, autrement dit le Tour du Colorado, la plus importante des épreuves par étapes américaines (open et ouvertes aux femmes), qui s'est terminée dimanche 24 août à Boulder.

Sur les routes de l'ouest des Etats-Unis, le Breton et la Grenobloise ont largement dominé leurs adversaires. Hinault, qui effectuait en la circonstance une de ses dernières courses, puisqu'il doit abandonner le sport actif à la fin de la saison, s'est montré supérieur à Greg Lemond tant en montagne que contre la montre. Cette nouvelle confrontation a surtout fait ressortir les divergences entre les deux équipiers de La Vie claire, essentiellement préoccupés, semble-t-il, de jouer leur carte personnelle. Dans ce duel de prestige, Hinault, premier Français à remporter le Tour du Colorado, a repris l'avantage sur Lemond, premier Américain à inscrire son nom au palmarès du Tour de France, et devient l'un des favoris du championnat du monde, qui se déroulera le 6 septembre à Colorado Springs.

Quant à Jeannie Longo, elle a résisté à l'Américaine Inga Thompson, après avoir distancé l'Italienne Maria Canins sur les itinéraires les plus montagneux, une performance de bon augure alors qu'elle s'apprête à défendre son titre mondial.

J. A.

MOTOCYCLISME

Michaud rejoint Vimond

Vainqueur du Grand Prix de Finlande, dimanche 24 août, sur le parcours de Roedsand, dans la banlieue d'Helsinki, le Français Thierry Michaud, au guidon d'une Fantic à moteur monocylindre, a conservé *in extremis* son titre de champion du monde de trial. Le Belge Eddy Lejeune, en tête du classement général avant la dernière manche, a terminé treizième en Finlande, ce qui le relègue à la troisième place finale derrière le Français, âgé de vingt-deux ans, et le Britannique Steve Saunders.

Michaud rejoint ainsi Jacky Vimond (Yamaha) champion du monde de moto-cross (250 centimètres cubes) depuis le Grand Prix d'Allemagne, le 6 juillet dernier, mais qui a dû abandonner, dimanche 24 août dans le Grand Prix de Suède qui clôturait la saison. Au classement final, Vimond précède l'Italien Rinaldi et Van Doorn.

La saison 1986 se terminait également dimanche pour les pilotes de vitesse avec le Grand Prix de Saint-Marin, sur le circuit de Misano. En 500 centimètres cubes, l'Américain Eddie Lawson (Yamaha), déjà assuré du titre, l'a emporté devant l'Australien Wayne Gardner (Honda) et l'Américain Randy Mamola (Yamaha). Les trois hommes terminent dans le même ordre au championnat du monde, où les Français Christian Sarron (Yamaha) et Raymond Roche (Honda) finissent respectivement sixième et huitième.

La course des 250 centimètres cubes est revenue au Japonais Taira (Yamaha), devant l'Espagnol Sito Pons (Honda) et le Français Dominique Sarron (Honda). Le titre mondial revient au Vénézuélien Carlos Lavado (Yamaha), victime d'une chute à Misano. Il précède Pons et Sarron. Jean-François Baldé termine cinquième.

POLO

Le choc des maillets

Au mois d'août, le cheval est roi à Deauville. Après les courses et avant les ventes de yearlings, chaque jour, des matches de polo animent de couleurs vives l'hippodrome de la ville. Dimanche 24 août avait lieu la Coupe d'argent Piper-Heidsieck du championnat mondial de Deauville, un tournoi qui occupe le quatrième rang dans les compétitions mondiales. Les quatre joueurs de l'équipe d'Ingwenya ont remporté l'épreuve, arrachant la victoire (8 buts à 6) à la fin d'une partie dominée par l'équipe de Cowdray Park. Joueurs et poneys venus d'Angleterre ou d'Amérique latine ont émerveillé par leur adresse.

DEAUVILLE
de notre envoyé spécial

Tenant fermement les rênes de la main gauche, faisant tourbillonner le maillet de la main droite, les joueurs s'élancent à la poursuite de la balle. Le petit point blanc en plastique, de 8 centimètres de diamètre, atterrit dans l'herbe. Auteur de la passe, sir Charles Pearson, capitaine de Cowdray Park, demande le maximum à son poney. Il gagne de vitesse ses deux adversaires d'Ingwenya *et*, par un petit coup de maillet en pleine vitesse, envoie la balle entre les deux poteaux rouges. Le but est marqué. Les deux mille personnes réparties le long du terrain applaudissent le joueur britannique, compagnon d'équipe du prince Charles.

Pearson frappera encore de belle manière au cours des six périodes qui composent la partie. En compagnie de son équipier Martin Glue, il emmènera souvent la balle vers les buts adverses. Des actions foudroyantes qui demandent aux poneys d'être très rapides sur de courtes distances. Rapides, et aussi prêts à stopper pour repartir en sens inverse, quand le géant roux Yan Hunt, arrière de l'équipe d'Ingwenya, réussit à s'emparer de la balle, ou quand le choc des maillets déstabilise les cavaliers.

Les actions sont soudaines au polo. Malheur au spectateur qui laisse son regard flotter quelques instants sur la belle robe d'une monture. Courbés pour frapper sous l'encolure, dressés pour tenter d'intercepter une balle en hauteur, les joueurs ont déjà déplacé le jeu. Habiles cavaliers, ils épuisent les chevaux comme on dit dans les westerns. D'ailleurs, à la fin de chaque période d'une durée de sept minutes, les joueurs changent de cheval pour laisser leur monture se reposer.

Cavaliers émérites

Braves poneys de 1,60 mètre, ils sont fins et très musclés. Ils n'ont pas peur de foncer sur leurs congénères et, malgré les bandes de flanelle qui protègent leurs membres, sentent souvent les 130 grammes de la balle envoyée comme un boulet. Ces merveilleux chevaux viennent d'Argentine. Dans des *estancias* de la Pampa, on élève et on dresse les montures d'un sport assez prisé dans ce pays. Des poneys qui seront expédiés en Angleterre, en France ou en Espagne. *« Chaque joueur a au minimum besoin de cinq chevaux »*, explique Didier Orelio, responsable de Golf European Management, organisateur des championnats de Deauville. *« Mais,* ajoute-t-il, *les grands joueurs souhaitent disposer de huit montures par partie, afin de posséder une réserve en cas d'accident. »*

Des accidents peu nombreux, comparés aux collisions souvent très rudes entre cavaliers. Mais les joueurs sont experts, et des chutes comme celle au cours de laquelle a été blessé, mardi, le champion français Jean-Luc Chartier demeurent l'exception.

Cavaliers émérites, les joueurs sont aussi de redoutables artistes du maillet. De haut en bas, de droite à gauche du cheval, ils propulsent la longue tige de bambou terminée par un marteau en bois de frêne ou d'érable. Lorsqu'ils se présentent, en début de match, tenant leur maillet sur l'épaule, un rapprochement se fait tout de suite avec le golf. Mais quand le Suisse Nicolas Hahn, capitaine, ou le Néo-Zélandais Stewart Mac Kenzie, d'Ingwenya, semblent se faire des passes au-dessus de la tête de leur poney, la différence est saisissante. Néanmoins, nombreux sont les joueurs de polo qui pratiquent le golf et qui s'en inspirent pour strier l'extrémité de leur marteau.

Quelques mêlées confuses, des divergences entre équipiers, des interventions nombreuses des deux arbitres à cheval ont émaillé les dernières périodes. Peu de temps après que les spectateurs eurent envahi le terrain pour reboucher les trous, comme le veut la tradition du polo. La fatigue était sensible chez les joueurs, après une demi-heure de jeu. Finies les longues descentes des 275 mètres du terrain, la balle santant au bout du maillet. Moins de revers, ces superbes frappes de la balle à gauche de l'encolure du cheval, et par conséquent des penalties plus fréquents qui occasionnèrent quelques tirs au but.

Joueurs professionnels pour la plupart, les champions de polo avaient fourni un agréable spectacle. Le public, venu – pas exclusivement – en rolls-royce immatriculées au Liberia, a applaudi des seigneurs pleins de civilité envers les décisions des arbitres. Encore une semaine à Deauville et hommes et chevaux gagneront l'Argentine, puis les Etats-Unis, avant d'aller chevaucher à Windsor devant la reine d'Angleterre. En attendant que la Fédération équestre internationale accepte le retour du polo comme discipline olymique. Un objectif que ne désespère pas d'atteindre le duc de Noailles, président du polo de Deauville.

SERGE BOLLOCH.

Les Jeux de 1992

Attentats anti-olympiques à Amsterdam

AMSTERDAM
de notre correspondant

Le comité « Non aux Jeux olympiques d'Amsterdam » s'est félicité du succès des attentats à la bombe qui ont endommagé, jeudi 21 août, les locaux de l'organisation chargée de préparer la capitale néerlandaise pour l'éventuelle tenue des Jeux olympiques en 1992. Tout en récusant la violence, les adversaires des Jeux ont souligné qu'il n'y a pas eu de victimes et que ce genre d'attentat peut dissuader le Comité olympique international de choisir Amsterdam.

Les adversaires des Jeux d'Amsterdam, parmi lesquels les squatters se trouvent en grand nombre, espèrent que ce genre d'incident favorisera les chances des principaux concurrents de la capitale néerlandaise : Barcelone et Paris.

Si les squatters mettent en cause le caractère *« capitaliste »* des Jeux, bon nombre d'Amstellois y sont tout aussi opposés, faisant observer que la solution du problème de la criminalité devrait être la priorité absolue du maire socialiste, M. Ed Van Thij. Mais celui-ci considère la tenue des Jeux olympiques comme une bonne occasion de redorer le blason d'Amsterdam, dont le centre est en passe de devenir une chasse gardée des héroïnomanes.

Ces attentats ont été revendiqués par un mystérieux « commando des cellules révolutionnaires ».

RENÉ TER STEEGE.

Les championnats du monde de canoë-kayak

Heurs et malheurs de Bernard Bregeon

En cinq journées de compétition, sur le bassin de l'Ile Notre-Dame à Montréal, les équipes d'Union soviétique et de la République démocratique allemande n'ont pas exercé leur domination habituelle aux championnats du monde de course en ligne, la seule spécialité du canoë-kayak à laquelle elles s'intéressent. La pagaie en eaux calmes figure en effet au programme olympique, contrairement au slalom et à la descente en eaux vives.

MONTREAL
de notre envoyé spécial

Soviétiques et Allemands de l'Est ont mal digéré leur voyage outre-Atlantique. Les premiers sont repartis sans aucune médaille d'or sur les distances olympiques (500 m et 1 000 m) et les seconds n'en ont raflé que deux. La tempête a été aussi forte que les bourrasques de vent et de pluie qui se sont abattues sur les bateaux durant tout le week-end. Les « profiteurs » restent à l'Est (essentiellement la Hongrie), mais quelques petits malins de l'Ouest ont joué les poseurs de bombe, comme le surprenant Anglais Jeremy West, deux fois vainqueur dans la catégorie reine, celle des kayaks monoplaces.

Certains avancent timidement une explication à cette secousse : Allemands de l'Est et Soviétiques se seraient accordé une saison sabbatique après avoir forcé la dose à l'entraînement l'année dernière, histoire de remettre alors les pendules à l'heure en raison de la frustration engendrée par leur absence aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984.

La France n'a pas profité de ces bouleversements, puisque, comme l'an dernier, elle a remporté deux médailles avec Bernard Bregeon, deuxième du 500 mètres en kayak, et Didier Hoyer, troisième du 10000 mètres en canoë. A Malines, en 1985, le kayak biplace composé de Philippe Boccara et Pascal Boucherit, s'était adjugé la médaille d'or sur 1 000 mètres et Bernard Bregeon celle de bronze en kayak monoplace sur la distance de 500 mètres.

Bernard Bregeon avait pourtant mal débuté ces championnats. Petit, tout en muscles ronds, il était tellement obsédé par la victoire qu'il commit deux faux départs dans le 1 000 mètres, sanctionnés, comme le veut le règlement, par une disqualification. Rejeté à l'écart des couloirs par les commissaires, le fin esquif de Bernard Bregeon erra comme un radeau perdu, pendant que Jeremy West volait comme l'éclair vers la victoire. Les entraîneurs de l'équipe de France en restèrent suffoqués.

En revanche, la veille, ils avaient apprécié à sa juste valeur la performance de Boccara et Boucherit, sixième de leur finale. Les deux hommes n'avaient, en effet, participé à aucune régate internationale avant de se rendre à Montréal. Pire : ils ne comptaient que trente journées d'entraînement commun depuis leur exploit en Belgique. En raison du séjour de Philippe Boccara aux Etats-Unis où il a terminé avec succès, le 4 août, des études de chiropractie, ils avaient travaillé « par correspondance », altérant par conséquent leur cohésion sur l'eau quand il faut emballer le kayak à cent vingt coups de pagaie par minute. Pour tout cet ensemble de circonstances, Daniel Curtil, le directeur technique national conserve son entière confiance dans ses trois pur-sang, à deux ans des Jeux olympiques de Séoul. De manière plus générale, le bilan français porte la marque d'une évolution intéressante. Pour la première fois depuis que les championnats du monde sont organisés, tous les bateaux engagés ont accédé aux finales. De surcroît, les canoës, jusqu'ici moins bien placés que les kayaks ont redressé la situation.

Didier Hoyer (quatrième en monoplace 1000 mètres) et Pascal Sylvoz qui l'accompagna au cinquième rang en biplace 1000 mètres, sont les auteurs de ce renouveau dû à leur responsable Alain Lebas, médaillé aux Jeux olympiques de Moscou en 1980, qui a su restaurer la confiance égarée, repérer les défauts techniques et tirer le meilleur compte de deux profils psychologiques dont le dénominateur commun est une hargne sans équivalent dans le reste de l'équipe.

LLIBERT TARAGO.

Automobilisme

1000 KILOMÈTRES DE NURBURGRING

Le Français Henri Pescarolo et son co-équipier néo-zélandais, Mike Thackwell (Sauber-Mercedes) ont remporté, dimanche 24 août, les 1 000 kilomètres de Nurburgring septième des neuf épreuves du championnat du monde d'endurance, devant l'Italien Mauro Baldi et l'Allemand de l'Ouest Klaus Niedzwiedz (Porsche 956C). La dernière victoire d'une Mercedes en championnat du monde d'endurance remontait à 1955.

Aviron

CHAMPIONNAT DU MONDE
(A Nottingham, Angleterre)

Le deux de couple poids légers messieurs français, composé de Thierry Renault et Luc Crispon, a remporté, dimanche 24 août, la médaille d'argent en terminant, en 6 mn 44 s 76, à trois secondes de la Grande-Bretagne victorieuse de cette épreuve. C'est la seule médaille obtenue par les Français lors de ces championnats dominés par les Européens de l'Ouest.

Boxe

CHAMPIONNAT DU MONDE DES SUPER-WELTERS A JUAN-LES-PINS

L'Américain Buster Draiyon a conservé son titre en battant son compatriote Davey Moore par arrêt de l'arbitre à la dixième reprise.

LES RÉSULTATS

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Deuxième division
(Quatrième journée)

GROUPE A

*Niort b. Red Star	2-0
Angers b. *La Roche	3-2
*Reims b. Caen	1-0
*Valenciennes b. Orléans	1-0
*Abbeville b. Saint-Dizier	2-0
*Mulhouse b. Amiens	4-0
*Dunkerque et Tours	0-0
*Guingamp b. Strasbourg	3-2
*Quimper b. Beauvais	4-1

Classement. – 1. Niort, 8 pts ; 2. Angers, 7 ; 3. Valenciennes et Reims, 6 ; 5. Mulhouse, 5.

GROUPE B

*Béziers b. Thonon	2-0
*Alès et Martigues	1-1
*Cannes b. Lyon	3-1
*Cuiseaux-Louhans b. Ajaccio	2-1
*Sète b. Istres	3-0
*Gueugnon et Le Puy	1-1
*Montpellier et Montceau	0-0
*Bastia b. Bourges	6-1
*Limoges et Nîmes	1-1

Classement. – 1. Martigues, Cannes, Sète, Cuiseaux-Louhans, 6 ; 5. Alès, Lyon, 5.

CHAMPIONNAT DU MONDE
(Finales)

MESSIEURS

● **1 500 m libre.** – 1. Henkel (RFA), 15 mn 5 s 31 ; 2. Battistelli (It.), 15 mn 14 s 80 ; 3. Jorgensen (E-U), 15 mn 16 s 23 ; 8. Iacono, 15 mn 26 s 41, nouveau record de France (ancien record : 15 mn 26 s 96 par lui-même).

● **200 m quatre nages.** – 1. Darnyi (Hon.), 2 mn 1 s 57 ; 2. Baumann (Can.), 2 mn 2 s 34 ; 3. Yaroshouk (URSS), 2 mn 2 s 61.

● **Relais 4 × 100 m quatre nages.** – 1. Etats-Unis, 3 mn 41 s 25 ; 2. RFA, 3 mn 42 s 26 ; 3. URSS, 3 mn 42 s 63 ; 8. France, 3 mn 50 s 20.

● **Plongeon de haut-vol.** – 1. Louganis (E-U), 668,58 pts ; 2. Li (Chine), 624,33 ; 3. Kimball (E-U), 599,91.

DAMES

● **50 mètres nage libre.** – 1. Costache (Roum.), 25 s 28, nouveau record du monde (anc. rec. : 25 s 31 par elle-même le 3 août dernier à Sofia) ; 2. Otto (RDA), 25 s 50 ; 3. Armentero (Sui.), 25 s 93 ; 8. Kamoun (Fr.), 26 s 60.

(En série, Sophie Kamoun terminant deuxième en 26 s 37 avait amélioré son record de France.)

● **200 mètres dos.** – Sirch (RDA), 2 mn 11 s 37 ; 2. Mitchell (E-U), 2 mn 11 s 39 ; 3. Zimmermann (RDA), 2 mn 11 s 45.

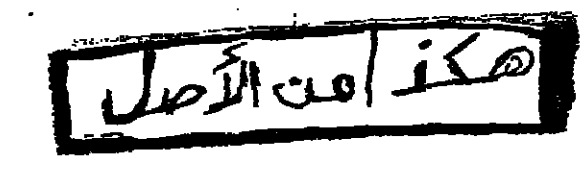
● **200 m papillon.** – 1. Meagher (E-U), 2 mn 8 s 41 ; 2. Gressler (RDA), 2 mn 10 s 66 ; 3. Weigang (RDA), 2 mn 10 s 68.

Tennis

TOURNOI DE CINCINNATI
(375 000 dollars)

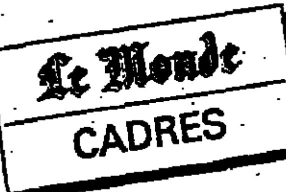
● **Demi-finales.** – Wilander (Suè.) b. Edberg (Suè.) 6-4, 6-3 ; Connors (E-U) b. Pernfors (Suè.) 6-1, 7-5.

● **Finale.** – Wilander b. Connors 6-4, 6-1.



هكذا من الأصل





L'opportunité de votre carrière ?

L'organisation et la gestion des opérations de bourse

Dans le secteur tertiaire, vous êtes ingénieur et vous êtes devenu en quelques années UN ORGANISATEUR COMPÉTENT. C'est donc maintenant qu'il faut saisir l'opportunité de la création d'un poste à Paris au sein de la cellule organisation.

Homme de réflexion et d'action, vous avez acquis une bonne pratique de l'informatique, de l'organisation et une autorité de compétence dans un *service de plusieurs dizaines de personnes.*

La connaissance du milieu bancaire serait un atout. Ajoutons simplement que les références de cette grande banque nationale et le traitement de départ sont à eux seuls des arguments décisifs.

Nous vous remercions d'adresser CV détaillé, photo et prétentions en rappelant la réf. 61698 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris qui transmettra en toute confidentialité.



Vos études terminées, vous possédez une petite expérience dans le domaine bancaire.

Votre fonction consistera à recueillir les données quotidiennes de trésorerie d'un groupe de sociétés qui émaneront : ● des banques, ● des sociétés filiales, et les présenter en tableaux synthétiques de réalisations et de prévisions.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE 6 MOIS.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) au Service de Sélection PRIMISTERES - 108, ave de Villiers - 75017 Paris sous référence YM 69 M.

Dans le cadre de notre stratégie d'expansion, nous offrons des postes d'

ingénieurs informaticiens

GROUPE SYSECA

Formation : Grandes Ecoles, Doctorat, DEA, Maîtrise...

De 0 à 5 ans d'expérience, désirant exercer leur activité dans les domaines suivants :

- systèmes temps réel,
- informatique industrielle,
- logiciel de base,
- génie logiciel,
- systèmes de gestion,
- systèmes de communication,
- systèmes de gestion de bases de données.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. M306 à GROUPE SYSECA, Direction du Personnel, 315, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX.

SYSECA (300 MF de C.A., 850 collaborateurs dont 85 % d'ingénieurs) est une Société de services et d'ingénierie informatique, partenaire d'un groupe industriel de taille internationale.

Emplois et Entreprises

ETABLISSEMENT PUBLIC A BESANÇON recherche

CHARGÉ(E) D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Diplômé(e) de l'Enseignement supérieur, Maîtrise sciences ECO ou ESC

Esprit d'analyse et de synthèse.
Première expérience professionnelle en entreprise ou organisme en rapport avec les entreprises.
Ouverture à l'informatique et à la télématique.

Adr. cand. avec lettre manus. CV photo et prétentions, sous pli personnel à M. DEXEMPLE, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté, 30, av. Carnot 25043 BESANÇON CEDEX

Sté de Conseil en Organisation et Informatique

recherche

UN JEUNE INGENIEUR COMMERCIAL

Top niveau 300.000 F + pour Paris et Région Parisienne.
Envoyer votre candidature à :
OBJECTIFS CONSEIL
160, rue de Bagnolet - 75020 PARIS

UNIVERS DE LA GESTION

MICHAEL PAGE INTERNATIONAL

Spécialiste international en recrutement financier, comptable et bancaire a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son bureau parisien :

19, avenue George V - 75008 Paris
Tél. : 40.70.00.36

Nos clients nous ont récemment fait confiance pour les missions de recrutement suivantes :
Directeur Financier 700 000 FF, Directeur Administratif et Financier 480 000 FF, Gestionnaire de patrimoine 400 000 FF, Responsable du marché obligataire 450 000 FF, Correspondant Banking Officer 300 000 FF, Contrôleur Financier Européen 300 000 FF, Chef Comptable 200 000 FF, Responsable Consolidation Reporting 200 000 FF, Trésorier 200 000 FF, Credit Manager 140 000 FF, Comptable Analytique 120 000 FF.

Contacts : David Nicholson ou Charles-Henri Dumon.

MP
Michael Page International
Paris, Londres, Bruxelles, New-York, Sydney

JEUNE INGÉNIEUR CHIMISTE

Société internationale de Pétrochimie

Leader dans son domaine d'activité (usines en Haute-Normandie)

Ce poste est à pourvoir au sein d'une équipe jeune et dynamique

Au départ, service production, mais ouverture possible.
Qualités principales :
communication et sens du contact.

Adresser lettre, CV, photo et prétentions au Monde Publicité, sous n° 7458, 7, rue de Montessuy, 75007 Paris

---

CHARGE DE RECRUTEMENT HF

SITB, importante société de services et d'ingénierie informatique, (600 personnes), leader dans le secteur banques-finances recherche dans le cadre du développement de ses activités, un chargé de recrutement. Intégré à une petite équipe, il participera de bout en bout aux recrutements de personnel informaticien (Etudes, Exploitation, Système) menés pour nos différents départements et filiales, ainsi qu'à des missions d'appréciation de personnel pour nos clients. Diplômé d'études supérieures (psychoprat, ESCAE...), le candidat retenu aura une réelle expérience du recrutement en cabinet ou en entreprise, si possible dans l'informatique.
Poste basé à Paris.
Adressez CV, lettre manuscrite et prétentions, sous réf. P 986, à Bénédicte Perronin, SITB, 137 Bd Voltaire 75011 Paris.

SITB GENIE INFORMATIQUE

média-system

JEUNES DIPLOMES (EES)

(IUT, ESCAE, SCIENCES ECO...)

pour

« RÉUSSIR EN AUVERGNE »

Nous vous offrons des postes de

CHARGÉS DE RELATIONS CLIENTÈLE

- Après formation vous gérerez et développerez un portefeuille de clientèles
- Si vous vous reconnaissez les qualités nécessaires de responsables et d'entrepreneurs

ECRIVEZ-MOI :

P. COMTET
Recrutement
18, bd Jean-Moulin
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Banque Populaire Auvergne et Corrèze

REUSSIR EN AUVERGNE

VILLE DE SAINT-HERBLAIN
Proche banlieue de Nantes (45 000 habitants)

recrute pour son Ecole Municipale de Musique

UN PROFESSEUR DE PIANO

(temps complet, 18 h/semaine)
Salaire net de départ (célibataire) : 6 132 F

UN PROFESSEUR DE PIANO-JAZZ

Respons. de l'atelier Jazz (à mi-temps 9 h semaine)
Salaire net : 3 070 F

Ad. cand. man. av. CV détail. et copies des diplômes avant le 18 septembre 1986 à :
M. LE DÉPUTÉ-MAIRE
BP 33
44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX.
Les candidats présélectionnés à l'un ou l'autre des concours sur titres seront convoqués aux concours sur épreuves qui auront lieu respectivement les :
LUNDI 29 SEPTEMBRE 1986 (Piano)
MARDI 30 SEPTEMBRE 1986 (Piano-Jazz)

Les postes sont à pourvoir le 1er octobre 1986
Pour tout rens. complém., rappeler le 40-38-11-58 ou le 40-43-30-56

ORGANISME DE FORMATION

recherche

FORMATEURS PROFESSIONNELS

Pour animation séminaires, relations humaines, communication, vente management, organisation personnelle

Env. rapidement CV et réf. à Sciences humaines formation M. ALAIN VERTADIER 46, r. R.-Boulanger, 75010 Paris

---

VILLE DE BISCHHEIM (17 000 hab.) recherche son futur

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Recrutement selon conditions statutaires

Ecrire à M. le Maire BP 34, 67800 BISCHHEIM

INSTITUTION DE RETRAITE

recherche pour son bureau de Bordeaux

SON DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

chargé d'animer un réseau d'apporteurs et de promouvoir le développement de l'institution dans la région aquitaine.

Le candidat pour ce poste devra être âgé de 30 ans min., être diplômé de l'enseignement supérieur et posséder une expérience professionnelle dans une fonction similaire.

La rémunération proposée est de 120 000 F + par an.

Si vous êtes intéressé, adr. votre CV accompagné d'une lettre manuscrite à :
M. Pascal PARIS
UPC
21, rue Roger-Salengro
Péripole 124
94126 FONTENAY/S/BOIS CEDEX.

Groupe financier français gérant plus de 4 milliards de francs de valeurs tant en France qu'à l'étranger recherche pour son service spécialisé dans la gestion administrative et comptable des placements

JEUNE COLLABORATEUR

H/F - ADJOINT AU RESPONSABLE

- Si vous êtes de formation économique et/ou juridique,
- Si vous êtes attiré par le suivi des valeurs mobilières,
- Si vous souhaitez utiliser l'informatique,

vous pouvez rejoindre une petite équipe performante qui assurera votre formation complémentaire.

La pratique de l'anglais est appréciée.

Votre lettre manuscrite avec CV, photo et prétentions est à adresser sous référence 308 à M. ROY - SCOR Cedex 39 - 92074 PARIS LA DEFENSE.

Audit interne opérationnel

Organisme national de recherche, développement et production, nous structurons notre cellule d'audit interne.
Au sein d'une équipe motivée de 4 personnes, vous appliquerez les méthodes de l'audit à tout processus de décision comptable, administratif et technique.
Diplômé d'une école de commerce ou équivalent, votre expérience de 2 à 3 ans de l'audit en cabinet international ou en grande entreprise industrielle, a fait de vous un auditeur rigoureux.
Vous avez une personnalité affirmée et êtes disponible, car vous effectuerez des déplacements fréquents en Région Parisienne et en France.
Votre rémunération, motivante, sera fonction de votre expérience.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 6516, à Média-System, 2 rue de la Tour-des-Dames, 75009 Paris, qui transmettra.

Nous sommes une société française leader des progiciels de communication.
Notre croissance annuelle dépasse 50 %.

Nous recherchons un(e) jeune

RESPONSABLE MARKETING EXPORTATION

Vous êtes diplômé(e) de l'enseignement supérieur et parlez couramment l'anglais (connaissances en informatique appréciées)

Adressez votre candidature sous réf. EXP à

SYS-COM 3, rue de Stockholm 75008 PARIS

LABORATOIRE UNIVERSITAIRE SITUÉ EN ALSACE recherche pour la rentrée 1986/1987 des

ÉLÈVES DE THÈSE

dans les domaines de la chimie colloïdale, de la physico-chimie des surfaces (y compris polymérisation) et des hautes températures.
Ecrire sous le n° 7456 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Montessuy, Paris-7e.

ECOLE SECONDAIRE PRIVÉE
Grande banlieue Ouest cherche

PROFESSEURS EXPÉRIMENTÉS

Pour les maths, français, philo et anglais.
Temps partiel.
Tél. : 39-69-88-16

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS QUARTIER DÉFENSE

rech. pour sa Direction financière et de gestion

AUDITEUR COMPTABLE

QUALIFIÉ
DECS Comptable juridique

pour missions en succursales et filiales France et Etranger (comptabilité, fiscalité, consolidation).

Adr. CV et prétentions sous n° 22 611 (réf. à porter sur enveloppe) à :
La Publicité Française
23-27, avenue de Neuilly
75116 Paris, qui transmettra.

URGENT

ORGANISATION PROFESSIONNELLE PATRONALE BATIMENT à vocation technique

recherche

CADRE

30 ans minimum

Formation juridique supérieure
Acceptant initiation technique
Capable d'assumer avec autonomie les fonctions de représentation et de gestion administrative de l'organisme.

Ecrire avec CV, photo et prét. à n° M. 10713 Bleu 17, r. Lebel, 94307 Vincennes cedex

---

Importante société de communication recherche pour lancement de campagne promotionnelle régionale

UN (ou une) ATTACHÉ(E) DE PRESSE CONFIRMÉ(E)

Très urgent. Période du 28/08/1986 au 30/09/1986

Prière de téléphoner pour RV au (1) 45-31-06-05 poste 342.

Importante Société de T.P. recherche un

FISCALISTE INTERNATIONAL

H/F

Au sein du Service de Fiscalité Internationale, vous donnerez des conseils fiscaux aux responsables opérationnels, contrôlerez les déclarations et le cas échéant y contribuerez, participerez à la mise à jour de l'information fiscale de l'entreprise et négocierez avec les autorités fiscales en cas de litige.
De formation supérieure (ESC + DECS ou diplôme de gestion comptable) vous avez acquis une expérience d'au moins 3 ans au sein d'un cabinet d'audit ou d'une grande entreprise internationale.
Ce poste implique des déplacements de courte durée dans le monde entier.
Anglais courant indispensable et bonnes connaissances d'espagnol souhaitées.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions) à DEB'S - 103, rue Jouffroy 75017 PARIS sous réf. 55710 qui transmettra.



UNIVERS DE LA GESTION

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Sécurité

Un policier engagé dans la prévention

La tendresse musclée du commissaire

Le commissaire de police Gérard d'Andréa se dépense sans compter, depuis 1984, pour prévenir la délinquance à Carvin (Pas-de-Calais). Ce policier aux allures de missionnaire a été invité, avec cinquante de ses jeunes « protégés », lundi 25 août, dans la capitale par M. Jacques Chirac, maire de Paris.

LILLE
de notre envoyé spécial

Quand le commissaire d'Andréa sillonne les rues de Carvin, les « jeunots » le saluent. Autant de témoignages d'une action quotidienne en faveur de la prévention de la délinquance. Dans cette commune du Pas-de-Calais, chacun connaît ce policier de quarante-cinq ans, sa mèche blonde et son œil de Ch'timi.

A un carrefour, des adolescents de la cité de la Fosse 5, près du puits de mine du même nom, sourient au commissaire. Peut-être à la pensée du match de football qui les a récemment opposés à l'équipe du commissariat. Plus loin, Gérard d'Andréa apostrophe un « petit dur » qu'il a dernièrement « boxé » — selon les règles du noble art — dans une salle de sport du quartier. Quant à cette jeune fille, qui se promène un panier à provisions au bras, elle ne « tapine » plus depuis que le commissaire veille sur elle. Le propriétaire de cette baraque à frites ? M. d'Andréa a facilité sa reconversion dans la restauration, après un séjour de quatre mois en prison. Aucun doute, le dialogue entre les « margats » (équivalents locaux des gavroches parisiens) et le commissaire est solidement établi.

Cet été, plusieurs dizaines de « margats » ont déserté la ville pour deux ou trois semaines. Des vacances — les premières pour nombre d'entre eux — qu'ils doivent au commissaire d'Andréa. Quatre mille *« handicapés du porte-monnaie »*, de Carvin et d'ailleurs, ont ainsi gagné la mer ou la montagne, grâce à l'opération « Enfants en vacances ». Le commissaire et son Association de prévention pour une meilleure citoyenneté des jeunes (1) se sont chargés de tout. Les gamins, âgés de huit à dix-huit ans, viennent des quartiers les plus pauvres du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aisne, et des régions parisienne et lyonnaises. D'habitude, ils sont laissés pour compte par les colonies de vacances. Trop pauvres ou trop difficiles pour ces structures d'accueil traditionnelles. Or, l'été, l'oisiveté forcée et la misère des corons ou des cités les conduisent rapidement à la délinquance.

Parmi ces quatre mille mineurs, un sur dix est alcoolique, droghé ou prostituée. *« Un homme,* commante le commissaire, *ne naît pas voyou, il le vevient. »*.

Cette misère enfantine, Gérard d'Andréa la connaît. Pupille de la nation, issu d'une famille très pauvre de Boulogne-sur-Mer, il garde à la bouche le sale goût de la betterave à vache. Dans son quartier, les jeunes jouaient tous les jours à la « guerre des boutons ». S'il n'est pas devenu délinquant, c'est grâce, dit-il, à sa mère, qui lui administrait quelques *« bonnes raclées »*. Il en conserve un enseignement : la prévention doit allier *« tendresse et sévérité »*.

Docker à quatorze ans, typographe par la suite, Gérard d'Andréa devient gardien de la paix en 1963. *« Pas par vocation »*, précise-t-il. Inspecteur des renseignements généraux de 1967 à 1982, il s'intéressea alors de très près aux organisations de gauche. Après des études de droit et de sociologie, le « margat » de Boulogne-sur-Mer se hisse au rang de commissaire. En vingt ans de carrière, il estime avoir vu trop de gosses retenus en garde à vue dans les commissariats.

« Si je me veux préventif, c'est parce que je sais aussi être très répressif », affirme-t-il. Ses policiers suivent l'exemple : ils pratiquent l'îlotage jour et nuit et entretiennent des contacts réguliers avec les jeunes de Carvin. A leur intention, un gardien de la paix a même enregistré un disque, dont une chanson, *l'Enfance en danger*, est consacrée à la prévention de la délinquance.

« De la gentillesse, mais pas de faiblesse, poursuit Gérard d'Andréa. *Si le gamin ne saisit pas la main tendue, je le colle au trou. »* Le commissaire conduit cette politique avec le concours d'élus locaux, d'entreprises et de bénévoles qu'il a su convaincre. Entamée à Carvin depuis 1984, sous le gouvernement de gauche, cette politique lui a valu les félicitations, le 2 juillet dernier, de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Les résultats en matière de sécurité sont bons.

Les commerçants notent ainsi une nette diminution des vols à l'étalage lors des fêtes de fin d'année. Cette trêve de Noël répond à la distribution, décidée par le commissaire, de plus de deux mille colis de victuailles aux nécessiteux. Cependant, sur l'ensemble de la circonscription, les arrestations de petits délinquants ont progressé de moitié depuis l'arrivée au commissariat de Gérard d'Andréa.

Quant aux délits commis pendant les mois d'été, ils sont en chute libre. Les gosses, absents de la ville, ont désormais mieux à faire. Une douzaine de centres de vacances mis en place par l'association du commissaire leur permettent notamment de participer à des travaux agricoles ou à des ateliers de réparation de bicyclettes ou de cyclomoteurs qui s'accumulaient, jusqu'à présent, dans les commissariats sans être réclamés. Tout se mérite, selon Gérard d'Andréa. Pas question de *« faire la mendicité »* aux enfants.

A Blériot-Plage, dans le Pas-de-Calais, les gamins s'adonnent aux sports nautiques, bateau ou planche à voile. Mais, une fois la balade en mer terminée, ils doivent nettoyer et réparer leurs embarcations. Des dériveurs qui portent le nom de Vauriens.

ERICH INCIYAN.

(1) Place Salengro, 59155 Faches-Thumesnil. Tél. : 20-96-27-76.

Le Carnet du Monde

Naissances

— François LASRY
et Michèle ABITBOL-LASRY,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Alice

le 22 août 1986.

16, boulevard Maillot,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. Gérard BERGER,
sous-préfet de Châteaubriant
(Loire-Atlantique),

survenu dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 août, des suites de maladie, à Paris.

[Né le 19 décembre 1942 à Limoges (Haute-Vienne), Gérard Berger, licencié en droit, avait appartenu à plusieurs cabinets ministériels, à partir de 1967 (celui de Christian Fouchet, ministre de l'intérieur, puis, en 1968, celui de Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information ; de 1969 à 1973 celui de M. Michel Debré, ministre d'Etat chargé de la défense nationale, puis, jusqu'en avril 1974, celui de M. Pierre Messmer, premier ministre). Après avoir été conseiller du PDG de l'ORTF pour les relations publiques pendant près d'un an, Gérard Berger était entré au cabinet du préfet de Vendée où en 1976 il était devenu sous-préfet, directeur du cabinet. Il était chargé de mission auprès du préfet du Finistère quand M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, l'avait chargé en 1977 du service de l'information et des relations publiques du ministère. Depuis août 1981, Gérard Berger était sous-préfet de Châteaubriant (Loire-Atlantique).]

— M. et Mme Daniel Bruneton
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Bouvet
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Wagner,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme François Cottin
et leurs enfants,
M. et Mme Aroldo Governatori
et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
M. Michel Bruneton,
Mme Monique Hoffet,
Mme Marguerite Bruneton,
ses frère, sœur et belle-sœur,
Les familles Bruneton, Morin, Fuchs, Hoffet, Pellet, Lemaistre,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BRUNETON,
ingénieur de l'Ecole centrale
des arts et manufactures,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

à Neuilly-sur-Seine, le 18 août 1986, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Un service sera célébré le lundi 15 septembre, à 9 h 30, en l'église réformée des Batignolles, sa paroisse (44, boulevard des Batignolles, Paris-17e).

« On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien et ce que l'Eternel demande de toi :
C'est que tu pratiques la justice,
Que tu aimes la miséricorde,
Et que tu marches humblement avec ton Dieu. »

Michée VI, 8.

5, square Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Les présidents,
Les conseils d'administration,
Le personnel
de la société L'Air liquide et de la Société chimique de la Grande-Paroisse,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre BRUNETON,
administrateur honoraire,
ancien administrateur directeur général
de la société L'Air liquide,
président d'honneur de la Société
chimique de la Grande-Paroisse,
ingénieur de l'Ecole centrale
des arts et manufactures,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945.

[Né le 28 août 1901, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), Pierre Bruneton était ingénieur de l'Ecole centrale. Il a fait toute sa carrière à L'Air liquide, dont il était devenu directeur général en 1969. Pierre Bruneton était aussi un protestant engagé, qui a été pendant dix ans président des Eclaireurs unionistes, président à deux reprises de l'Alliance des équipes unionistes, vice-président de la CIMADE et membre du conseil de la Fédération protestante. Il avait été l'un des piliers du groupe de réflexion « Eglise et pouvoirs », qui militait pour l'intervention des chrétiens dans la vie économique, sociale et politique.]

— David Karbas,
Judith Karbas,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Jaime KREBS,
dit Karbas

dont les obsèques auront lieu à Jérusalem le 26 août 1986.

60, rue de Romainville,
75019 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Hervé MAURETTE,

à Juan-les-Pins, le 15 août 1986.

— Mme André Le Gohébel,
ses enfants et ses petits-enfants
ont la tristesse de faire part du décès de

Me André LE GOHEBEL,
avocat au barreau d'Avranches
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 20 août 1986, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques ont été célébrées le 25 août, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Marie-Rose Pissarro,
Bernard, Simone
et Catherine Pissarro,
Anne Pissarro,
André Pissarro,
Madeleine Pissarro,
Dominique, Stéphanie
et Jacques-Etienne Stein,
Claire Clouzot,
Marianne Clouzot,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean PISSARRO,

le 19 août 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité le 25 août.

— Fontainebleau.
Mme Janine Robin-Richy,
son épouse,
Michèle Robin,
Jean-Pierre et Dominique Robin,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre-Edmond ROBIN,
agrégé de l'Université,
croix de guerre 1939-1945,
officier des Palmes académiques,

survenu à Avon, le 21 août 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 23 août 1986, à Saint-Privé (Yonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

9 *ter*, rue Rémy-Dumoncel,
77120 Avon.

— Mme Henri Rouffanche,
née Nicole Duviallard,
a la douleur de faire part du décès accidentel de son mari

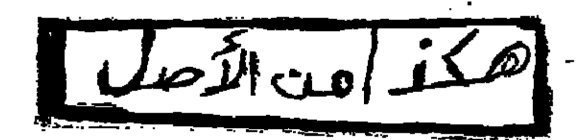
Henri ROUFFANCHE,

survenu le 5 août 1986, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques ont été célébrées en Normandie dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Bellevue-Les Grandes-Dalles,
76540 Valmont.



Le Monde

ECONOMIE

L'acier américain sous perfusion

Dans un secteur en dépression, la présence étrangère, notamment japonaise, se renforce.

LE numéro un de l'acier américain, US X, a connu, début août, sa première grève depuis 1959. L'United Steel Workers of America (USWA), le syndicat des sidérurgistes américains, n'a pu en effet se résoudre à accepter sans réagir de nouvelles fermetures d'usines, alors que les licenciements *se succèdent* à un rythme effréné depuis sept ans que M. David Roderick dirige US X. En juin, ce président de choc avait symboliquement changé le nom de sa compagnie, abandonnant celui de US Steel qui, pendant quatre-vingt-cinq ans, l'avait identifiée à l'acier.

Pour sa part, LTV Steel, le deuxième producteur américain d'acier, a demandé, le 17 juillet, la protection du chapitre 11 du Code des faillites, l'équivalent de la suspension provisoire de poursuites en France. Cette société avait perdu 217 millions de dollars en 1984 et 277 millions en 1985. Sa fusion en 1984 avec Republic Steel se solde par un échec.

La dépression est générale. En Pennsylvanie et en Indiana, deux Etats de la « ceinture de rouille », les fermetures d'usines ont dévasté des communautés entières. Ces quatre dernières années, les huit plus grandes entreprises ont perdu collectivement près de 8 milliards de dollars (56 milliards de francs). Moins de 200 000 salariés travaillent dans le secteur sidérurgique contre 500 000 dans les années 70, tandis que la production américaine d'acier brut n'a totalisé que 80 millions de tonnes *en 1985 au lieu de 137 millions* en 1973. Après cette chute de 42 %, la sidérurgie américaine retrouve son niveau d'il y a trente ans.

On avait pourtant cru en 1983 à un nouvel essor. M. Ronald Reagan avait, en effet, adopté de sévères mesures protectionnistes : en septembre 1984, il décidait de réduire à 18,5 % de la consommation américaine les importations globales de produits sidérurgiques. Le chef de l'Etat acceptait, sous la pression des maîtres de forges – et à quelques mois des élections présidentielles, – de leur donner un répit, afin de leur permettre de se moderniser. En février 1985, Washington concluait avec les principaux pays fournisseurs des accords d'autolimitation.

Toutefois, l'Institut américain du fer et de l'acier (AISI), qui représente les fabricants de produits sidérurgiques américains, tout comme le syndicat USWA estiment que la mise en route de la protection a *été* trop longue. La part de pénétration étrangère du marché n'a été réduite que de 26,4 % en 1984 à 25,2 % en 1985.

Dès lors le protectionnisme n'est plus la panacée. *M. Malcolm* Baldrige, le ministre américain du commerce, l'a reconnu lui-même en août : *« Les importations ne sont plus la source principale des problèmes de la sidérurgie ».*

Trop cher

Les aciers, aux Etats-Unis, sont les plus chers du monde (20 % de plus qu'en France) et leur mode de fabrication est le plus vétuste (44 % seulement de la production relèvent d'installations de coulée continue contre 81 % en France et 90 % au Japon). Certes 7 milliards de dollars ont été investis depuis 1982 et les capacités de production ont été réduites de 10 % depuis 1981. Mais cette restructuration est encore insuffisante et une réduction supplémentaire de 35 millions de tonnes (30 % de la capacité actuelle) s'avère nécessaire selon M. Robert Boni, le président de l'Armco.

Est-ce possible? LTV Steel a échoué dans cette tentative. Le groupe, qui résulte de la fusion de Jones et Laughlin, avait décidé en *1983* de ramener sa capacité de production d'acier brut à 19 millions de tonnes. En 1984, l'arrêt des principales installations d'Aliquippa (Pennsylvanie) supprimait 1 million de tonnes. En juillet 1985, LTV se sépare de ses derniers intérêts dans le secteur des aciers inoxydables. Mais, au premier trimestre 1986, la compagnie ne peut plus procéder aux amortissements liés à de nouvelles réductions de capacité, et elle perd 60 millions de dollars.

L'argent manque. LTV s'est donc placée sous la protection de la loi sur les faillites, espérant ainsi pouvoir continuer sa restructuration à l'abri de ses créanciers. Mais le recours au chapitre 11 ne restaurera pas forcément la santé de l'entreprise : McLouth, autre producteur qui avait utilisé la même procédure, perd encore de l'argent quatre ans après sa restructuration.

En plus de l'absence de moyens financiers, la modernisation des aciéries bute sur la grève. Chez US X, les sidérurgistes sont contre une politique qui, à leurs yeux, *« privilégie délibérément le secteur pétrolier de la compagnie »*. L'acquisition de Marathon Oil, en 1982, et de Texas Oil, cette année, devait servir à financer la modernisation du secteur sidérurgique. Mais M. Roderick a récemment déclaré que les directeurs de la sidérurgie ne devaient plus compter sur les secteurs prospères de la compagnie pour se procurer des fonds.

Quoi qu'il en soit, la chute des prix du brut tarit les flux éventuels, et, que les syndicats aient tort ou raison sur la politique de diversification, il reste que le choix pétrolier est pour le moins mal tombé. Toutefois il est procédé *à vitesse accélérée* aux coupes dans les usines : alors qu'on avait mis trente-quatre ans à fermer le site de Youngstown (Ohio), vingt-quatre laminoirs ont *été* fermés pendant l'hiver 1983, surnommé l'« hiver noir » par les syndicats.

Les « mini-usines » *(mini mills)*, considérées comme le secteur le plus porteur d'avenir de la sidérurgie américaine, commencent aussi à souffrir de l'augmentation des coûts et du recul de la demande. Certaines d'entre elles ont déjà dû cesser toute production. *Toutefois d'autres mettent* en œuvre des programmes de modernisation et d'expansion, comme la Chaparral Steel, à Midlothian (Texas), dans laquelle le groupe canadien Co Steel détient 50 % des actions.

Ainsi, malgré l'intensité de la crise sidérurgique, qui risque de faire disparaître dans les prochaines années quelques grosses entreprises, on pourrait voir se multiplier aux Etats-Unis ces *mini mills* indépendantes. Elles devraient prendre jusqu'à 30 % du marché dans les prochaines années, contre 18 % à 20 % actuellement.

On devrait également voir s'accentuer la concentration des grandes compagnies sidérurgiques, accompagnées d'accords d'association *(joint venture)* et de prises de participation étrangères. Ainsi US X Corporation a annoncé, le 20 août, qu'un financier australien, M. Robert Holmes A. Court, envisageait d'acquérir jusqu'à *15 %* du capital du premier groupe sidérurgique américain.

US X est aussi en négociations avec la PASCO, société sud-coréenne. En 1984, la firme japonaise Nippon Ko Kan avait pris le contrôle de 50 % du capital de National Steel, la sixième compagnie américaine.

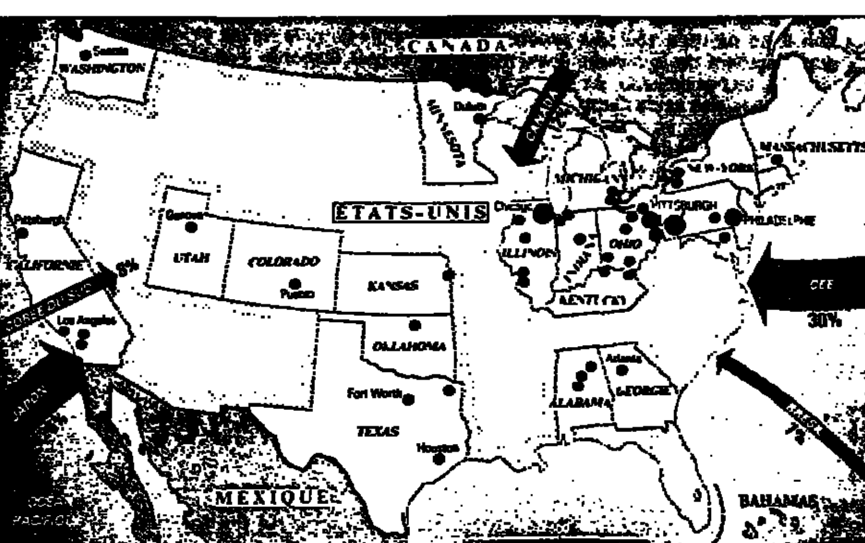
Plusieurs *mini mills* appartiennent à des sociétés étrangères en majorité japonaises : comme l'Auburn Steel, dans l'Etat de New-York qui, avec une capacité de production de 230 000 tonnes *par an, appartient à AC & C° et* Kyoei Steel, ou comme Tamco à Etiwanda, en Californie, spécialisée dans la production d'acier électrique, qui appartient à Tokyo Steel et Mitsui & C°.

Ainsi les intérêts étrangers s'accroissent d'année en année dans la sidérurgie outre-Atlantique. Perfusion... Mais que restera-t-il dans cinq ans de l'acier américain ?

SARA DANIEL.

La CEE principal fournisseur

En 1985, la CEE a exporté vers les Etats-Unis, 6,5 millions de tonnes d'acier (RFA : 2 millions ; la France : 1,5 million) ; le Japon : 5,5 millions ; le Canada : 2,5 millions ; la Corée du Sud : 2 millions et le Brésil : 1,5 million. Les importations américaines ont représenté environ 22 millions de tonnes.



● Principaux centres sidérurgiques.

LES PRINCIPALES COMPAGNIES SIDÉRURGIQUES

	Production en 1985 (en milliers de tonnes)	Chiffre d'affaires pour les trois premiers trimestres 1985 (en millions de dollars)
1 - USX Corporation ..	15141 (19 %)	5100 (branche sidérurgique)
2 - LTV Steel	11893 (15 %)	4154
3 - Bethlehem Steel	9469 (11 %)	3832
4 - Inland Steel	5585 (7 %)	2323
4 - Armco Corporation ..	4850 (6 %)	2869

POINT DE VUE

Les juges brûlent le code du travail

Au nom de la flexibilité la Cour de cassation favorise la liberté de gestion.

par GÉRARD LYON-CAEN (*)

NI les employeurs de main-d'œuvre, ni les salariés ou leurs syndicats, ni même les responsables politiques ne semblent être pleinement conscients du rôle de plus en plus manifeste que joue la jurisprudence des tribunaux judiciaires dans l'opération en cours tendant à rendre l'emploi plus « flexible », c'est-à-dire à élargir la pleine liberté de gestion du chef d'entreprise.

Certes, la mission traditionnelle du juge dans les litiges du travail est plutôt de tenir *la balance égale* entre les intérêts des employeurs et ceux des salariés. Mais le fait est qu'ils sont *plus réceptifs qu'on ne* pouvait l'imaginer à ce qui se dit, ce qui s'écrit, à la mode intellectuelle, à la conjoncture économique telle qu'elle est réfractée par les moyens de communication.

Il existe une *politique judiciaire*, et son axe n'est plus comme naguère de corriger (dans les deux sens) les excès du législateur, afin de maintenir un équilibre constant du balancier, mais d'aller de l'avant, parfois à découvert, et non sans audace, dans le sens exigé par ceux qui façonnent l'opinion. Brûler le code du travail ? *En un sens, la* jurisprudence le fait quotidiennement, même si c'est à petit feu plutôt qu'en allumant un bûcher.

Ce n'est sans doute pas une nouveauté que le droit judiciairement reconnu au chef d'entreprise, partie à un contrat, de modifier unilatéralement celui-ci, le salarié récalcitrant étant purement et simplement licencié. Ce droit ne figure pourtant nulle part dans le code, et confère au responsable de l'entreprise envers son *personnel* une liberté d'allure qu'il ne possède pas à l'encontre de ses autres contractants. Il est donc fondamentalement inexact de croire qu'il existerait *des droits acquis* auxquels les salariés pourraient s'accrocher.

La transformation d'un contrat à durée indéterminée en contrat à durée déterminée, sous menace de licenciement, n'a pas été considérée comme une atteinte à la force obligatoire des engagements pris. Un avantage découlant d'un usage disparaît si l'employeur décide de dénoncer celui-ci. Un travailleur peut être contraint à renoncer à une augmentation de salaire ou à subir une diminution de son horaire de travail. N'est-ce pas garantir une flexibilité suffisante ?

Plus récemment, la Cour de cassation a manifesté à divers signes qu'elle voulait relâcher son contrôle sur l'application faite par les juges des notions de base du code du travail : il lui a semblé parfaitement admissible de qualifier le vol d'une paire de lacets de faute grave, même si cela prive le fautif de préavis et d'indemnité *(le Monde du* 7 mars 1986). L'abandon d'une mission de contrôle et d'unification qui est la mission spécifique d'une Cour de cassation s'est exprimé spectaculairement à propos d'un concept, celui d'accident de trajet; à travers lui s'esquisse un repli relatif à l'accident de travail lui-même *(le Monde* du 14 janvier 1986).

De proche en proche, il n'existera plus de concept juridique fixe et contrôlé, mais un réseau de faits toujours complexes, parmi lesquels les juges sont conviés à « se débrouiller ». Même si cela n'est pas dit expressément, cela est progressivement acquis, faute de définition formelle concernant le concept-clé de *« cause réelle et sérieuse »* justifiant un licenciement. Si l'on ajoute que la cause économique, maintenant remise par la loi à l'appréciation *a posteriori* des seuls juges judiciaires, sera évaluée selon cette même méthode, cela présage un laisser-faire, pour ne pas dire un laisser-aller, qui aura peu de chose à voir avec une situation de droit.

Trois décisions rendues en 1986, même si elles ont *été séparément* signalées par la presse, traduisent plus encore cette politique judiciaire délibérée dans le sens d'une toujours plus grande liberté de gestion du personnel. Abandonnant sa formule datant des années 30, selon laquelle l'article L.122-12 du code du travail était destiné à assurer aux salariés la stabilité de leur emploi et devait s'appliquer chaque fois qu'une activité se poursuivait avec le maintien des postes de travail correspondants, la Cour de cassation a jugé cette disposition inapplicable lorsqu'une société changeait de prestataire de services – pour le nettoyage ou le gardiennage, – faute de *« lien de droit »* entre les prestataires se succédant dans la même activité.

Le résultat est de faire peser les charges du licenciement sur l'entreprise qui vient de perdre un marché, donc des profits. Disparition pour le nouvel exploitant d'une entrave gênante ? *Ne faut-il pas dire plutôt* multiplication de dépôts de bilan venant de PME incapables de supporter à la fois la perte d'un marché et le paiement des indemnités de rupture ? Cela au nom de la flexibilité.

Une grève pourra être interdite

Faisant bon marché de la classification légale des contrats de travail en contrats à durée déterminée ou indéterminée, la Cour de cassation a permis – certes, pas encore dans le contrat individuel, mais du moins dans la convention collective – l'insertion d'un terme dans des contrats pourtant à durée indéterminée, sous la forme d'une limite d'âge opérant automatiquement la cessation des rapports de travail sans que l'entreprise ait à recourir à un licenciement. Alors qu'elle jugeait exactement que, la loi n'ayant pas prévu un âge auquel le salarié devait cesser de travailler (pas plus soixante-cinq que soixante ans), il n'existait donc pas de possibilité autre que le licenciement pour *obliger le salarié à abandonner son emploi*, elle prête ici la main à la généralisation d'une clause de validité discutable, épaulant à sa manière les efforts du législateur vers le prétendu *« partage du travail »* (qui n'a guère profité aux sans-emploi). La convention peut ainsi déroger à la loi dans un sens qui n'est pas favorable au salarié, ce qu'exclut le code.

Le droit de grève est par excellence le domaine où le juge seul fixe la règle du jeu. Non seulement la Cour de cassation (qui le pouvait) n'a pas mis de frein aux condamnations très lourdes à des dommages-intérêts prononcées contre des grévistes, des délégués, des syndicats ouvriers, mais elle vient de faire un pas de plus : les juges des référés, avant le déclenchement d'une grève, ou au cours de celle-ci, pourront l'interdire ou la faire cesser *(le Monde* du 26 juillet 1986). Il suffit *qu'un trouble manifestement illicite* risque de se produire. Cette illicité manifeste résultera de la nature des revendications présentées. Sont-elles excessives, *déraisonnables (sic)* ? L'employeur ne peut-il évidemment les satisfaire ?

Les juges des *référés*, ayant évalué, soupesé – s'étant en somme substitués à l'employeur, – pourront interdire le déclenchement *ou* la poursuite du mouvement. Le pouvoir judiciaire, ce qu'il avait toujours refusé jusqu'ici de faire, va se compromettre dans des luttes qui se déroulent loin de lui. Et une économie sans grève est très sûrement l'idéal social des juges. Le cadeau est en tout cas royal pour les directions d'entreprises.

Les exemples de cette jurisprudence « dans le vent » pourraient être multipliés. Il en est ainsi des fameux seuils d'effectifs, qui conditionnent l'étendue de la représentation du personnel. L'apparence est la rigidité puisqu'il s'agit d'une appréciation chiffrée ; la réalité judiciaire est plus subtile *qui* permet par divers procédés d'écarter le niveau fatidique où tel représentant devient obligatoire. Ne veut rendre le droit plus flexible que celui qui ignore le rôle soumois de la jurisprudence.

Une seule conclusion : en transformant un droit, pourtant respectueux de la liberté d'entreprise, mais qui comportait, dans l'intérêt même de celle-ci, quelques garde-fous, en un droit exclusivement soucieux de gestion, la Cour de cassation ne risque-t-elle pas de souffler sur les braises de conflits – latents – d'attiser ainsi un feu qu'elle croit éteindre ? La politique judicaire manque en tout cas de recul. La brise de la mode n'est pas le vent de l'histoire.

(*) Professeur à l'université Paris-I.

La chronique de Paul Fabra

Une fausse bonne idée : le revenu minimum garanti

C'EST avec une extrême prudence – dont on doit lui savoir gré, étant donnée l'exploitation démagogique à laquelle se prête, au moins à première vue, le sujet que Serge Milano (1) dans le numéro juillet-août de la revue *Futuribles* traite du *« revenu minimum social : un droit local à la solidarité »*.

Dans le programme, il faut le dire, des plus squelettiques qu'il avait présenté pour les élections législatives du 16 mars dernier, le PS avait, à la demande des rocardiens, proposé l'institution d'un *« revenu minimum garanti »*, une idée que le président de la République avait jugée bonne en principe, mais qu'il faudra, selon lui, beaucoup de temps pour mettre en vigueur.

En cet été de 1986 elle retrouve indirectement un regain d'actualité par le biais du débat en cours sur l'emploi, récemment enrichi par l'article publié dans nos colonnes (*le Monde* du 20 août) par Edmond Maire « Le chômage peut être vaincu », en réponse aux déclarations qu'avait faites, également à notre journal (*le Monde* du 8 août), Philippe Séguin, selon qui il y aurait un nombre *« incompressible de 2 à 2,5 millions de chômeurs »*. Si, en conformité avec ce que pensait pendant les années 30 Keynes, mais en contradiction avec ce qu'a toujours proclamé le grand courant de la pensée économique libérale, le pessimisme du ministre des affaires sociales et de l'emploi était justifié, la question se poserait inévitablement de savoir dans quelle mesure il conviendrait de prévoir de nouvelles formes de revenus, pas nécessairement liées avec le travail, fût-il passé (l'homme aujourd'hui privé de son emploi est indemnisé en fonction de celui qu'il occupait).

Serge Milano rappelle que les projets de revenu minimum s'inspirent de conceptions en réalité très différentes. Pour certains, il s'agirait surtout de substituer un système général aux multiples formes d'aide sociale qui existent déjà pour assurer, sous certaines conditions, un minimum de revenu de l'ordre de 40 % du SMIC (le SMIC équivaut actuellement à un salaire mensuel de 4 549 francs) aux handicapés, aux chômeurs de longue durée, à certaines personnes seules.

Pour d'autres, la rupture du lien emploi-travail est considérée, non plus comme une plus ou moins triste nécessité, mais comme un progrès en soi. Ce sont les idéologues qui rêvent, comme le philosophe Marcuse (ce revenant des événements de 1968 cité par Milano), d'une société où chacun aurait effectivement – ce qui supposerait un revenu minimum déjà passablement élevé – le choix entre le travail et le loisir. La forme la plus élaborée – à la limite du canular – de cette utopie est de rapporter la notion de plein emploi à la durée entière de vie active de chaque individu en particulier, celle-ci consistant en une succession de périodes d'activité et de périodes d'inactivité.

Notre auteur n'ignore aucun des pièges qui guette chacun des systèmes que l'on peut, *in abstracto*, bâtir sur ces principes. Non sans raison, il estime que *« la riche diversité du système français de protection sociale et son dispositif d'aides spécifiques vaut mieux que le système faussement simplificateur de l'impôt négatif du néolibéral Milton Friedman »*.

Quant au projet plus ambitieux, qui vise à consacrer la franche rupture à laquelle il vient d'être fait allusion, il lui inspire une grande, et à notre avis très justifiée, méfiance. C'est que, paradoxalement, la garantie d'un revenu minimum débouche sur l'*« obligation de travail »*, Serge Milano citant l'*« exemple fâcheux de l'URSS »*. Il aurait pu pousser plus loin la critique et montrer qu'à partir du moment où un Etat garantirait à tous *en permanence* un revenu on verrait mal comment on pourrait lui refuser le droit d'exiger, comme à tout moment pour le service militaire, la corvée.

C'EST ainsi que l'utopie du *« chacun selon ses besoins »* débouche sur la confiscation de la liberté. C'est donc à une solution minimale, si l'on peut dire, que Serge Milano s'arrête : *« Il faut limiter le revenu social*, écrit-il, *à ceux qui sont démunis de toutes ressources, et en exclure ceux qui ont déjà des ressources, même si elles sont insuffisantes. »*

Mais surtout Serge Milano refuse de sauter le pas : puisque, selon son projet, le revenu social minimum ne serait pas un droit (s'il l'était *« ce serait un droit à l'assistance »*). Il s'agirait d'une prestation *« extra-légale, financée sur les fonds sociaux des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale »*. Ce qu'il propose reviendrait en définitive à prévoir un cadre pour le développement des expériences en cours dans un certain nombre de municipalités : Nîmes, Rennes, Besançon, Clichy, etc. Dans la mesure où le financement n'est que local, les abus ont toutes chances d'être très limités.

Toutefois, comment poser l'existence d'un *« droit local »* à la solidarité, même limitée, sans reconnaître au revenu minimum le caractère d'un dû ? Qu'on nous entende bien : toutes les initiatives visant à détecter, pour les secourir, les laissés-pour-compte irrémédiables, sont les bienvenues ; mais l'attribution d'un droit à un revenu minimum serait tout autre chose que l'exception : l'exception promue au rang de règle. La dérive du système serait inévitable, comme le montrent tant l'expérience que le raisonnement. Serge Milano évalue à cent soixante mille le nombre de personnes à secourir. Jean-Claude Boulard (voir la page Débats du *Monde* daté du 6 décembre 1985), membre du bureau exécutif du Parti socialiste, et chaud partisan d'un revenu minimum légal, part de l'hypothèse de neuf cent mille attributaires. Cette incertitude n'est pas fortuite.

EN Suède, le Parti social démocrate et les syndicats en sont venus à s'inquiéter de la formidable progression du nombre de citoyens qui font désormais appel au bureau d'aide sociale pour régler des fins de mois difficiles. Ce ne sont pas seulement des chômeurs qui s'adressent à eux, mais le petit propriétaire qui ne fait pas face à ses charges d'emprunt, le jeune homme ou la jeune fille qui continue à vivre sous le toit familial et à qui ses parents demandent une contribution aux frais de logis et de nourriture. Qui joindra encore les deux bouts quand il sera assuré de recevoir une aide extérieure ? Cinq cent trente cinq mille Suédois ont touché l'an dernier une telle aide : près de 15 % de la population active.

L'idée que la société devra, dans l'avenir, assurer à tout un chacun un revenu minimum relativement confortable relève d'une illusion. Celle qui faisait croire, au début des annés 70, à la veille de la crise, que, si les sociétés industrielles étaient capables d'envoyer des hommes sur la Lune, il allait de soi qu'elles devaient être en mesure de garantir une prospérité croissante à leurs habitants. N'en déplaise aux utopistes : laisser entendre qu'il ne sera plus besoin de travailler pour vivre, c'est délibérément prendre le risque d'une régression économique.

(1) Serge Milano *la Pauvreté en France*, Paris, Le Sycomore 1982.

UNE ÉTUDE DE L'INSEE

Bonne santé des hypermarchés et des pharmacies

Un chiffre d'affaires de 1 200 milliards de francs pour le commerce de détail.

Le commerce de détail français connaît depuis un an et demi un mieux incontestable, après une baisse du volume des ventes pendant deux années consécutives, en 1983 et 1984. En 1986, l'activité en valeur s'est accrue de 4,9 % (en données corrigées des variations saisonnières) au deuxième trimestre par rapport à la même période de 1985. Cependant, le chiffre d'affaires, selon l'INSEE, a baissé en juin de 11,6 % par rapport à mai, où la progression des ventes avait été très forte (+ 7,1 % sur avril), et cette chute est due essentiellement au commerce non alimentaire (– 14,6 %).

Selon l'Institut français du libre-service, l'activité des supermarchés (magasins de 400 à 2 500 mètres carrés de vente) a augmenté de 3,5 % au cours du premier semestre. D'après le Groupement national des hypermarchés (plus de 2 500 mètres carrés de surface de vente), le chiffre d'affaires de juillet est en progression de 4,7 % à surface constante par rapport à juillet 1985, et de 11,4 % en tenant compte des ouvertures de magasins (349 hypermarchés en juillet 1986, contre 313 en juillet 1985). Ces premiers indices semblent confirmer les résultats enregistrés par les comptes commerciaux de la nation.

Le retournement

Le commerce de détail s'est en effet globalement bien porté en 1985, selon le rapport de la commission des comptes commerciaux de la nation. Le chiffre d'affaires, en francs courants, s'est établi à 1 239 milliards de francs contre 1 162 milliards en 1984, en progression de 6,7 %. En volume, cette progression n'est que de 1,2 %, mais elle constitue un retournement de conjoncture, après deux années de baisse du volume des ventes (– 0,3 % en 1983 et – 0,2 % en 1984). Les grands acteurs de cette progression sont les hypermarchés (+ 6,9 % en volume) et les pharmacies (+ 11,5 %), qui connaissent ainsi une année faste.

La bonne santé des magasins de très grande surface n'est pas due seulement à l'augmentation du nombre des hypermarchés, puisque, à surface constante, la progression en volume de leurs ventes a tout de même augmenté de 2,7 %. On observe également que les supermarchés n'ont augmenté leur chiffre d'affaires que de 3,5 %, tandis que celui des magasins populaires baissait de 1,4 % et celui des petites surfaces de 3 %.

En part de marché, le commerce concentré réalise 35 % du chiffre d'affaires du commerce de détail (contre 33 % en 1982), tandis que le petit commerce continue à régresser dans les mêmes proportions. Pour sa part, la vente par correspondance, après plusieurs années de forte croissance, stagne avec une augmentation de 0,4 %.

Les ventes de produits alimentaires ont augmenté de 1,6 %, mais cette évolution masque de larges diversités selon les produits. Ainsi les produits laitiers ont-ils progressé de 2,8 %, tandis que la consommation de viande n'a augmenté que de 0,7 %, malgré une évolution des prix plus modérée que celle des autres produits alimentaires (3,8 % contre 5,5 %). Les Français ont acheté plus de produits d'épicerie, plus de fruits et légumes, mais moins de poisson et moins de pain et de pâtisserie que l'année précédente.

Dans le non-alimentaire (où les ventes ont baissé de 0,4 %), la forte croissance des pharmacies tient essentiellement aux médicaments eux-mêmes, plus qu'aux produits d'hygiène et de beauté. Quant à la progression du volume des ventes de tabac (+ 5,5 %), elle s'explique en partie par une modification du comportement des fumeurs, *« attirés de plus en plus par les cigarettes blondes, plus chères que les cigarettes brunes »*, que la comptabilité nationale prend en compte dans l'*« effet volume »* et non dans l'*« effet prix »*. Dans le reste des ventes de produits non alimentaires, le rapport observe une bonne tenue de l'électroménager et de la radio-télévision, tandis que l'équipement de la personne continue à perdre du terrain (– 0,6 %), même si c'est moins fortement qu'en 1984 (– 3 %).

Une forte mortalité

Quant à l'appareil commercial français, dont la statistique ne permet pas encore de suivre avec précision l'évolution (les derniers chiffres disponibles portent sur l'année 1982), il reste essentiellement composé d'entreprises individuelles (82 %). L'exploitation du fichier SIRENE permet cependant de constater que sur 68 280 entreprises commerciales créées en 1981, il n'en survivait qu'une sur deux au début de 1985. Cette mortalité des jeunes entreprises est plus forte dans le commerce que dans les autres secteurs économiques.

Enfin, le rapport observe une stabilisation de la durée hebdomadaire du travail en 1985. Mesurée sur les établissements employant au moins dix salariés, elle s'élevait à 39,06 heures en 1985 contre 39,12 heures en 1984. Cependant, les modifications de temps de travail ne seraient pas dues à une réduction des horaires à plein temps, mais plutôt à une extension du travail à temps partiel. Déjà, en 1983, plus du quart des salariés du commerce de détail travaillaient à temps partiel.

JOSÉE DOYÈRE.

POINT DE VUE

Pour une nouvelle politique du médicament

Non à la baisse des remboursements et au blocage des prix.

par RENÉ TEULADE (*)

LE médicament cristallise des intérêts aussi divers qu'apparemment contradictoires. Autour de ce « marché » pas comme les autres, peut-on réconcilier les points de vue des industriels de la pharmacie, des patients et des organismes sociaux qui remboursent plus de 70 % de la consommation pharmaceutique ? Seul un nouveau mode de régulation des dépenses sociales pharmaceutiques, reposant, non plus sur la baisse des remboursements et le blocage des prix, mais sur une plus grande maîtrise des quantités vendues, peut y parvenir.

L'accroissement du *ticket modérateur* pharmaceutique a été ces dernières années l'axe directeur de la politique des pouvoirs publics. C'est ainsi que l'on a vu de nombreuses classes de médicaments tomber dans la catégorie des *« médicaments de confort »* dont le taux de remboursement n'est plus que de 40 % au lieu du taux usuel de 70 %.

Une telle procédure ne modifie en rien l'essentiel, c'est-à-dire le comportement des prescripteurs. Elle conduit par contre les plus modestes à restreindre leur consommation. Mais dans ces conditions, faute d'un traitement précoce, les malades s'exposent à une aggravation de leur état de santé, facteur d'augmentation des dépenses.

La revendication de l'industrie pharmaceutique tendant à introduire une dissociation entre le prix de vente des médicaments et leur tarif de remboursement présenterait les mêmes inconvénients pour les malades. Introduire sous une forme nouvelle un ticket modérateur à taux variable ne permettra pas davantage de résoudre les difficultés financières de l'assurance maladie.

Pour sa part, le *blocage des prix* a désormais fait la preuve de son inefficacité face à la consommation pharmaceutique qui progresse depuis deux ans à des taux supérieurs à 10 % par an. De nombreux arguments plaident en faveur d'un relèvement des prix : leur faible niveau en France par rapport aux autres pays européens, le handicap qui en résulte sur le plan de la compétitivité internationale, mais surtout l'amoindrissement de l'effort de recherche dû au tassement des marges bénéficiaires. S'y ajoute la disparition de produits peu chers, devenus non rentables, remplacés par des produits nouveaux, à peu près identiques, mais d'un prix plus élevé.

Agir sur la consommation

Une liberté totale cependant ne tiendrait pas compte des spécificités d'un marché qui n'obéit pas aux lois de la concurrence. Comment pourrait-il en être autrement lorsque le consommateur n'est ni l'ordonnateur de la dépense (le médecin prescripteur) ni le payeur final (la Sécurité sociale et la Mutualité). Il ne peut, comme ailleurs, exercer de choix, ni véritablement apprécier celui du médecin.

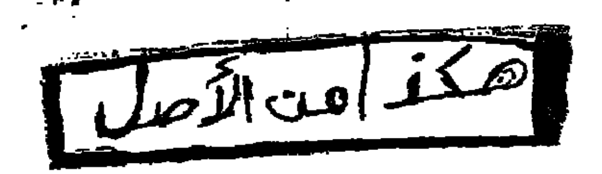
On ne peut donc compter, comme certains le croient, sur les effets automatiques de l'augmentation des prix pour modérer la consommation. Il faut que toute augmentation des prix soit contrôlée, accompagnée d'un contrat clair avec l'industrie en matière de recherche et d'innovation, et il faut aussi agir sur la consommation.

Une politique nouvelle suppose un dialogue et une concertation permanente entre les industriels et les représentants des usagers, une meilleure information des médecins et des malades. Il devient urgent que les négociations conventionnelles avec les professions de santé prennent en compte l'ensemble des dépenses de santé, et notamment les prescriptions.

Les sensibiliser aux conséquences économiques des actes pratiqués, privilégier les traitements efficaces au moindre coût, constituent aujourd'hui deux éléments essentiels des discussions entre les caisses et les médecins. Par ailleurs, selon certains experts, 10 % des hospitalisations sont dues au mauvais usage du médicament. On sait que les risques d'erreurs augmentent avec le nombre de médicaments prescrits. Il existe pourtant des moyens d'information permettant aux médecins de limiter ces accidents thérapeutiques.

Qu'attend-on ? Une plus grande responsabilité des praticiens, sans porter atteinte à la liberté de prescription, apparaît comme la voie privilégiée pour redistribuer le budget social consacré à la pharmacie. D'autres pays comme la RFA l'ont déjà compris. La possibilité pour la collectivité nationale de dégager les fonds nécessaires au développement de la recherche pharmaceutique en dépend. L'amélioration de la santé publique et le maintien de la protection sociale également.

(*) Président de la Fédération nationale de la mutualité française.



CHRONIQUE DES ANNÉES 60

35. Jean Vilar s'en va

Attaqué par la droite qui lui reproche d'être trop à gauche et par la gauche qui ne le juge pas assez « populaire », Jean Vilar répond : « ... Ce que j'ai trouvé de plus éducateur et libérateur dans le répertoire français et étranger, c'est Corneille, Hugo, Molière et Marivaux, Büchner et Beaumarchais. »

EN 1961, Vilar annonce qu'au terme des deux années qui lui restent à assumer à la tête du Théâtre national populaire il ne demandera pas le renouvellement de son mandat. A-t-il voulu s'échapper par la porte de gauche, au moment où il dépendait du pouvoir gaulliste ? De fait, en 1962, pour *la Paix* d'Aristophane, qu'il présente sans succès au demeurant, il emprunte des citations à des auteurs français pour actualiser le texte grec : « *Car nous avons les mêmes craintes en 62.* » Cette admonestation faite au régime en place fait sortir de ses gonds Mauriac, qui avait souvent apprécié Vilar : on n'a pas le droit de cracher dans la soupe !

En l'occurrence, Vilar regrette la parcimonie de l'aide qui lui est attribuée ; il fait allusion à « *la sévérité du cahier des charges* » : « *Si le TNP fait 20 millions de recettes, l'Etat lui prend 11 500 000 ; s'il fait 48 millions de déficit, il doit les rembourser et se retirer.* » Oui, mais cela n'était pas nouveau. Non plus, il est vrai, que les attaques politiques. Après avoir essuyé au début celles de la droite, il avait dû subir les semonces d'une gauche intellectuelle, qui l'incriminait de travailler dans une structure « *bourgeoise* » et, finalement, de n'avoir pas œuvré pour le vrai peuple.

Les purs et durs de la revue *Théâtre populaire* l'ont mis au piquet pour n'avoir pas atteint les ouvriers : dans la grande salle de Chaillot, même s'ils venaient en groupe et en autocar, les spectateurs avaient le défaut de ressembler par trop à des petits bourgeois, des employés, des instituteurs, des secrétaires, des élèves des lycées, des abonnés aux Jeunesses musicales de France mais à des prolos aux mains calleuses, certes pas ! Cette critique quarante-huitarde (« *A genoux devant la casquette/A genoux devant l'ouvrier !* ») se doublait de mises en demeure distribuées par quelques-uns des maîtres à penser du moment. Ainsi, quand Vilar avait monté Jarry, on avait lu sous la plume de Roland Barthes, ce jugement sans nuance :

« *Si l'*Ubu *de Vilar a plus à Robert Kemp* (celui-ci, issu de feu *le Temps*, tenait la critique théâtrale du *Monde*), *c'est que l'*Ubu *de Vilar est raté.* »

Jean Vilar avoue modestement qu'il n'est que Vilar sans être en même temps Lénine ; que le fait d'être en service public ne l'empêche nullement d'être libre, d'une liberté dont il aura, selon ses propres paroles, « *usé et abusé* » ; que l'organisme national dont il a la charge « *s'identifie à la collectivité* », et qu'à tout prendre une entreprise privée ne serait jamais qu'au service d'un financier. Quant à la sociologie de son public, Vilar soutient l'idée qu'il est bien composé de travailleurs, mais que ceux-ci ne peuvent être assimilés à une classe unique.

Cependant, l'animateur du TNP devait répondre aussi de son répertoire, considéré comme un monument de culture bourgeoise. Sartre, en particulier, avait embouché la trompette du « *vous ne montez pas de pièces faites pour un public populaire, écrites pour lui et qui parlent de lui* ». C'était plaisant venant de l'auteur des *Mouches*, mais Vilar se sentait tenu de se justifier, même s'il remplissait tous les soirs l'immense nef du Trocadéro : « *Où sont les pièces écrites pour les masses d'aujourd'hui ? Hormis les œuvres de Brecht et de O'Casey... ce que j'ai trouvé de plus éducateur et libérateur dans le répertoire français et étranger, c'est... qu'y puis-je ? Corneille, Hugo, Molière et Marivaux, Büchner et Beaumarchais. Et je parle aussi du contenu politique de ces œuvres.* »

Vilar ne voulait pas séparer la leçon bréchtienne d'un théâtre « *qui enseigne, éclaire, aiguise l'esprit critique* », du grand théâtre classique, et notamment celui des tragiques grecs et latins. Mais sans doute sensible aux objections de ses censeurs, il va, pour ses dernières créations, infléchir son choix en direction d'œuvres plus directement en rapport avec l'actualité. En ces temps de guerre d'Algérie finissante et de tribunaux d'exception, il donne *l'Alcade de Zalamea*, qui traite des rapports entre la justice et la justice militaire ; il défend le droit inaliénable de l'homme devant la loi de la cité, avec *Antigone* ; pour dénoncer les brasseurs d'affaires sans scrupules, les scandales immobiliers, les spéculations effrénées, il offre *Turcaret* ; et, à cette époque de généraux putschistes, de « paras » factieux et d'Etat autoritaire, il raconte l'éternel fascisme sous l'allégorie d'*Arturo Ui*... Brecht, révélé par le Berliner Ensemble en 1955, était devenu un des auteurs préférés de Vilar.

Du reste, la pièce la plus forte, et peut-être la plus riche du dramaturge allemand, *Galilée*, c'est encore sous le mandat de Vilar qu'elle est montée, en 1963, même si ce n'est ni par lui, ni avec lui. En tout cas, la critique de *gauche, bréchtienne jusqu'à la* moelle, n'avait plus tellement de raison d'être.

Ce qui pousse Vilar à quitter cette œuvre immense est sans doute un complexe de raisons de poids inégal, où entrent en jeu la mort de son principal interprète Gérard Philippe, en 1959 ; la petite guerre procédurière qu'il doit mener avec le régime gaulliste ; le sentiment légitime d'avoir accompli sa mission ; l'envie de souffler ou de faire autre chose... Peut-être, le sentiment profond d'une solitude inavouée. A ce propos, on a jugé symbolique le dernier rôle de Vilar au TNP, celui de Thomas More, l'homme seul qui dit non au pouvoir.

Le TNP continue sans lui mais il ne suscitera plus la même ferveur. Le successeur, Georges Wilson, était déjà dans les murs et les *habitués de Chaillot avait adopté* depuis longtemps cet acteur massif, truculent, l'inoubliable Ubu à la chandelle verte, envoyant « *à la trappe* » tout ce qui bouge autour de lui. Mais malgré son talent, des débuts prometteurs avec *les Enfants du soleil* de Gorki et le reste du répertoire (Giraudoux, Corneille, Schiller, Euripide, Marivaux, Vercors, Dürrenmatt et Brecht, bien sûr) qui ne trahissait pas le fondateur, le style Vilar, fait tout à la fois de rigueur et de jubilation, ne trouva pas de *filiation indiscutable. Le magné*tisme de ce maître qui n'avait jamais joué les monstres sacrés, le rayonnement de son intelligence grave, souveraine, mais jamais docte ni solennelle, cette sagesse d'oracle non dénuée de ruse, oui toute cette personnalité fascinante faisait désormais cruellement défaut.

Ce n'était pas pour lui l'heure de la retraite. Tout au long des années 60, Vilar déborde d'activité. Ainsi en 1966, alors qu'il met en scène *l'Avare* pour treize pays d'Afrique francophone, il est saisi d'un projet de réorganisation des théâtres lyriques, à l'époque où des villes italiennes lui offrent de mettre en scène Verdi et Mozart. Il est même question d'un triumvirat Vilar-Béjar-Boulez à la tête d'un grand TNP de la musique. Tous ces plans s'écroulent finalement dans la crise de Mai 68, Vilar se disant « *profondément heurté* » par le discours prononcé par de Gaulle le 30 mai.

C'est pourtant de l'autre bord que Vilar va recevoir les coups les plus durs. Il était resté à la tête du Festival d'Avignon, *bien qu'il n'y* fît plus de mise en scène. Il avait su, en se dégageant du TNP, assurer l'évolution du Festival. Les grandes heures sacrées de 1947, l'année de naissance, ou mieux encore, celles de 1951, quand Gérard Philippe créait dans la cour d'honneur du palais des Papes, *le Cid* et *le Prince de Hombourg*, ces moments inoubliables, qui avaient marqué toute une génération de pèlerins partant pour Avignon comme jadis pour Compostelle, ils étaient consommés ; Vilar ne voulait pas qu'on s'endormît sur ces souvenirs. Il avait progressivement ouvert le grand rendez-vous de l'été, appelé à éclater dans et hors les murs de Viollet-le-Duc, à se démultiplier en lieux scéniques à chaque fois plus nombreux.

On ne viendrait plus « communier » à des messes solennelles, mais suivre le processus de création et débattre de ses problèmes... En 1968, à Avignon, Vilar est alors pris à partie par les gauchistes. On lui sert un aimable slogan : « *Vilar-Béjart-Salazar.* » Seul, il fait face : il n'a pas attendu les contestataires pour se contester lui-même. Traité sottement de « fasciste », il conclut de tout ce bruit « *que le Festival est moins vivant* ».

Ces insultes, dont il a été couvert, l'ont peut-être plus touché qu'il ne veut le dire. Les années qui suivent le trouvent diminué. Il est victime d'un infarctus, dont il succombera en 1971, à cinquante-neuf ans. Une vie pleine de lutte et de création incessantes, un refus continu d'autosatisfaction, une volonté toujours réactivée de briser le cercle des publics traditionnels... Après Copeau et Dullin, il y avait eu Vilar. Et maintenant, qui prendrait le relais ?

MICHEL WINOCK.

L'homme seul qui dit non au pouvoir.

RIBOUD/MAGNUM

A LA TÊTE DU T.N.P.

Georges Wilson accepte la succession de Jean Vilar

Comme nous l'avions laissé prévoir (1), Georges Wilson a enfin accepté, après de longues hésitations, la lourde succession de Jean Vilar à la tête du Théâtre national populaire. Le comédien, qui a été reçu mardi par M. André Malraux, prendra ses fonctions à Chaillot le 1er septembre, date à laquelle expire le contrat de son prédécesseur.

Ainsi sera assurée la continuité d'une œuvre à laquelle Jean Vilar avait de plus en plus étroitement associé, on le sait, celui qui passait, à juste titre, pour son dauphin.

A l'heure de sa nomination, le futur directeur du T.N.P. répétait à Chaillot le Thomas More de Bolt, dont la première a eu lieu ce soir jeudi, et dont la régie sera signée une dernière fois par Jean Vilar.

(3 mai 1963.)

A propos du Festival d'Avignon

JEAN VILAR EST-IL UN TRAITRE ?

Par CLAUDE ROY

Un lecteur du *Monde* s'étant référé au portrait que j'ai fait de Jean Vilar de toujours pour « contester » le Vilar de maintenant (1), il me sera peut-être permis de présenter quelques remarques à propos des « scandales » du Festival et du « procès » curieux qu'on a tenté de faire à son créateur et animateur.

Le procès en question ne date pas à vrai dire d'aujourd'hui. On a depuis des années pris l'habitude, à gauche, d'exiger de Jean Vilar, sans doute parce qu'il est un des plus grands hommes de théâtre de notre époque, qu'il soit à la fois Dullin et Lénine, Georges Pitoëff et Mao Tse-toung. Au bout de quelques années du Théâtre national populaire, ce que reprochaient certains à Vilar ce n'était pas tant que le public du T.N.P. fût moins « populaire » qu'il ne le souhaitait, que les ouvriers n'y affluassent pas par millions : c'était — somme toute — que Vilar ait échoué à faire dans Chaillot la révolution démocratique et la société sans classe que ses censeurs avaient échoué à faire dans le reste de la France.

Ce qu'en juillet et août 1968 certains reprochent à Jean Vilar c'est que le Festival d'Avignon ne soit pas devenu, par un coup de sa baguette magique, une enclave féerique où seraient abolis subitement le pouvoir de l'argent, le système capitaliste et la culture privilège de classe. Il faudrait que Vilar-Prospero, à lui seul, ait réalisé en Avignon le type de société qu'un mouvement de masse sans précédent, des jours de barricades, des millions de grévistes, une secousse sociale profonde, ont encore, à cette date, échoué à instaurer.

Comme il est déraisonnable, évidemment, de demander à Jean Vilar, en un tournemain, de réussir là où étudiants, ouvriers et intellectuels n'ont pas réussi, fallait-il donc que, faute du tout, on choisisse le rien ? Fallait-il exiger de Jean Vilar qu'il sabordât le Festival d'Avignon, c'est-à-dire les spectacles du Living Theatre, de Maurice Béjart, les forums, les réunions de jeunes, etc. ? On peut, dans l'affirmative, et on doit décider que, jusqu'à ce que soit établie une société réellement juste, populaire, ouverte et libre, tous les théâtres doivent fermer, tous les créateurs décréter la grève de la création, les journaux et les revues cesser de paraître, les cinéastes de tourner, les éditeurs d'éditer. Cela ne me semble ni très révolutionnaire ni très intelligent.

Si on admettait qu'en sabordant le Festival Jean Vilar aurait seulement puni les troupes qui avaient accepté d'y jouer, les jeunes qui souhaitaient s'y rencontrer et y discuter, et fait aux ennemis du « mouvement de mai » le plus beau cadeau qu'ils puissent souhaiter, on en vient à conclure que ce n'est pas la position de Vilar qui est ambiguë et contestable, mais celle de ses « contestateurs » très ambiguë.

(Lire la suite page 11, 4e col.)

(1) Lettre de M. Marcel Mirault publiée dans *le Monde* du 18 août : « (...) Vilar a précisé qu'il ne s'agissait que d'une caricature des révoltés de mai — c'est possible, — mais, alors, pourquoi la présence de ces caricatures de révoltés a-t-elle rendu évident que le Festival d'Avignon était une caricature de festival populaire et que Jean Vilar était devenu la caricature du Vilar que nous avions connu et dont Claude Roy parle dans son dernier livre ? Pourquoi ? »

(21 août 1968.)

AVIGNON : adieux de Jean Vilar

De notre envoyée spéciale NICOLE ZAND

Avignon, 1er août. — C'est fini. Le XVIIe Festival d'Avignon s'achève, ayant réuni cette année quelque cinquante-trois mille personnes, chiffre record. Hier soir, Jean Vilar faisait ses adieux de directeur du Théâtre national populaire en interprétant, encore une fois comme le 11 mai à Chaillot, Thomas More ou l'Homme seul. Peut-être ne s'agissait-il pas d'adieux à Avignon ? Peut-être Vilar reviendra-t-il pour un dix-huitième festival ?... Mais une page est tournée...

équipe, mais Jean Vilar, qui, contrairement à la coutume du T.N.P., se dut revenir sur le plateau, pour recevoir les ovations du public et celles de sa troupe réunie autour de Georges Wilson. Ce rent des saluts graves, tristes, empreints d'émotion, autant de part des spectateurs que des comédiens, dont certains ne dissimulaient pas leurs larmes.

Pourtant Vilar a promis de revenir en Avignon pour le dix-huitième festival... à condition que la municipalité et les pouvoirs...

(2 août 1963.)

LA GUERRE DU NIGÉRIA

UN GÉNOCIDE

Le plus affreux génocide qui ait été perpétré depuis la deuxième guerre mondiale se poursuit. Et cette fois tout le monde le sait ; mais la plupart des gouvernements ne font rien, quand ils ne continuent pas, comme c'est le cas, toute considération idéologique ou humanitaire mise à part, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., de livrer des armes au gouvernement fédéral de Lagos, qui en est responsable.

(21 août 1968.)

La Croix-Rouge dément qu'elle forcera le blocus pour secourir les Biafrais

Mais elle n'a pas renoncé à établir un pont aérien

Les délégués nigérians et biafrais se sont entretenus lundi avec l'empereur Hailé Sélassié à Addis-Abéba, mais séparément. Il n'y a pas eu de rencontre entre les deux délégations, et l'on ignore quand la prochaine réunion aura lieu. A l'ambassade du Nigéria, on avait annoncé pour lundi le retour de plusieurs membres de la délégation de Lagos, mais ce sont les seuls délégués restés dans la capitale éthiopienne qui ont rendu visite à l'empereur, sous la conduite de M. Yemi Okuns, en l'absence du chef Enahoro, actuellement à Londres. L'entretien a duré environ une heure, mais les Nigérians sont repartis sans annoncer un retour possible de leurs collègues.

LA CONVENTION DE CHICAGO ET LE VIETNAM

• Le président Johnson renouvelle ses conditions sur l'arrêt des bombardements du Nord

• Nouveaux combats au nord-ouest de Saigon où la province de Tay-Ninh serait isolée

Alors que les combats continuent à se développer au Vietnam du Sud, en particulier dans la province de Tay-Ninh, qui, à proximité de la frontière cambodgienne, est pratiquement isolée du reste du pays, M. Johnson a réaffirmé une nouvelle fois les principes essentiels de sa politique vietnamienne. Il n'est pas question de cesser les bombardements du Vietnam du Nord, a dit en substance le chef de la Maison Blanche, tant que Hanoï n'aura pas donné des garanties sur une désescalade du conflit. On voit mal dans ces conditions comment les discussions de Paris pourraient enregistrer à bref délai quelque progrès, les Nord-Vietnamiens refusant le principe d'une désescalade réciproque. On sait qu'une très petite accalmie des combats avait été observée au cours de ces deux derniers mois au Sud, mais que le président des Etats-Unis avait refusé de considérer cette trêve de fait comme un geste de bonne volonté de l'ennemi.

Demain :
Le « Che » est mort

Economie

REPÈRES

Changes :

Création d'un second marché au Nigéria

Le président Ibrahim Babangida a signé le 23 août un décret visant à instaurer un second marché des changes au Nigéria, une mesure qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'économie mis en place par le gouvernement. En annonçant cette disposition nouvelle, M. Ebitu Ukiwe, le numéro deux du régime militaire de Lagos, a cependant refusé de préciser la date d'ouverture de ce second marché des changes. Créé sous l'égide du gouvernement nigérian et de la Banque mondiale, ce marché a pour but de parer au manque de devises que connaît le pays. Il permettra à la monnaie locale, le naira, actuellement échangé sur le « marché noir » à 25 % de son cours officiel (1 naira = 75 cents américains), de flotter librement contre les monnaies fortes.

Pétrole :

Le prix d'importation a baissé de deux tiers

La chute des prix mondiaux du pétrole, jointe à la baisse des cours du dollar, a considérablement réduit le coût d'importation du brut pour la France depuis six mois. Selon les statistiques mensuelles du Comité professionnel du pétrole, le coût moyen du pétrole importé est tombé en juillet à 527,2 F par tonne, soit un peu moins qu'en 1979 et 64 % de moins qu'en janvier dernier (1 453,6 F la tonne). Dans le même temps, le prix du super n'a diminué que de 11 % à la pompe (TTC) et de 37 % à la sortie des raffineries (hors taxes).

Les chiffres du CPDP confirment également le changement intervenu dans la structure des approvisionnements français (*le Monde* du 29 juillet). Le Proche-Orient, et notamment l'Arabie saoudite, a depuis six mois repris sa place de premier fournisseur de la France, avec des livraisons en hausse respectivement de 65,8 % et 454,3 %. Cette reconquête s'est faite au détriment des producteurs de la mer du Nord, notamment la Grande-Bretagne, dont les ventes ont diminué de 55 % depuis six mois.

ÉNERGIE

L'URSS confirme officiellement son soutien à l'OPEP

L'Union soviétique a confirmé officiellement qu'elle avait décidé de réduire ses exportations pétrolières vers l'Occident d'environ 10 %, à la demande de l'Iran, afin de soutenir les cours du pétrole (*le Monde* du 23 août). Le ministre iranien du pétrole, en visite à Moscou la semaine dernière, *« nous a demandé de réduire nos exportations pétrolières vers l'Ouest de 100 000 barils/jour* (1). *Nous avons accepté, et nous en tiendrons compte dans nos exportations vers l'Occident »*, a déclaré, vendredi 22 août, un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères.

« Tous les pays producteurs non membres de l'OPEP, excepté la Norvège et la Grande-Bretagne, se sont déclarés prêts à coopérer avec cette organisation », a assuré, samedi 23 août, le ministre iranien du pétrole, en soulignant l'importance de la décision soviétique. C'est la première fois que Moscou, premier producteur mondial, qui exporte environ 1,2 million de barils/jour vers les pays occidentaux, accepte officiellement de participer à un effort de soutien du marché pétrolier international. Le gouvernement soviétique n'a eu toutefois *« aucun contact direct avec l'OPEP »*, a précisé le porte-parole.

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole a décidé, début août, à Genève, de réduire sa production d'un cinquième pendant deux mois à compter de septembre, afin de faire remonter les prix du brut, qui étaient tombés à leur plus bas niveau depuis 1973. Cette décision a d'ores et déjà permis aux cours de se redresser de 7 dollars, aux environs de 13 dollars par baril. Elle a conduit la plupart des pays exportateurs extérieurs à l'Organisation, sauf les producteurs de la mer du Nord, à annoncer des diminutions plus ou moins symboliques de leur production afin de soutenir les efforts de l'OPEP.

Dans les rangs mêmes de l'Organisation, la plupart des pays semblent se préparer à appliquer concrètement cette décision. Selon le Middle East Economic Survey, l'Arabie saoudite, dont la production avait frôlé 6 millions de barils/jour fin juillet, aurait d'ores et déjà ramené son rythme d'extraction en août aux environs de 5 millions de barils/jour. Le Koweït, les Émirats arabes unis, le Nigéria, auraient également commencé à prendre des mesures drastiques pour limiter leurs ventes.

En Afrique, les pays producteurs de brut ont décidé de se réunir en septembre à Lagos (Nigéria) en conférence ministérielle afin d'adopter les statuts d'une Association des pays africains producteurs de pétrole, qui réunirait, outre les pays membres de l'OPEP (Algérie, Nigéria, Gabon, Libye), les autres producteurs : Angola, Cameroun et Bénin.

(1) 1 million de barils/jour équivaut à 50 millions de tonnes/an.

Une préoccupation pour M. Méhaignerie

Réformer l'aide personnalisée au logement devenue trop coûteuse

Les barèmes 1986-1987 de l'aide personnalisée au logement (APL) vont être publiés au *Journal officiel*. Nécessitant un effort financier soutenu de l'Etat, ils ne suivent cependant pas l'évolution du coût de la vie (*le Monde* du 16 août).

La Confédération nationale du logement (CNL) proteste dans un communiqué contre le tassement du pouvoir d'achat de cette aide, soulignant que la nouveau barème *« fait la démonstration évidente que les économies budgétaires vont se traduire par un rabotage général des aides au détriment des familles modestes »*.

De son côté, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) *« attire l'attention du gouvernement sur les nécessaires précautions à prendre lorsqu'il s'agira de réformer l'ensemble du système d'aide à la personne liée au logement »* : *« Pour des millions de familles*, rappelle-t-elle, *ces aides sont un élément déterminant de solvabilité et donc d'accès à un logement correspondant à leurs besoins. »*

On avait des doutes dès 1977, lorsque la loi de réforme du financement du logement créa l'aide personnalisée au logement (APL). On en était sûr dès 1980. C'est officiel en 1986. Le système APL explose, de façon incontrôlable. Le budget de l'Etat *ne peut plus supporter* la dérive exponentielle de cette aide à la personne. Bien que M. Pierre Méhaignerie prévoie une rallonge de 2,8 milliards de francs en 1987, cela permettra tout juste de reconduire le barème appliqué en 1986. C'était ça ou bloquer complètement l'attribution de cette aide pour les nouveaux ayants droit, locataires ou accédants à la propriété, en 1986-1987, qui seront environ trois cent mille. Le gouvernement a choisi, et le pouvoir d'achat de l'APL va baisser. Encore, M. Méhaignerie a-t-il de la chance. La baisse du pétrole et du dollar allègent les charges de chauffage et dit-on, cela ne devrait pas être trop douloureux même pour les plus pauvres des « ayants droit ». Il reste que l'Etat, pour la quatrième année consécutive, ne tient pas sa parole (1). L'article 8 de la loi du 3 janvier 1977 ne stipule-t-il pas que la révision annuelle *« assure par toutes mesures appropriées le maintien de l'efficacité sociale de l'aide personnalisée au logement »* ?

Il reste que pour avoir généralisé hâtivement (dès 1978), un système conçu dans une période de croissance économique, d'inflation forte et de taux d'intérêts élevés, système qui devait permettre aux familles les plus démunies de devenir propriétaires, l'Etat se trouve coincé dans une situation aberrante. Au fil des années, pour tenter de soutenir l'industrie du bâtiment en déconfiture, le gouvernement a incité des familles qui n'en avaient pas les moyens à s'endetter pour vingt ans. L'APL salvatrice leur permettrait de faire face. L'Etat n'avait pas les moyens de cette générosité.

Circonstance aggravante, les montages financiers présentés aux candidats à l'accession à la propriété sont souvent plus que légers, ne tenant compte que des toutes premières années de remboursement, celles où les annuités ont été allégées artificiellement, celles où le nombre d'enfants à charge encore tout jeunes augmente le montant de l'APL, celles où le revenu du ménage (on débute) est théoriquement le plus bas. Quelques années *plus tard*..., l'importance des mensualités de remboursement ne cesse de croître, un enfant a quitté le foyer et l'APL a diminué, et le revenu a stagné... C'est la catastrophe. Une étude fort concrète et fort précise du Centre régional de la consommation de Lille (2) donne un exemple frappant : une famille de trois enfants avec un revenu mensuel total de 7 800 F (y compris les allocations familiales) doit rembourser un prêt conventionné de 330 700 F souscrit en début 1983. En février 1983, la mensualité de remboursement (après APL) était de 1 987 F. Elle a atteint 3 089 F en juin 1986, soit 39,6 % du revenu...

Impossible négociation

En toute équité, ces prêts (prêts conventionnés ou PC, ou prêts à l'accession à la propriété ou PAP), souscrits à des taux d'intérêt prohibitifs devraient pouvoir être transformés par la puissance publique, l'Etat, grâce à une bonification d'intérêt, substituant à l'aide personnelle défaillante une aide à la pierre substantielle. Mais ce n'est pas concevable : l'Etat n'a pas les moyens de payer ses erreurs passées, et les banques ne pourraient faire face à une mesure générale. Alors, ce sont les familles qui devront vivre, jour après jour, leur rêve devenu cauchemar.

Faut-il alors renégocier ces prêts ? L'emprunteur sans ressources n'a aucune chance d'y réussir. Seul peut y prétendre l'emprunteur qui a la chance d'avoir un revenu élevé et d'autres disponibilités confiées à sa banque : celle-ci consentira un nouveau prêt à un taux plus raisonnable, et sinon, la banque voisine sera peut-être heureuse de récupérer un bon client. Encore faut-il que l'opération soit financièrement rentable pour l'emprunteur : la dette totale (capital + arriérés d'intérêt) peut fort bien être plus élevée que l'emprunt initial. Assortie des pénalités de remboursement anticipé, elle obligerait à un emprunt dont les mensualités de remboursement, malgré un taux d'intérêt *plus faible*, dépasseraient celles actuellement acquittées. Encore faut-il aussi que les banques locales n'aient pas décidé tacitement de refuser purement et simplement, en toute solidarité anticoncurrentielle, la renégociation de ces prêts.

Pour notre famille de presque smicards, rien à faire : l'organisme prêteur ne veut rien savoir ; le coût immédiat de l'opération est ruineux ; et... on perd le bénéfice de l'APL. Seul, reste l'avantage fiscal de la réduction d'impôt. C'est sans espoir.

Le ministre du logement l'a dit, les problèmes les plus criants se résoudront au cas par cas, dans chaque département, dès 1987. Mais les dossiers que l'on traitera ainsi sont ceux qui sont déjà désespérés : retards de paiement, ou vente (à grande perte) de la si coûteuse maison. C'est bien avant d'en arriver à cette extrémité du non-paiement que la famille est perturbée, voire brisée par un problème financier dont personne ne lui a jamais dit l'ampleur qu'il prendrait à terme. La recherche systématique des familles qui seront en difficulté avouée dans un an ou deux permettrait d'éviter que l'accession sociale à la propriété des années 1978 à 1986 ne fasse de nouvelles victimes. Cette recherche est possible, grâce aux CAF et aux dossiers de prêts des établissements prêteurs. Il faudrait aussi dès maintenant, et tant que la loi n'a pas été modifiée, obliger les vendeurs de logements à présenter à leurs clients potentiels le tableau sur dix ans de leurs remboursements possibles, avec au moins deux variables de ressources et de composition de la famille. Mais cela – qui n'est que de l'honnêteté commerciale – les constructeurs et autres pavillonneurs n'y tiennent pas du tout.

Et puis, une commission tripartite, composée de parlementaires (dont sûrement les rapporteurs du budget du logement à l'Assemblée nationale et au Sénat), des fonctionnaires et des experts (membres des caisses d'allocations familiales, des HLM, des conseillers généraux, des spécialistes de l'information logement, etc.) sera mise en place début septembre. Elle devra, d'ici là fin de l'année, faire des propositions à la fois pour sortir de l'insoluble problème d'un système devenu aberrant (diminuer les dettes insupportables et imposer un minimum de remboursement aux surfavorisés de l'APL, en location comme en accession) et proposer un nouveau mécanisme plus équilibré d'aide à la personne, et donc de financement du logement.

M. Méhaignerie n'est pas sorti de ses difficultés. Et pourtant, il y a urgence. Urgence sociale, car la catastrophe est totale pour chaque famille touchée. Urgence budgétaire, car le rapetassage annuel ne peut devenir une technique normale des finances publiques et n'a pas grand-chose à voir avec la rigueur. Urgence économique, car il faut bien mettre sur pied un système cohérent d'aide publique au financement du logement : c'est aussi de l'intérêt du secteur du bâtiment. Urgence morale enfin, car l'Etat ne peut continuer à faire payer aux plus pauvres son incapacité à honorer ses engagements.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) L'APL doit être revalorisée chaque année le 1er juillet, après avis d'une commission *ad hoc*, en fonction, dit la loi, *« de l'évolution constatée des prix de détail et du coût de la construction »*. Les barèmes, trop généreusement augmentés de 25 % en 1981, sont restés stables en 1982 et ont baissé en pouvoir d'achat les trois années suivantes, retrouvant le niveau de solvabilisation qu'ils avaient avant l'arrivée des socialistes au pouvoir.

(2) 11, rue du Palais-Ribour, 59800 Lille, tél. : 20-54-44-44.

51,2 % des Français sont propriétaires

Plus de la moitié des ménages français (51,2 % exactement) sont propriétaires de leur logement, selon une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette enquête, réalisée en octobre 1984 sur un échantillon représentatif de trente-huit mille logements, montre une progression du nombre des propriétaires, qui sont passés en quatre ans de 46,6 % à 51,2 % du total des ménages.

Sont maintenant propriétaires de leur logement 41 % des ouvriers et 34 % des employés. C'est dans les banlieues et les communes rurales que l'on rencontre le plus de ménages propriétaires (respectivement 72,2 % et 69,8 %), tandis que ce chiffre tombe à 24,1 % à Paris.

Le confort du parc de logement construit avant 1949 s'est amélioré. Parmi les résidences principales réalisées avant 1949, plus des deux tiers disposent désormais d'un W-C intérieur et d'une baignoire ou d'une douche.

Paradoxalement, c'est parmi les Français bénéficiaires d'un loyer « loi de 1948 », considérés comme des privilégiés, que l'on rencontre le plus grand nombre de personnes mécontentes de leur logement. Les plus satisfaites sont celles accédant à la propriété.

Globalement, les Français sont plutôt contents de leurs conditions de logement et la proportion des insatisfaits passe de 13,4 % en 1978 à 10,2 % en 1984.

Sur 24,24 millions de logements dénombrés par l'INSEE, 7,7 % étaient vacants, soit un peu moins que lors des deux précédentes enquêtes (en 1973 et 1979), ce qui traduit une tension plus forte sur le marché du logement, estime l'Institut.

Le parc augmente en moyenne de trois cent dix-huit mille unités par an, grâce essentiellement à la construction de résidences secondaires (22 %) et de maisons individuelles.

Selon le Conseil national du crédit

Effort d'épargne important pour l'accession à la propriété

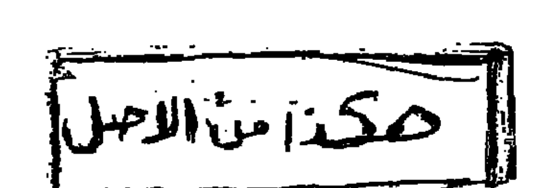
« Diverses enquêtes ont montré que de nombreux ménages étaient prêts à consentir pour le logement des efforts d'épargne (en vue de constituer l'apport personnel) sans commune mesure avec ceux qu'ils accepteraient pour d'autres formes de placement », indique le Conseil national du crédit dans son dernier rapport sur les instruments financiers. Le groupe de travail du CNC constitué sur ce sujet estime qu'une aide des pouvoirs publics dans ce domaine reste nécessaire, mais il tient à souligner la fragilité du système actuel de l'épargne logement.

D'une façon plus générale, le Conseil prône le développement de l'épargne des ménages, baptisée par les auteurs du rapport *« épargne contractuelle »* et qui correspond à une véritable *« renonciation à consommer »*. *« L'accroissement du taux d'épargne des ménages doit rester prioritaire »*, mais sans être privilégié par rapport aux taux d'épargne des entreprises et des administrations, estiment encore les auteurs de ce document.

Le volume de l'épargne des ménages dépend d'abord de l'évolution de leur revenu réel. L'influence des autres paramètres tels que l'inflation, le taux de chômage et les taux d'intérêt est beaucoup moins claire, voire contradictoire, font-ils valoir. Le développement de l'épargne longue des ménages pourrait s'appuyer sur deux motivations : le logement (précédemment évoqué) et la retraite.

Sur ce dernier point, le groupe de travail recommande la création d'un *« avantage fiscal spécifique »* qui pourrait être soit une déduction du revenu imposable, soit une réduction d'impôt. Ce type d'épargne doit continuer à revêtir diverses formes allant de l'assurance-vie classique aux comptes bloqués dans les établissements de crédit, mais avec une réelle transparence qui permette aux épargnants de comparer les différents produits existant sur le marché. La création d'une sorte de *« label »* délivré par les pouvoirs publics a même été proposée par certains membres du groupe de travail.

Le CNC estime enfin que *« la montée des taux réels constitue l'un des problèmes cruciaux des prochaines années »*. La perspective de taux d'intérêt réels plus élevés que le taux de croissance (en volume) du produit intérieur brut (PIB) *« est sans doute de nature à faire obstacle à la reprise d'une croissance économique durable »*, soulignent les auteurs du document.



Economie

Un entretien avec M. André Bergeron

(Suite de la première page.)

Avec une hausse de 0,7 % de la cotisation vieillesse et le rétablissement d'une contribution de 0,4 %, il s'est rabattu sur une cote mal taillée. Quant aux licenciements économiques, il reste à savoir si les négociations entamées permettront de pallier, au moins partiellement, les conséquences de la suppression de l'autorisation administrative.

— Comment jugez-vous l'expérience de cohabitation ? La coexistence entre un président socialiste et un premier ministre libéral peut-elle éviter le libéralisme à tout crin ?

— Il ne m'appartient pas de porter jugement sur le principe de la cohabitation qui est un problème politique. Le débat était très théorique. Les dirigeants de la nouvelle majorité pouvaient difficilement se dérober au pouvoir qui leur était conféré démocratiquement. Je ne pense pas que, dans la pratique, le fait qu'il y ait un président de gauche et un gouvernement de droite puisse avoir une influence fondamentale quant au fonctionnement de nos institutions démocratiques. Mais le rôle du Parlement n'est plus ce qu'il devrait être. Si ce qui est décidé par le gouvernement est parfaitement légal, les possibilités de débat réel, d'infléchissement de projets de loi par le Parlement, deviennent de plus en plus étroites, ce qui n'est pas bon pour notre démocratie.

Pas de bouleversement fondamental

— Pensez-vous que le président de la République défend les acquis sociaux de la période 1981-1986 quand il refuse de signer l'ordonnance sur les privatisations ou qu'il accepte celle sur le travail différencié ?

— Il ne m'appartient pas d'épiloguer autour des positions du président de la République ou d'autres responsables politiques. Pour l'heure, les décisions ne portent que sur des problèmes limités, et rien ne me permet de dire que nous assistons à un bouleversement fondamental. Ce qui est plus important, ce sont les perspectives qu'à tort ou à raison l'on prête aux uns ou aux autres.

— Comment vous situez-vous dans le débat sur un plein emploi productif inaccessible à court terme tel qu'il a été lancé par M. Philippe Séguin et relancé par M. Edmond Maire ?

— Je m'interroge d'abord sur la relativité des « vérités économiques » qu'on nous assène en permanence. Il y a quelques années c'est la hausse du prix du pétrole qui justifiait les politiques de restriction de la demande. Il y a peu de temps, on affirmait que les prix du pétrole dégringolant des disponibilités nouvelles allaient être utilisées pour une relance de l'activité ou une amélioration du pouvoir d'achat des salariés. Or ce n'est pas ce que nous constatons aujourd'hui.

» On nous avait aussi expliqué que l'amélioration du niveau de vie ne pouvait résulter que d'un accroissement des richesses, c'est-à-dire de la production générale. Or, on accepte maintenant le fait que l'industrie ne pourra plus offrir suffisamment d'emplois, étant prisonnière de l'impératif de compétitivité.

» Dans ce nouveau schéma, il y aura, affirme-t-on, d'un côté les salariés de l'industrie, et de l'autre une part de plus en plus grande de personnes occupées dans des activités d'une nature différente des emplois industriels. Je ne conteste pas l'utilité de ces emplois nouveaux, mais ils ne seront pas économiquement productifs. Un tel raisonnement est contestable.

» La somme des besoins non satisfaits dans le monde est telle que les possibilités de production demeurent théoriquement considérables. Or on tourne en rond ! On en arrive à une contradiction monstrueuse. Les pays industrialisés se demandent comment maintenir leur production, alors qu'ils n'arrivent plus à écouler leurs produits. Et les pays en voie de développement manquent littéralement de tout ! Il faut donc résoudre par une coordination économique européenne la question des échanges entre le monde industrialisé et le tiers-monde. C'est là que se situe l'essentiel du problème social.



Réduire le temps de travail

— Les politiques de l'emploi sont-elles adaptées ?

— On ne peut écarter d'un revers de la main l'idée d'une réduction du temps de travail. Si l'accroissement de la productivité de l'industrie devient le maître mot, le problème de l'emploi deviendra de plus en plus important. Selon les chiffres de l'UNEDIC, on a perdu 90 000 emplois en 1985 et on en perdra entre 55 000 et 60 000 en 1986. Je demeure donc convaincu qu'il faut réduire le temps de travail, même si cela ne pourra pas se faire de la même manière partout en raison de la diversité des situations.

» Les propos de M. Séguin sur l'*« escroquerie »* de la retraite à soixante ans peuvent se comprendre au regard du problème de financement des régimes de retraites par répartition. Mais le ministre doit admettre que, si l'on recule l'âge de la retraite, les salariés occuperont plus longtemps des postes de travail qui autrement auraient été disponibles. Dans le cadre des conventions collectives, il faudra bien discuter de la réduction du temps de travail considérée globalement tant pour la durée hebdomadaire que pour l'âge de départ à la retraite.

— Que pensez-vous de l'acceptation par M. Maire d'activités socialement utiles, même « dérogatoires aux règles communément admises » ?

— J'admets que face à ce dramatique problème du chômage il faut bien essayer de faire quelque chose. Les gouvernements, l'actuel comme le précédent, essaient donc d'imaginer des formules nouvelles sans connaître exactement les résultats qui peuvent en découler. Se faire apporter par des chômeurs des croissants chauds ou le journal le matin, ce n'est pas tout à fait sérieux. Quelle est la part de gadget ? Dans quelle mesure le souci de diminuer les statistiques de demandeurs d'emploi intervient-il ?

» Il y a, par exemple, l'idée d'étendre l'expérience des TUC à des chômeurs de longue durée de plus de vingt-cinq ans qui, dans le cadre de programmes d'initiatives locales (PIL), pourraient être occupés par des collectivités locales ou des associations sociales. Ces bénéficiaires de PIL continueraient à toucher des allocations de fin de droits et recevraient des collectivités et associations un complément. Cela pose un problème de fond à l'UNEDIC, puisque l'assurance-chômage paie des allocations à des chômeurs qui doivent être... demandeurs d'emploi. Je me demande aussi où va se situer la frontière entre ces PIL et les personnels permanents. Ce problème s'était déjà posé avec les TUC.

» Je ne veux pas porter aujourd'hui un jugement définitif. M. Séguin doit organiser à la rentrée une consultation avec les syndicats. J'attends donc de connaître exactement ses intentions. Mais je me demande si en recourant à ces formules nouvelles on ne va pas à nouveau complètement mettre en cause les règles sur lesquelles reposent les conditions de travail des salariés. Ce n'est pas la multiplication de telles initiatives qui pourra modifier fondamentalement le problème du chômage.

Encore un peu plus loin

— Vous ne partagez donc pas l'opinion de M. Maire ?

— Je ne veux pas m'avancer comme Edmond Maire l'a fait pour être dans l'obligation dans quinze jours de faire machine en arrière. Je préfère attendre pour voir.

— Mais vous êtes inquiet ?

— Oui. Nous avons eu un débat du temps de M. Delebarre sur la remise en cause de règles du code du travail. Aujourd'hui, c'est le même problème, mais on va encore un peu plus loin. Alors, d'étape en étape, jusqu'où peut-on aller ? Je ne veux pas jouer les mauvais coucheurs, mais le problème du chômage ne se règle pas en l'air, en faisant de la poésie.

— On reproche parfois à FO son immobilisme, garant peut-être de son unité. Mais vous aviez en avril présenté des propositions à M. Séguin sur l'emploi. Comment allez-vous adapter votre pratique syndicale à la période actuelle ?

— La lettre à M. Séguin n'a pas eu de suites, mais je ne peux pas obliger le gouvernement à tenir compte de ce que nous pensons. Aujourd'hui, nous avons près de 2,3 millions de chômeurs indemnisés sous des formes diverses (1). 40 % des demandeurs d'emploi n'ont pas d'allocations. Sous réserve de précisions, les projets de M. Séguin ne m'apparaissent pas de nature à résoudre ce problème, même si on réussit à occuper quelques dizaines de milliers de personnes.

» Moi, je ne détiens pas de recettes-miracles. Ce n'est pas une question d'immobilisme ou d'indigence intellectuelle. Lorsque nous manifestons une opposition à une disposition, on nous accuse de refuser des sacrifices, d'être égoïstes ou archaïques. C'est dangereux, car c'est une pression morale qui s'exerce sur le mouvement syndical pour l'inciter à renoncer morceau par morceau à certaines garanties qui sont le fruit d'une longue action syndicale.

» Faut-il sacrifier tout cet édifice sur l'autel d'une meilleure répartition du travail disponible ? Je n'en suis pas convaincu. Je crains qu'on ne s'engouffre dans ces voies nouvelles pour modifier complètement les rapports entre salariés et employeurs, alors que nous n'arrivons plus à discuter de quoi que ce soit dans le cadre des conventions collectives. Je ne veux pas être négatif, mais M. Séguin doit s'expliquer clairement.

— FO a signé dans la métallurgie un accord sur l'aménagement du temps de travail qui prévoit notamment qu'il pourra être dérogé, par accord d'entreprise, aux dispositions interdisant le travail de nuit des femmes. Que pensez-vous de ce texte qui « épouvante et scandalise » M. Hébert, secrétaire de l'union départementale FO de Loire-Atlantique ?

— Je m'entretiendrai de cette affaire avec les intéressés eux-mêmes. L'aspect trèsalariale en tenant compte de cette quasi-stabilité de l'inflation. La revendication ne peut s'exprimer qu'en termes de pouvoir d'achat, mais, si on arrive à un point annuel d'inflation, on peut imaginer des accords portant même sur plusieurs années comme en Europe du Nord.

— Quelle est la mesure économique et sociale la plus urgente que vous attendez au gouvernement ? Quel est le projet que vous lui conseillez d'abandonner ?

— Je n'ai pas à faire de propositions à un gouvernement. Je lui conseillerais cependant de considérer la stabilité sociale comme un élément déterminant dans la réussite d'une politique quelle qu'elle soit. Il faut donc éviter de tomber dans un rigorisme excessif. La défense du pouvoir d'achat n'est pas une revendication démagogique mais économiquement raisonnable, car il ne faut pas abandonner le marché intérieur. La préservation de la stabilité suppose des concessions.

» Le gouvernement veut aller vite en raison des incertitudes électorales. Cette précipitation présente aussi des inconvénients. Dans un pays de droit et de tradition, on ne bouscule pas en quelques jours ce qui existe depuis très longtemps. Certains trouvent le mouvement syndical gênant en pensant qu'il s'oppose à tout et met des bâtons dans les roues. Il arrive peut-être à la grande masse des salariés de ne pas comprendre l'obstination des syndicats à défendre tel ou tel aspect de la réglementation du travail.

» Mais, s'il assume la défense des intérêts de ses mandats, le mouvement syndical ne peut qu'être gênant. Son rôle est de préserver des règles, car si elles devaient disparaître cela rendrait plus difficile le respect d'un minimum de justice. S'il n'y avait pas les syndicats, on ferait n'importe quoi, surtout dans une période de chômage, car il n'y aurait plus rien pour s'opposer à certains excès. Il n'y aurait pas de frein pour ceux qui — irresponsables — ont l'ambition de tout mettre en cause.

» Les gouvernements, celui-ci comme le précédent, et le patronat nous reprochent notre obstination. Mais nous avons limité les dégâts. On finit par présenter à l'opinion publique les syndicalistes comme des gens malfaisants. Un tel raisonnement est terriblement dangereux, car tôt ou tard — plus encore en France qu'ailleurs — il y aura des traumatismes sociaux. Si le syndicalisme est diminué, ces mouvements revêtiront un caractère encore plus dangereux. »

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.

(1) A la fin juillet 1986, selon les comptes publiés par l'UNEDIC, les 2 239 000 personnes indemnisées se répartissaient entre 1 665 100 demandeurs d'emploi et 573 700 préretraités.

ENTREPRISES

Franco-Rail : 200 voitures supplémentaires pour le métro de New-York

La Metropolitan Transportation Authority a annoncé, le 22 août, sa décision de commander 200 voitures supplémentaires au groupement d'industriels français Franco-Rail (Jeumont-Schneider, ANF, De Dietrich). Cette commande s'ajoute aux 225 voitures déjà retenues par le métro new-yorkais et qui devront être livrées avant la fin du premier semestre 1987 (200 voitures font encore l'objet d'une option). Le contrat est d'environ 1,7 milliard de francs et devrait être formellement signé début septembre. Ces voitures seront construites dans les usines d'ANF Industries et d'Empain-Schneider à Blanc-Misseron (Nord), Aubevoye (Eure), Le Creusot (Saône-et-Loire) et Jeumont (Nord).

Bien venu pour les industriels, qui souffrent d'une réduction des investissements en matériels de la RATP et de la SNCF, car cela va leur permettre de maintenir les plans de charge de leurs usines, ce contrat n'en est pas moins coûteux, compte tenu des exigences américaines et des conditions offertes pour l'emporter (*le Monde* du 5 septembre 1985).

L'Oréal émet pour 1,4 milliard de francs de certificats d'investissement

Le numéro un mondial des cosmétiques va procéder, le 1er septembre, à l'émission de 429 142 certificats d'investissement au prix unitaire de 3 175 F, ces certificats étant attribués gratuitement aux anciens actionnaires et offerts dans la proportion d'un certificat pour dix actions anciennes. Globalement, cette opération, qui portera son capital de 429 milliards à 472 milliards de francs, rapportera à L'Oréal 1,4 milliard de francs d'argent frais, tout en élargissant considérablement son actionnariat international. En effet, la société Gesparal, qui détient 56,7 % du capital de L'Oréal, ne souscrira pas à cette émission de certificats d'investissement (assimilables à des actions sans droit de vote). Elle gardera, toutefois, le contrôle de L'Oréal, grâce à la création d'une quantité identique de certificats de droits de vote, qu'elle conservera.

Cette opération sera confiée à un syndicat de banques internationales. Animé par la BNP et par Morgan Stanley (et regroupant notamment Suez, Paribas Capital Market, Nomura, Bruxelles-Lambert, Commerzbank...), ce syndicat devra placer à l'étranger au moins 60 % de ces « euro-certificats d'investissement ». Une innovation qui suscite un grand intérêt sur la scène internationale (voir la rubrique de Christopher Hughes dans *le Monde* daté 24-25 août).

Chute des résultats de Toyota pour 1986

Le numéro un japonais de l'automobile, Toyota Motor Corporation, annonce une chute de 34,9 % de son bénéfice d'exploitation (329,38 milliards de yens (1), et de 17,2 % de son bénéfice net (255,18 milliards de yens) pour l'exercice achevé le 30 juin dernier. Le chiffre d'affaires a atteint 6,30 trillions de yens, en progression de 4 %. Les résultats du groupe ont fortement pâti de l'appréciation du yen par rapport au dollar depuis fin 1985, que la progression des ventes et les efforts de rationalisation n'ont pas suffi à compenser. Pour les résultats de l'exercice 1987 (juillet 1986-juin 1987), Toyota estime qu'*« une « réduction substantielle apparaît inévitable »*, en raison des conditions plus difficiles à l'exportation et de la concurrence accrue sur le marché intérieur.

(1) 100 yens = 4,3 F.

Frontier Airlines cesse ses activités

Frontier Airlines, quinzième compagnie aérienne américaine, a cessé ses activités le 24 août, en raison de ses difficultés financières (10 millions de dollars de pertes mensuelles au cours du premier semestre 1986). Créée en 1947, Frontier Airlines, basée à Denver (Colorado), desservait plus de cinquante villes dans vingt Etats américains, ainsi qu'au Canada et au Mexique. Elle avait été rachetée, en novembre 1985, par People Express, compagnie aérienne connue pour ses vols à bon marché. Une autre compagnie américaine, United Airlines, propose de racheter Frontier Airlines pour 146 millions de dollars, mais les négociations achoppent sur des questions salariales avec les pilotes de Frontier. Si un accord n'est pas trouvé d'ici au 1er septembre, Frontier Airlines sera mise en faillite, laissant 4 700 personnes sans emploi.

Plus de 700 suppressions d'emplois annoncées chez Leyland Bus

La firme britannique Leyland Bus va supprimer 757 emplois à Farington, Workington et Leyland, trois usines situées dans le nord-ouest de l'Angleterre, a annoncé, le 22 août, M. Ian McKinnon, son directeur général. Cette ancienne division autocars du groupe nationalisé British Leyland, désormais appelé Rover, a été rachetée il y a un mois par ses cadres.

Chaussures : British Shoes voudrait racheter Myrys

M. Jo Riu, PDG du groupe Myrys, qui a réalisé l'an dernier 20 millions de francs de bénéfices pour 640 millions de francs de chiffre d'affaires, négocie l'entrée dans son capital du britannique British Shoes Corporation, un des premiers producteurs mondiaux de chaussures. La négociation porte essentiellement sur la hauteur de la participation britannique, M. Riu souhaitant que sa famille conserve la majorité, tandis que British Shoes souhaite en prendre le contrôle. Le groupe Myrys, qui prépare, par ailleurs, son entrée au second marché de Paris, recherche dans cette alliance le moyen de prendre pied sur les marchés britannique et américain, où British Shoes a établi une chaîne de magasins.



Economie

SOCIAL

M. Philippe Séguin ne veut pas attendre « béatement » la fin du chômage

Si l'on s'en tient « *béatement* » aux seules opportunités offertes par l'évolution économique, « *nous aurons 3 240 000 demandeurs d'emploi au 31 décembre 1987* », a expliqué M. Philippe Séguin, le 24 août, lors de l'émission « Forum » de RMC. Ce faisant, le ministre des affaires sociales et de l'emploi n'a fait que répéter et amplifier ses mises en garde à propos du chômage à un moment où, si « *le principe des mesures que j'ai souhaitées est acquis* », il faut encore obtenir les moyens nécessaires. « *Nous discutons pied à pied sur le volume des crédits à m'affecter* », a reconnu M. Séguin, qui doit rencontrer M. Jacques Chirac à ce sujet.

Pour s'opposer à l' « *hypothèse absolument inadmissible* » de l'aggravation du chômage, le ministre entend poursuivre la politique actuelle de traitement social qui bénéficie à 400 000 personnes environ. Ensuite, et par des dispositifs proches des formules existantes (extension des TUC, développement des activités d'intérêt collectif pour les chômeurs de plus de vingt-cinq ans), « *nous cherchons à nous attaquer à un stock de 400 000 demandeurs supplémentaires* ». Enfin, a poursuivi M. Séguin, « *nous pouvons nous attaquer au noyau dur des 2,4 millions de chômeurs* » en explorant des voies nouvelles — « *ce qu'on a voulu dénigrer en appelant des petits boulots* » — dont il a précisé le contenu. Il pourrait y avoir les emplois à domicile, bénéficiant de déductions fiscales ou d'exonérations de charges sociales, les travaux pour les collectivités locales, assortis d'un revenu supplémentaires pour les chômeurs, et les activités de « voisinage » (comme le portage des journaux à domicile) qui pourraient être financées pour partie soit par l'Etat, « *soit plutôt par l'intermédiaire de la Sécurité sociale* ».

● **Erratum.** — Dans l'article intitulé « Le cercle des souscripteurs d'obligations s'élargit » en Chine (*le Monde* du 19 août), il convient de noter à propos des contrats d'assurance souscrits que ceux-ci représentent 700 milliards de yuans, soit 190 milliards de dollars et non pas millions comme indiqué par erreur.

ÉTRANGER

L'Afrique du Sud tente d'émerger, de façon chaotique, de la récession

Le rapport annuel de la Banque centrale sud-africaine, publié le 25 août, sonne le glas des espoirs du ministre des finances, M. Barend du Plessis, qui s'était fixé pour 1986 un objectif de croissance de 3 % lors de l'annonce d'un plan de relance à la mi-juin. L'institut d'émission voit mal comment le produit national brut, qui avait baissé de 1 % en 1985, pourrait cette année progresser de plus de 1,5 %, 2 % peut-être.

Les retombées des tensions politiques et sociales n'ont cessé de donner une apparence cahotique à l'évolution de l'économie sud-africaine : chute de 3,5 % en rythme annuel du PNB durant le premier semestre 1985, rebond avec une expansion de 2,5 % durant le second semestre, rechute à 1 % de croissance durant les six premiers mois de 1986. Il est aujourd'hui évident que la quasi-stagnation de l'économie ne permettra pas d'éviter une perte du pouvoir d'achat des Sud-Africains et une nouvelle détérioration du marché de l'emploi dont la gravité est mal illustrée par les statistiques officielles faisant état d'un chômage de 9 % alors que la réalité est beaucoup plus inquiétante, notamment chez les Noirs.

La défiance croissante des investisseurs étrangers, qui s'est traduite par leur retrait d'Afrique du Sud, une fuite des capitaux et l'assèchement des crédits internationaux rendent la gestion de l'économie particulièrement difficile. Le gel des remboursements de la dette de Pretoria en septembre 1985, l'instauration d'un contrôle des changes, n'y ont rien fait, l'institut d'émission le constate sans ambages. Le rand a d'ailleurs plongé, se dépréciant de 31 % entre la fin de 1984 et le 11 août dernier. Même si cette baisse a été ramenée à 4,8 % depuis janvier 1986, cette évolution préoccupe les autorités monétaires du pays.

Compte tenu de la chute du rand, les investissements n'ont cessé de diminuer depuis 1982. Cela a conduit à une chute de 13,5 % des importations, en volume, en 1985. Un phénomène qui explique l'accumulation d'un excédent de la balance des comptes courants qui pourrait atteindre cette année entre 5 et 6 milliards de rands et permettre tout au moins d'honorer les échéances sur la dette extérieure sud-africaine. Mais ce choix, en faveur du service de la dette, se fera au détriment d'une économie interne dont la vulnérabilité est illustrée par la résurgence de l'inflation.

En juillet 1986, les prix étaient de 18,2 % supérieurs à leur niveau de juillet 1985. Ce n'est pas l'économie de siège que met en place le gouvernement pour contrecarrer la vague montante des sanctions économiques internationales — en accroissant le stockage de matières stratégiques ou en multipliant les accords de troc avec les autres pays africains — qui calmera ce phénomène. Les économistes sud-africains viennent, en effet, de prévenir les dirigeants de Pretoria qu'une politique de substitution des importations ne peut qu'aboutir à un alourdissement des coûts et par la même à une résurgence inflationniste.

Créateur de la Band Aid Foundation

Bob Geldorf s'associe à la BIRD dans un projet au Tchad

Après avoir dénoncé le manque d'adaptation des organisations multilatérales aux problèmes des pays en développement, le chanteur irlandais Bob Geldorf a décidé d'associer la Band Aid Foundation, qu'il a créée pour mobiliser l'opinion publique internationale sur les difficultés du tiers-monde, à un projet de réhabilitation et d'entretien du réseau routier tchadien de la Banque mondiale. Ce projet, d'un coût global de 29,8 millions de dollars, vise à assurer la remise en état et la maintenance de 2 000 kilomètres de routes prioritaires au Tchad, et notamment dans la région cotonière du Sud, à remettre en état ou à remplacer les ferries de Moissala et d'Onoko ainsi que le pont de Léré. La filiale de la Banque mondiale spécialisée dans l'aide à très long terme aux pays les plus démunis, l'Association de développement international (AID), apportera 20 millions de dollars, la *Band Aid Foundation* 1,3 million, le Fonds africain de développement, équivalent de l'AID pour la Banque africaine de développement, 7,3 millions, et le gouvernement tchadien 1,3 million. Un projet qui donnera lieu à des appels d'offres internationaux de 7,2 millions de dollars pour les routes et de 2,7 millions pour les équipements.

Le débat sur la relance prend une ampleur croissante

Le président Reagan appelle l'Europe à une plus forte expansion

Nul n'a été étonné d'entendre le président Ronald Reagan appeler l'Europe à « *se joindre aux Etats-Unis* » sur le chemin d'une croissance plus forte et d'une « *révolution fiscale* » du type de celle que le Congrès américain sera amené à voter en septembre. Les propos du chef de l'exécutif dans son intervention radiodiffusée hebdomadaire, le 23 août, traduisent une fois de plus la double préoccupation du gouvernement américain : obtenir de ses partenaires industriels que l'accélération de leur propre expansion vienne soutenir la faible activité économique outre-Atlantique et éviter par là-même une déroute républicaine lors des élections législatives de novembre.

Sans entrer dans le débat purement politique, les économistes américains partagent les préoccupations gouvernementales, même s'ils excluent pour l'instant toute menace de réelle récession. Assimilant la langueur de l'activité à une « *mononucléose d'adolescent* », certains soulignent qu'il est temps de doper prudemment l'économie. La décision de la FED de baisser d'un demi-point le taux d'escompte, qui est désormais de 5,5 %, va dans ce sens mais ne saurait suffire à dynamiser rapidement la conjoncture. D'autant que chacun s'interroge sur les conséquences réelles de la profonde réforme fiscale dont le président Reagan a fait passer le principe, en attendant le vote définitif au Congrès. L'impression prévaut que, saine et favorable à terme, cette réforme pourrait, dans un premier temps, avoir un impact négatif sur l'économie.

Mais il est un élément d'importance qui ressort des déclarations du président Reagan comme des fissures dans la belle concertation des principales puissances industrielles mondiales. Nul ne croit plus en des à-coups brutaux sur les monnaies, comme si l'atterrissage en douceur du dollar, objectif majeur des « cinq Grands » il y a encore un an, était désormais pratiquement chose faite. Les préoccupations ont changé de camp. Elles se concentrent désormais, et sans doute pour des mois, sur la façon de réanimer une expansion médiocre, afin de permettre aux Etats-Unis de mener à bien son assainissement financier et budgétaire sans risque de récession dommageable pour la communauté internationale. « *Un débat beaucoup plus subtil et délicat, car il met en cause les gestions nationales* », ainsi que le soulignait récemment un expert.

F. Cr.

SINGAPOUR

Un agent de change accusé de faillite frauduleuse

L'agent de change Lin Tan Wah, ancien directeur de Lin Securities directement impliqué dans la faillite du conglomérat Pan Electric Industries, survenue en 1985, sera jugé en octobre prochain pour faillite frauduleuse. Cette procédure a été signifiée à l'intéressé avec, à l'appui, 22 actes d'accusation de fraudes commises à l'égard de 14 banques, toujours dans le cadre de l'affaire Pan Electric. Lin Securities avait dû déposer son bilan en juillet dernier avec un passif de quelque 35 millions de dollars américains.

Par ailleurs, les autorités du SIMEX, le marché à terme d'instruments financiers de Singapour, ont été contraintes de nommer trois responsables chargés de faire la police autour de la corbeille, qui était parfois le théâtre de « *bagarres à coups de poing entre courtiers* ». Les courtiers qui feraient preuve d'un trop grand « *dynamisme* » seraient désormais passibles d'amendes pouvant atteindre 2 335 dollars américains et d'une suspension temporaire de leurs activités à la corbeille, rapporte le quotidien local, le *Straits Times*.

Marchés financiers

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1984

	14 août	22 août
Valeurs franç. à rev. variable	143,9	149,5
Valeurs industrielles	138,8	145,1
Valeurs étrangères	108,5	111,9
Pétroles-Energie	136	146,9
Chimie	140,2	141,8
Métallurgie, mécanique	138,8	148,2
Electricité, électronique	137,4	148,1
Bâtiment et matériaux	158,8	163,7
Ind. de consommat. non alim.	138,4	141,6
Agro-alimentaire	132,3	138,3
Distribution	145,8	152
Transports, loisirs, services	140,7	148,8
Assurances	168,5	180,5
Crédit bancaire	178,8	182,5
Sicomi	122,4	123,2
Immobilier et foncier	131,2	132,3
Investissement et portefeuille	180,2	187,2
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	111	111,8
Emprunts d'Etat	107,8	108,4
Emprunts garantis et assimilés	112,5	113
Sociétés	110,2	110,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu var.	3288,3	3398,1
Valeurs étrangères	3422,9	3483,5
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	478,2	488,5
Valeurs étrangères	483	498,5
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	127,8	128,3
Emprunt d'Etat	123,2	123,9
Emprunts garantis et assimilés	128,2	130
Sociétés	128	128,8
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	393,3	402,1
Produits de base	280,5	284,5
Construction	368,1	374
Biens d'équipement	346,6	369
Biens de consom. durables	486,8	487,7
Biens de consom. non durables	431,6	440
Biens de consom. alimentaires	378,8	392,6
Services	342,5	353,9
Sociétés financières	631,1	663,2
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	321,1	328
Valeurs industrielles	348,8	362,2
BOURSES RÉGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	271,3	278

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 14 août
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	435 028
dont :	
Or	
Disponibilités à vue à l'étranger	154 487
ECU	70 689
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 825
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	33 417
dont :	
Concours au Trésor public	25 280
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	90 360
dont :	
Effets escomptés	76 824
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	67 435
5) DIVERS	10 048
Total	635 278

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	220 629
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	12 874
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	16 043
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	77 835
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	36 843
5) ECU A LIVRER AU FECOM	66 719
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	230 215
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 129
8) DIVERS	8 829
Total	635 278

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,70 F ↑

Sur la scène monétaire, la Bundesbank ne semble pas prête, dans l'immédiat, à suivre l'exemple de la Réserve fédérale américaine, qui a réduit ses taux directeurs. Dans cette attente, le dollar s'est légèrement affermi le 25 août. A Paris, le billet vert cotait 6,70 F contre 6,6910 F le vendredi précédent. Le dollar était également en légère hausse à Francfort et à Zurich. L'or se traitait à 375/378 dollars l'once.

FRANCFORT	22 août	25 août
Dollar (en DM)	2,04	2,0440
TOKYO	**22 août**	**25 août**
Dollar (en yens)	153,40	153,85

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 août)	7 %
New-York (22 août)	5 7/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	21 août	22 août
Valeurs françaises	153	153
Valeurs étrangères	118	112,2

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	390,7	402,1

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	21 août	22 août
Industrielles	1 881,19	1 887,80

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 267,1	1 271,2
Mines d'or	226,9	235,9
Fonds d'Etat	89,85	89,54

TOKYO

	21 août	23 août
Nikkeï Dow Jones	18 675,6	18 132,83
Indice général	1 568,85	1 588,89

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 22 août
Nombre de contrats : 5 998

COURS	ÉCHÉANCES				
	—	Sept 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	—	112,50	113,60	113,45	113,25
Précédent	—	112,75	113,80	113,75	113,60

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SALOMON RENFORCE SES FONDS PROPRES. — Le spécialiste de la fixation de ski (et de produits annexes) va demander à une prochaine assemblée générale l'autorisation de renforcer ses fonds propres par une augmentation de capital d'un montant maximum de 100 millions de francs, en une ou plusieurs fois et dans un délai de cinq ans. Les autorisations requises portent sur une opération, soit en numéraire, soit par incorporation de réserves, ou sur une augmentation de capital au plus de 34,5 millions de francs en nominal par émission de certificats d'investissement.

LA SPP DÉTIENT PLUS DE 66 % DE NOBEL-BOZEL. — La Société parisienne de participation (SPP) détient à présent 66,8 % de Nobel-Bozel (contre 12,58 % précédemment) après avoir souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital de cette société. Parallèlement, la Société financière et mobilière a vu sa participation dans Nobel-Bozel ramenée de 15,30 % à 5,63 %.

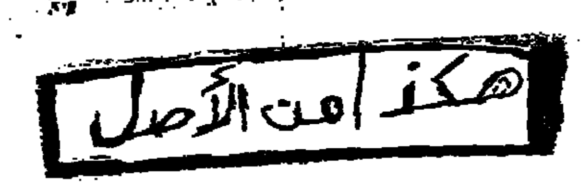
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	6,6975	6,7000	+ 65	+ 77	+ 115	+ 140	+ 350	+ 430
$ can.	4,8107	4,8181	− 64	− 31	− 141	− 93	− 484	− 361
Yen (100)	4,3519	4,3563	+ 82	+ 95	+ 148	+ 173	+ 491	+ 555
DM	3,2747	3,2776	+ 72	+ 86	+ 137	+ 157	+ 414	+ 471
Florin	2,9031	2,9055	+ 48	+ 56	+ 88	+ 102	+ 270	+ 313
F.B. (100)	15,8282	15,8318	− 52	+ 14	− 148	− 25	− 292	+ 80
F.S.	4,0591	4,0631	+ 101	+ 121	+ 186	+ 214	+ 549	+ 624
L (1 000)	4,7466	4,7535	− 247	− 206	− 394	− 344	− 956	− 854
£	9,9257	9,9361	− 279	− 235	− 507	− 437	− 1313	− 1149

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 7/8	6 1/8	5 7/8	6	5 7/8	6	5 7/8	6
DM	4 5/8	5	4 3/8	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 5/16	4 7/16
Florin	4 3/4	5	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16	5	5 1/8
F.B. (100)	7 5/8	8 1/8	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/8	7 3/8
F.S.	0 3/4	1 1/4	4	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 1/8	4 1/4
L (1 000)	20	40	11 1/4	12 1/2	11 1/4	12 1/4	10 3/4	11 1/4
£	10 1/8	10 3/8	9 7/8	10	9 13/16	9 15/16	9 1/2	9 5/8
F. franç.	7	7 1/4	7 1/8	7 1/2	7 5/16	7 11/16	7 1/2	7 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

22 AOUT

Cours relevés à 17 h 35

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1550	4,5 % 1973	1570	1598	1595	+ 1 59
4500	C.N.E. 3 %	4510	4515	4520	+ 0 22
1120	B.N.P. T.P.	1120	1130	1139	+ 1 69
1229	C.C.F. T.P.	1229	1229	1238	+ 0 73
1084	Créd. Lyon. T.P.	1094	1099	1099	+ 0 45
2686	Electricité T.P.	2689	2685	2685	– 0 14
1970	Renault T.P.	1976	1989	1980	+ 0 20
2348	Rhone-Poul. T.P.	2350	2345	2346	– 0 17
1298	St-Gobain T.P.	1299	1299	1291	– 0 61
1290	Thomson T.P.	1290	1300	1305	+ 1 16
475	Accor	475	470	470	– 1 05
1830	Agence Havas	1830	1800	1800	– 1 63
1580	Ag. Havas C. I.	1585	1585	1600	+ 0 94
770	Air Liquide	770	769	765	– 0 64
1990	Alcatel	1990	2020	2035	+ 2 26
1590	Als. Superm.	1580	1598	1598	+ 1 13
430	A.L.S.P.I.	430	441	445	+ 3 48
375	Alsthom	373	386	385	+ 3 21
1980	Arjom. Prioux	1980	1978	1970	– 0 50
285	Ausnedat-Rey	270 20	272 50	271	+ 0 29
1560	Aux. Entrepr.	1558	1567	1575	+ 1 09
1380	Avions Dassault	1395	1480	1450	+ 3 94
610	Bail-Equipem.	610	620	620	+ 1 63
1150	Bail-Investiss.	1146	1158	1158	+ 1 04
1380	Cie Bancaire	1380	1310	1310	– 5 07
670	Bazar H.-V.	675	683	683	+ 1 18
485	Béghin-Say	478	510	505	+ 5 64
345	Burger (Mé)	344	345	345	+ 0 29
635	Bic	632	637	639	+ 1 10
1480	B.I.S.	1485	1530	1530	+ 3 03
2270	Biscuit (Géné.)	2270	2240	2240	– 1 32
2070	Bongrain S.A.	2075	2080	2080	+ 0 24
1450	Bouygues	1450	1450	1450	....
4140	B.S.N.	4140	4100	4080	– 1 44
1240	Carnaud	1239	1240	1230	– 0 72
3360	Carrefour	3380	3380	3380	....
1990	Casino	2000	1980	1980	– 1
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
910	C.C.M.C.	910	926	935	+ 2 74
1660	Cetelem	1665	1695	1695	+ 1 80
1780	C.F.A.O.	1779	1793	1792	+ 0 73
520	C.F.D.E.	510	525	525	+ 2 94
1340	C.G.I.P.	1339	1330	1325	– 1 04
1460	Chargeurs S.A.	1456	1469	1460	+ 0 27
56	Chiers-Châtill.	55 80	58 95	59	+ 5 73
720	Ciments franç.	719	725	723	+ 0 55
635	Club Méditerr.	633	635	625	– 1 26
240	Codetel	238	238 20	238 20	– 0 75
410	Cofimeg	408	411	411	+ 0 73
975	Coles	975	976	975	....
275	Compt. Entrepr.	274	274	274	....
620	Compt. Mod.	621	640	640	+ 3 06
1770	Créd. Foncier	1771	1780	1780	+ 0 50
505	Crédit F. Imm.	515	515	515	....
2180	Crédit Nat.	2187	2300	2265	+ 3 56
285	Crouzet ★	280	280	294	+ 5

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2200	Damart S.A.	2220	2280	2280	[illegible]
3820	Darty	3800	3828	3836	[illegible]
270	Dév. P.d.C. (Li)	271 50	285	285	[illegible]
535	D.M.C.	534	535	537	[illegible]
2450	Docks France ★	2455	2500	2430	[illegible]
1470	Dumez	1460	1489	1496	[illegible]
1380	Eaux (Gén.)	1365	1359	1350	[illegible]
3420	Esso ★	3420	3450	3445	[illegible]
1000	Electro-Finan.	1000	994	994	[illegible]
315	Elf-Aquitaine	313	319 90	317	[illegible]
285	— (certific.)	299	306	306	[illegible]
2300	Epeda-B-Faure	2295	2300	2300	[illegible]
3180	Essilor	3180	3120	3136	[illegible]
530	Esso S.A.F.	543	557	545	[illegible]
3470	Eurafrance	3480	3540	3540	[illegible]
1410	Eurocom ★	1439	1449	1469	[illegible]
2490	Euromarché	2489	2500	2500	[illegible]
1090	Europe n° 1 ★	1092	1150	1140	[illegible]
1520	Facom	1520	1595	1590	[illegible]
930	Fichet-Bauche	930	930	945	[illegible]
320	Finextel	317	300	305	[illegible]
315	Fives-Lille	315	320	318 50	[illegible]
18	Fonderie (Gén.)	19	17 90	17 50	[illegible]
200	Fraissinet (Me)	201	202	202	[illegible]
365	Francarep	358	368	368	[illegible]
1110	Fromageries Bel	1115	1149	1170	[illegible]
1160	Gal. Lafayette	1160	1241	1210	[illegible]
420	Gascogne	425	442	442	[illegible]
286	Géophysique	285	288	286	[illegible]
1140	Gerland	1140	1140	1140	....
400	GTM-Entrepose	399	395	394	[illegible]
740	Guyenne-Gasc.★	739	739	748	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8381	..

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 22/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net

Droits et bons

Attribution

Souscription

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/8

- ● : coupon détaché
- o : offert
- ● : droit détaché
- d : demandé
- ♦ : prix précédent
- ★ : marché continu

Le Monde

Le PCF et le découpage électoral

D'une critique à l'autre

En affirmant une chose et son contraire, un parti politique a peu de chance de se tromper. C'est pourtant la démarche étrange du PCF en matière de découpage – *« tripatouillage »* – électoral.

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée, après avoir qualifié de *« tir à blanc »* le refus de signature de l'ordonnance sur la privatisation par le président Mitterrand, avait ajouté : *« Il n'y a qu'une seule ordonnance que le président peut refuser de signer en mettant tout en cause, c'est celle sur le découpage électoral »* (*le Monde* du 17 juillet).

Après lui, M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central, avait déclaré que M. Mitterrand avait une bonne occasion de *« vraiment montrer son inquiétude »* en refusant de *« signer l'ordonnance sur le charcutage électoral »* (*le Monde* du 25 juillet). Plus récemment encore, c'est M. Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, qui affirmait, le vendredi 22 août sur France-Inter, mettre le chef de l'Etat au défi d'*« assumer ses responsabilités »*. En clair, il s'agit donc pour le PCF, depuis un mois et demi de mettre en opposition le *« tir à blanc »* et celui à balle réelle.

Pourtant, l'hebdomadaire communiste *Révolution*, dans son édition datée du 21 août, sous la plume de Jean-Paul Jouary, son rédacteur en chef et membre du comité central du PCF, fait un éditorial pour démontrer le contraire. M. Jouary écrit en effet que *« les choses sont claires : un nouvel incident à cette occasion ne pourrait recouvrir aucun désaccord de fond, mais une fois de plus une vulgaire dispute à finalité politicienne. »* Tout se passe comme si la critique du PCF à l'égard de M. Mitterrand, au cas où ce dernier refuserait de signer l'ordonnance, comme le lui demandent les communistes, était déjà prête.

O.B.

Espagne

Un des auteurs présumés de l'incendie de Montserrat arrêté

La police espagnole a arrêté le dimanche 24 août un homme soupçonné d'avoir provoqué, le 18 août, l'incendie de forêt à proximité du monastère de Momserrat, en Catalogne. L'incendie avait duré quatre jours, détruisant 5 500 hectares de forêt, mais le monastère n'a pas été touché par les flammes.

Cette action avait été revendiquée par un groupe d'extrême droite, la Milice catalane. L'homme arrêté est soupçonné d'appartenir à une « bande armée », mais la police ne précise pas s'il s'agit d'une organisation politique.

Par ailleurs, des incendies faisaient rage samedi dans les provinces d'Alicante et de Valence, et dans la région d'Avila. Le Parti écologiste espagnol Verde a lancé un cri d'alarme, estimant que l'Espagne est *« menacée de désertification ».* – *(AFP, Reuter).*

Selon une équipe de l'Institut Pasteur

Les insectes africains sont contaminés par le virus du SIDA

Les insectes africains sont contaminés par le virus du SIDA. Cette découverte de l'équipe du Docteur Jean-Claude Chermann de l'Institut Pasteur, rendue publique lors de la quatorzième conférence internationale sur le cancer qui se tient actuellement à Budapest, a immédiatement relancé la polémique sur l'hypothètique rôle de réservoir naturel ou de vecteur du virus du SIDA joué par les moustiques en Afrique (1).

Après avoir démontré, il y a quelques mois, que les cellules d'insectes cultivées en laboratoires pouvaient être infectées par le HIV – le virus du SIDA, – le Docteur Chermann a voulu déterminer si une telle infection pouvait se produire naturellement.

Il a fait venir du Zaïre et de Centrafrique des insectes de toutes sortes (drosophiles, moustiques, blattes, mouches tsé-tsé, tiques) et, à sa grande surprise, a observé que tous, qu'ils soient piqueurs ou suceurs, avaient au niveau de leur génome, des traces du virus du SIDA. Ces traces, des séquences d'ADN proviral, indiquaient par là même que ces insectes avaient bel et bien été infectés par le HIV. Répétées sur des insectes « français » (des abeilles, des moustiqes...), ces expériences se sont à chaque fois soldées par des résultats négatifs. Seuls les insectes africains sont donc contaminés par le virus du SIDA.

« Le fait que seuls les insectes vivant dans des zones endémiques sont contaminés cadre bien avec l'épidémiologie du SIDA qui est différente en Occident et en Afrique, nous a expliqué le docteur Chermann. *Il se pourrait donc que les insectes soient, en Afrique, des réservoirs naturels du virus du SIDA et qu'ils constituent un mode de contamination possible de la maladie. »*

La découverte du docteur Chermann pourrait avoir d'autres conséquences, en particulier d'ordre immunologique : on pensait jusqu'à présent que le HIV ne pouvait s'attaquer qu'à certaines cellules sanguines particulières, les lymphocites T4. Or les insectes africains qu'a étudié, le docteur Chermann ont des récepteurs différents de ceux des lymphocytes. La spécificité du HIV pour les lymphocytes serait donc remise en cause.

Jusqu'à présent, aucun argument tant épidémiologique que biologique n'avait permis de retenir l'hypothèse moustique = agent de transmission du virus du SIDA. La découverte du docteur Chermann, en dépit de son importance – c'est la première fois que l'on démontre que des insectes peuvent être infectés par le virus HIV, – ne démontre rien quant au rôle de réservoirs ou de vecteurs joué par les insectes africains. Elles n'en constituent pas moins une piste importante, qui, si elle aboutissait, compliquerait encore davantage l'épidémiologie d'une maladie déjà fort mystérieuse.

FRANCK NOUCHI.

(1) Cette étude, cosignée en particulier par les docteurs Becker, Hazan et Barre-Sinoussi, fera l'objet le 30 août d'une communication à l'Académie des sciences.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 25 août

En baisse : – 0,6 %

La Bourse de Paris était en léger repli le 25 août dans le sillage de quelques titres tels que Cie du Midi, Chargeurs, Navigation Mixte, en baisse de 2 % à 3 %. A l'inverse, seuls Elf-Aquitaine et Alsthom faisaient preuve d'une réelle résistance.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	470	470	465
Agence Havas	1800	1792	1792
Air Liquide (L')	765	760	760
Alsthom	385	388	386
Bancaire (Cie)	1310	1311	1311
Bongrain	2080	2075	2050
Bouygues	1450	1450	1445
B.S.N.	4080	4090	4085
Carrefour	3390	3370	3370
Chargeurs S.A.	1460	1460	1425
Club Méditerranée	625	626	621
Dumez	1496	1480	1480
Eaux (Gén.)	1350	1352	1345
ELF-Aquitaine	317	319 50	319 50
Essilor	3135	3135	3120
Lafarge-Coppée	1430	1420	1420
Michelin	3470	3445	3435
Midi (Cie)	1735	1700	1695
Moët-Hennessy	2265	2240	2251
Navig. Mixtes	1234	1226	1212
Oréal (L')	3639	3639	3640
Pernod-Ricard	1086	1084	1080
Peugeot S.A.	1150	1159	1145
Sanofi	720	719	719
Source Perrier	775	775	775
Télémécanique	3260	3240	3215
Thomson-C.S.F.	1720	1701	1695
Total-C.F.P.	435	436	436
T.R.T.	3198	3195	3195
Valéo	486	484	484

● **Réélection du maire RPR de Propriano.** – M. Emile Mocchi a été réélu, le samedi 23 août, à l'unanimité du conseil municipal, maire de Propriano (Corse-du-Sud). Cette réélection fait suite à l'élection municipale du dimanche précédent, qui avait vu la liste de M. Mocchi obtenir la totalité des vingt-trois sièges du conseil municipal (*le Monde* des 19 et 20 août).

A B C D E F G

Pour mettre un terme à l'apartheid

Les chefs d'Etat de la « ligne de front » souhaitent rencontrer M. Reagan

Les dirigeants des six Etats de la « ligne de front » sont convenus d'inviter le président Ronald Reagan pour discuter des moyens de mettre un terme à l'apartheid en Afrique du Sud. En cas de refus de l'intéressé, les présidents de ces pays – Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe – seraient prêts à se rendre à Washington. Le chef de l'Etat zambien, M. Kenneth Kaunda, a annoncé cette initiative en recevant, samedi 23 août, le pasteur noir américain Jesse Jackson.

D'autre part, le Congrès panafricaniste, mouvement nationaliste rival du Congrès national africain (ANC) et beaucoup moins actif que lui, a choisi un nouveau président, M. Mothopeng, qui, âgé de soixante-treize ans, purge une peine de trente ans de prison en Afrique du Sud pour sa participation aux émeutes de Soweto en 1976. Alors que l'ANC préconise un combat auquel toutes les races peuvent prendre part, le PAC procède d'une tradition séparatiste et considère que les Noirs doivent mener seuls la lutte contre le régime de Pretoria. Très divisé, ce mouvement n'avait plus de président depuis 1978. – *(Reuter, AFP.)*

● **Transport aérien : ouverture du marché néo-zélandais.** – La société australienne ANSETT a été autorisée à mettre en service une ligne intérieure en Nouvelle-Zélande, au travers d'une société commune dont elle détiendrait un peu moins de 50 % du capital. La Nouvelle-Zélande a décidé d'ouvrir son marché aérien intérieur, mais la participation étrangère ne peut dépasser 50 %. Pour aller au-delà, les compagnies néo-zélandaises doivent elles-mêmes être autorisées à investir dans le pays d'origine. Air New-Zealand a récemment adressé au gouvernement australien une demande allant dans ce sens.

Le numéro du « Monde » daté 24-25 août 1986 a été tiré à 448 228 exemplaires

Manifestation dans les Pyrénées contre une ligne à haute tension

Bigorre-Aragon, même combat !

TARBES
de notre envoyé spécial

Une brume tenace enveloppe l'entrée du tunnel franco-espagnol d'Aragnouët-Bielsa, ce samedi 23 août. La pluie de la vallée se transforme, à 1800 mètres d'altitude, en un fine bruine qui, normalement, devrait décourager tout pique-nique. Et pourtant, ils sont là, frileusement serrés autour d'une table où l'on offre vin et fromage. « Ils », c'est-à-dire quelques dizaines d'écologistes français venus manifester contre la ligne à très haute tension (400000 volts) qu'EDF à l'intention d'installer entre Lannemezan et Sarragosse : 250 kilomètres de pylônes géants à travers les vallées de Nistos et du Louron, dans les Hautes-Pyrénées,et dans la vallée de Gistau,en Aragon.

Une manifestation de refus avait eu lieu l'an dernier côté français à Genos (*le Monde* du 20 août 1985). Une autre, plus importante, avait été organisée par les Espagnols le 14 décembre à Saragosse. Il s'agit cette fois d'une manifestation franco-espagnole, qui veut abolir les Pyrénées politiques pour mieux sauver les Pyrénées physiques.

Désaccords chez les écologistes

Les Espagnols seront-ils au rendez-vous ? Un concert d'avertisseurs, ponctué d'explosions de pétards, annonce leur sortie du tunnel. Ils ont été retardés par les douaniers espagnols et la Guardia civil, devenus soudain très soupçonneux. Mais ils sont près de deux cents, toutes bannières déployées, sous l'œil débonnaire des gendarmes français : *« No a la linea de alta tensione »*, clament-elles en écho aux pancartes françaises *« EDF= pollueur ».*

Les élus espagnols se succèdent au micro : *« Nous ne voulons pas de fils électriques dans notre précieuse vallée »*, explique calmement, les mains sur les hanches, Mme le maire de San-Juan-de-Plan. *« Ce n'est pas seulement pour des raisons écologiques que nous refusons la ligne, mais aussi pour des raisons économiques et sociales. Notre région vit de tourisme et d'élevage. La ligne détruirait cet équilibre »*, explique M. Leon Buil, député aux Cortès, élu à Saragosse du Centre démocratique et social.

Les élus français, où l'on cherche en vain le moindre député, apparaissent en retrait par rapport à leurs collègues espagnols. *« Nous ne croyons plus aux promesses d'EDF »*, dit seulement M. Charles Gerardi, le maire de Bordères-Louron. *« Le projet d'EDF est incompatible avec le tourisme dans notre vallée »*, constate M. Michel Pelieu, conseiller général MRG du canton de Louron. *« Cela fait un an que la décision aurait dû être prise,* explique de son côté Michel Geoffre, secrétaire général d'Ecologie-Bigorre. *Les décideurs sont gênés car le dossier est mal ficelé.* » L'an dernier, les associations avaient soutenu le tracé alternatif par le Val d'Aran, mais les Espagnols leur ont fait comprendre qu'il était exclu que les Catalans acceptent une ligne faite pour alimenter l'Aragon... Ils proposent donc aujourd'hui un nouveau tracé, qui emprunte la ligne de 220 000 volts reliant actuellement Lannemezan à Saragosse, passant par le col de Boucharo, près du cirque de Garvarnie.

Mais les écologistes espagnols, à commencer par M. Gaspar Mairal, porte-parole de la coordination d'Aragon, ne l'entendent pas de cette oreille. *« Nous sommes contre toute ligne entre la France et l'Espagne,* dit-il. *Nous ne voulons pas de dépendance énergétique. »* D'autres expliquent que l'Aragon, premier producteur espagnol d'hydroélectricité, exporte les deux tiers de son énergie en Catalogne et au Pays basque et n'a donc pas besoin d'importer d'énergie française : *« Si les Catalans ou les Basques veulent acheter à EDF, qu'ils le fassent par leur propre ligne. »*

Un seul point d'accord entre tous les participants au rassemblement du tunnel : le refus du projet actuel, mis au point directement entre Paris et Madrid, sans passer par les « intéressés ». Pour bien marquer cette unanimité, les Espagnols ont demandé à tous les manifestants de redescendre avec eux à Salinas, sur le versant aragonais ; les douaniers espagnols ont donc dû subir une opération « escargot » dont ils se seraient bien passés. Le long convoi des manifestants en voiture a pu ainsi vérifier ce qu'il était difficile de croire côté français : le soleil brillait en Espagne. Il y a toujours des Pyrénées.

ROGER CANS.

